

# SEINE-PORT



Abbé A. Duchein

Préface

Seine-Port : ses origines

Seine-Port : sa seigneurie

Seine-Port : les seigneurs en partie

Croix-Fontaine

Le Pavillon Royal

Sainte-Assise

Les Moulins de Seine-Port

Les Croix de Seine-Port

L'église

Histoire générale de Seine-Port

Epilogue



## Préface

S'il est nécessaire de connaître l'histoire ancienne de la France, il est non moins utile d'être renseigné sur les particularités lointaines du pays, bourg ou village qui nous a vus naître ou qui fut notre région d'adoption. D'ailleurs, l'histoire générale ne donne qu'une idée fragmentaire du passé. On ne rentre dans la vérité qu'en complétant ses visions d'ensemble par des vues de détail. Et c'est là l'utilité des monographies locales où l'on retrouve l'homme ordinaire sous son horizon étroit ; là aussi réside l'intérêt de ces travaux un peu austères qui ne réservent à leurs auteurs ni la fortune ni la gloire, mais la seule satisfaction d'avoir mis en vedette quelques figures de haut relief trop facilement oubliées, et, par un tableau consciencieusement brossé de la vie féodale et religieuse, d'avoir déterminé le rôle que la petite patrie a rempli dans les événements qui intéressent l'histoire nationale.

Les ruines ont d'habitude peu de courtisans. Et, cependant, pour qui sait entendre, que de choses inexprimables raconte à l'âme rêveuse qui l'écoute la voix du vent qui gémit dans ces ruines historiques, reliques précieuses du passé, éloquents débris quelquefois d'une puissance tombée !

Mais, pour tenter une étude de ce genre et la rendre attrayante, il faudrait la science avertie d'un Viollet-le-Duc, le pétillant humour d'un Jules Janin et la plume alerte et féconde d'un Charles Nodier

A défaut de toutes ces qualités et du talent de ces brillants écrivains, l'auteur apporte la sincérité et le désir de soustraire à l'oubli quelques-unes des pages à demi effacées de nos chroniques médiévales.

Quand on fait l'histoire de sa localité et qu'on lui blasonne des armoiries, il est bien permis de les charger d'un peu de merveilleux et de les parfumer de poésie. C'est cette pensée qui nous a fait mettre au recto de la couverture une vignette mi-topographique, mi-historique et mi-symbolique.

En langage héraldique, elle se traduit : D'azur à trois étoiles d'or en chef et à la nef d'argent voguant sur des flots du même.

La situation topographique de Seine-Port nous a semblé justifier, sans plagiat, l'adoption d'une partie des armes de Paris, et le tortil qui surmonte le blason accuse le souvenir de l'ancienne baronnie que fut notre coquet village. Les étoiles rentrent dans le symbolisme sus indiqué et sont complétées par la devise : Salus in sacro portu.

Du point de vue topographique, Seine-Port est bien le site rêvé pour y mener une vie saine et agréable, car la Providence semble l'avoir comblé de toutes les richesses naturelles qui font l'agrément des yeux et la robustesse de la santé physique.

Si l'on y cherche la note chrétienne : la vie est un voyage du temps à l'éternité, symbolisé par la nacelle qui vogue au gré des flots ; souvent battue par la tempête, le flambeau tricéphale (trois étoiles), la foi, l'espérance et la charité, guide sa traversée et lui permet d'aborder en toute sûreté aux rivages éternels.

Les armes du verso de la couverture sont celles du baron Jean-Baptiste Glucq, qui portait : D'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

J'ai, dans la mesure du possible, mis en étroite relation le texte et la gravure qui s'y rapporte. Documentaire et didactique avant tout, cette étude a dû forcément se maintenir dans un cadre restreint.

M Marcel Desjardin a été pour moi un précieux auxiliaire en mettant à ma disposition, avec son obligeance habituelle, les gravures qu'il a laborieusement collectionnées sur l'histoire locale. Je dois aussi mes remerciements à M Emile Grenier, ingénieur à Sainte-Assise, qui a bien voulu

résumer pour cette notice, en un exposé lumineux, le fonctionnement de la station radioélectrique de Sainte-Assise. Enfin, je me fais un devoir de rendre hommage à M Demichel, dont les planches zinc graphiques sont d'un fini achevé et à M E Legrand, pour le soin apporté à l'impression typographique.

Puis-je mieux clore ces préliminaires qu'en rappelant à mes lecteurs cet aphorisme de Portalis :  
C'est par la petite patrie que l'on s'attache à la grande.

Seine-Port, ce 8 mai 1927,  
En la fête de sainte Jeanne d'Arc

A Duchein

## Seine-Port, Ses origines

Il est de tradition, lorsqu'on étudie l'histoire et les origines d'une localité, de chercher si le nom du lieu n'est pas lui-même riche en souvenir, et l'on fait parfois des découvertes bien curieuses.

Ici, plus qu'ailleurs, peut-être, cette recherche est d'un grand intérêt, puisqu'elle va nous ouvrir des horizons historiques insoupçonnés sur Seine-Port et ses environs.

Sequanoe portus, Sacer portus : Seine-Port et Saint-Port, telles sont les deux appellations qui, à travers les siècles, dénommèrent notre coquet village.

Portus, en basse latinité, veut dire : rive, rivage, passage.

De sa source à son embouchure, dans son trajet de 800 kilomètres, la Seine a plusieurs parties de ses rives transformées en ports de décharge. Cette particularité n'est donc pas spéciale à Seine-Port. Comme " passage " sur la Seine, d'autres localités pourraient revendiquer la même dénomination. Il a donc fallu une raison spéciale pour attribuer ce nom à notre localité et, si nous isolons Seine-Port des environs, on n'en trouve pas l'explication. Si, au contraire, nous la relient aux lieux avoisinants, tout s'éclaire. Non seulement ce nom de passage sur la Seine est logique, mais il réclame son qualificatif : sacer (sacré ou saint). D'où Seine-Port et Saint-Port ne deviennent qu'une même appellation abrégée : Passage sacré sur la Seine.

Bien avant l'ère chrétienne, se trouvaient répartis, sur différentes régions de la Gaule, des centres sacrificatoires où, périodiquement, se tenaient les assemblées druidiques. On choisissait de préférence les forêts épaisses, afin de donner aux rites mystérieux un plus impressionnant caractère. Non loin d'ici, se trouve, dans la forêt de Beaulieu (bellus lucus, bois sacré), un menhir ou pierre levée, témoin plusieurs fois millénaire du culte qu'on y rendait peut-être à une divinité champêtre, ainsi que le laisserait croire la dénomination de " Grand Berger " donnée audit menhir.

C'est auprès de ce vestige druidique, comme à Pringy, près du Chêne sacré, comme à Longpont, comme à Chartres, que se tenaient les assemblées régionales

Les découvertes d'objets préhistoriques, signalées par M Leroy, confirment la haute antiquité et l'importance du culte celtique dans nos contrées.

Mais, selon le témoignage de César dans ses Commentaires (livre VI, chap. XIII), c'est à Lieusaint (locus sacer), ancien Mediolanum des Gaulois, à l'orée de la forêt de Sénart, relié à Melun par une partie entièrement boisée, c'est à Lieusaint que se trouvait le centre de ces assemblées solennelles.

Qui ne sait l'influence prépondérante des druides ? Juges suprêmes en toute chose, véritables souverains de la Gaule, ils ne laissaient rien au hasard. Tout était ordonné, même l'itinéraire pour se rendre à ces assemblées, et, par suite, pour les habitants de la rive gauche, le passage où devait être franchie la Seine ; passage qui devenait sacré par destination.

Nous pouvons donc conclure que Seine-Port ou Saint-Port, en conjonction avec Beaulieu et Lieusaint, est d'origine druidique ; tout en regrettant que le nom primitif de langue celtique ne nous ait pas été conservé.

Qu'au moyen âge l'appellation à saveur culturelle ait prévalu, c'est un fait indéniable ; mais ce n'est pas cette époque, particulièrement religieuse, qui l'a créée.

Les quelques documents, trop rares, du XIIe siècle que nous possédons viennent à l'appui de cette thèse et portent simultanément les deux noms dans le même alinéa.

Par la suite, le nom de Saint-Port fut l'appellation courante, et lorsqu'à la Révolution on voulut imposer l'appellation d'aujourd'hui, Seine-Port, il y eut un certain flottement, même dans les actes officiels.

Finalement, cette dernière forme a prévalu depuis 1795, malgré une tentative infructueuse, sous la Restauration, pour reprendre le nom à consonance religieuse. Celui-ci avait, au moins pour les profanes, l'avantage de déceler son origine et d'éveiller en eux le désir bien légitime de connaître une page de notre histoire nationale.

Ce passage mérite encore de fixer notre attention, parce qu'il fut, au moment de la conquête romaine, un point stratégique important qui, par sa situation topographique, à égale distance de Melun et de Corbeil, permettait aux légions romaines de surveiller ces deux forteresses et les mettait à l'abri de toute surprise.

Jules César raconte que, pendant qu'il mettait à feu et à sang les environs de Bourges et poursuivait sans relâche l'armée trop disparate de Vercingétorix, son lieutenant Labienus avait l'ordre de s'emparer de Sens, Melun et Corbeil, et de réduire à merci Lutèce et son roi Camulogène. Fidèle à ce programme, Labienus transporte le gros de ses troupes par voie fluviale. De sa flottille, comprenant cinquante vaisseaux, quelques unités durent faire escale dans la baie de Seine-Port et bivouaquer sur l'une ou l'autre rive. Faute de documents précis, on est réduit à des conjectures, à des probabilités cependant très vraisemblables, puisque, ces années dernières, il a été trouvé des pièces romaines de cette époque sur la rive gauche, face à Seine-Port.

Avant de devenir le village important d'aujourd'hui, Seine-Port était un simple territoire d'où émergeaient quelques modestes chaumières habitées par des pêcheurs et des bateliers vivant du produit de leur pêche et de la chasse giboyeuse des environs. A ces ressources, toutes locales, venaient s'ajouter le droit de péage imposé aux gens " du Gastinais " et le transit des marchandises, bois ou autres, que la proximité des forêts de Beaulieu et de Sénart ne pouvait que favoriser. De plus, ne peut-on croire que ce joli coin ait servi de port d'attache au coche d'eau qui reliait, par un service périodique, Melun, Corbeil et Paris ? L'existence de l'Hôtel du Travers, dont l'origine remonte à plusieurs siècles, serait une forte présomption en faveur de ce sentiment. Peut-être aussi Seine-Port doit-il à ce va-et-vient de voyageurs, à ces relais de mariniers, d'avoir vu sa population s'accroître et son aspect se transformer par des constructions moins rustiques dont l'élégance, aujourd'hui presque somptueuse, fait de notre gracieux village le rival des villes d'eau.

Notre localité ne marque dans l'histoire qu'à partir du Xe siècle. Parcelle du domaine royal, elle relevait en censive de Burchard, comte de Melun et de Corbeil, auquel Hugues Capet avait délégué le gouvernement de l'Ile-de-France. C'était l'époque où se fondaient de nombreuses abbayes, dont les prieurés étaient autant de ramifications. Les libéralités royales favorisaient cette efflorescence religieuse, et le prieuré de Saint-Jean-de-l'Ermitage, à Corbeil, se vit doté, comme Saint-Leu et Saint-Acyre, de plusieurs droits et terre sur les dépendances de Saint-Port. L'une d'elles, la Terre des Chapeaux, d'une contenance de trois arpents, fut rétrocédée à la cure sur redevance de " trois chapeaux de roses vermeilles et trois paires de gants rouges, que le curé de Saint-Port devait présenter chaque année, à la Saint-Jean-Baptiste, et apporter au prieur, pendant son dîner, sous peine de cinq sols d'amende ".

Cette redevance nous paraît bizarre, mais on ne doit pas oublier qu'au moyen âge les riches faisaient une ample consommation d'eau de rose dans leurs ragoûts, leurs sauces et leurs desserts.

Un humoriste (1) du XIXe siècle raconte à sa façon la solennité donnée au paiement de cette redevance :

" Au jour de la Saint-Jean, de la hauteur qui conduit aujourd'hui à la forêt de Sénart, on voyait descendre une foule nombreuse de villageoises, ayant à leur tête le curé de Seine-Port et deux de ses marguilliers. La caravane entonnait des cantiques et venait se ranger devant le prieuré de Saint-Jean, à l'heure où le prieur était à dîner. Le curé et trois des jeunes filles étaient

introduits ; le prieur recevait des mains du pasteur trois chapeaux de roses vermeilles et trois paires de gants rouges ; chacune des jeunes filles mettait une paire de ces gants et plaçait, à tout de rôle, un chapeau de roses sur la tête du prieur, puis le curé de Seine-Port restant debout et à jeun, le prieur et les trois jeunes filles se plaçaient à table et le repas continuait. "

Il est à croire que ce dernier détail n'est qu'une boutade de l'écrivain et que le prieur pratiquait un peu mieux, envers son confrère, les devoirs de l'hospitalité. Plus tard, cette redevance sera payée au seigneur de Seine-Port, qui s'était substitué aux droits du prieur de Saint-Jean-lez-Corbeil.

### Les seigneurs de Saint-Port

Des premiers rois francs au Xe siècle, sous les derniers Carlovingiens et les premiers Capétiens, la nation était sans unité avec une royauté sans autorité et sans prestige.

" Qui t'a fait comte ? disait Hugues Capet au comte de Corbeil.

" Qui t'a fait roi ? rétorquait fièrement celui-ci.

Formée de provinces et de villes, qui avaient chacune leurs lois particulières, la France était un vaste champ de bataille, ensanglanté, chaque jour, par mille petits combats où nul ne pouvait espérer ni sécurité, ni repos, s'il n'était toujours prêt à tirer l'épée.

A la faveur du désordre, les grands domaines devinrent des Etats presque indépendants et héréditaires, appelés fiefs. D'où le nom de féodalité donnée à cette époque du IXe au XVIIe siècle.

Dans la société féodale, des quatre classes qui la composaient, les nobles ou barons étaient possesseurs de fiefs, au centre desquels ils élevaient un château ou manoir, véritable forteresse flanquée de tours et munie d'un donjon crénelé, à l'abri duquel se groupaient le village et son église.

Tel était Saint-Port au XIIe siècle.

La seigneurie comprenait, à cette époque :

Le fief de Saint-Port ou Hôtel principal (1), réservé à l'aîné et dont dépendaient sept arrière-fiefs :

L'Hôtel secondaire, apanage des puînés ;

Le Moulin Paillard, ou Petit-Saint-Port, appelé plus tard fief de Vaudetar ;

Le Moulin Neuf, avec cens, colombier à pied et justice moyenne et basse ;

Le fief de Collemart ou Pessard ;

Le fief de Boudoufle, bois de la Souche, allant du parc de M. Piollet au ru de Balory ;

Le fief de Croix-Fontaine, qui comprenait les propriétés Sédillon-Desvallières et Piollet ;

Le fief de Sainte-Assise, constitué par le territoire actuel et les bois de Beaulieu et de Saint-Jean.

Le premier seigneur connu est en :

1180 – Renaud Ier de Pomponne qui, par son mariage avec Ermengarde de Saint-Port, devient seigneur de Saint-Port. Il signe, en cette qualité, en 1209, la cession, par Guidou de Coulommiers, d'une dîme inféodée à l'abbaye du Jard, dont il était seigneur dominant. Lui-même donne, en mars 1224, une dîme à l'abbaye de Barbeau et lui vend les cens, pressoir et autres droits provenant du chef de sa femme, à charge par ladite abbaye de chanter, chaque année, un service anniversaire, de faire dix collectes ou mémoires dans les messes basses, et, pour les clercs, de réciter sept psaumes, à la date du 18 février, d'après l'obituaire de Barbeau. On peut donc présumer que la seigneurie de Saint-Port est au moins contemporaine de l'abbaye de Sain-Port, peut-être même remonte-t-elle à la deuxième croisade.

1225 – Guillaume Ier, l'aîné de ses deux fils, jouit de la seigneurie, se fait cistercien, et compte dans les moines de Barbeau, dès 1245.

1228 – Pierre de Saint-Port, son frère cadet, devient écuyer servant de Robert comte d'Artois, et, avant de partir à la septième croisade, lègue 100 livres à l'église du Jard, 40 livres au curé de Saint-Port pour ses anniversaires, 20 livres à Avenine, sa sœur, pour doter ses filles, et 200 livres aux filles de Dominiquette Aalès du Gripet, sa femme, pour faciliter leur mariage. Et il ajoute que, si ses enfants meurent avant lui, tous ses biens mobiliers et immobiliers devront être distribués aux pauvres par les soins de son légataire procureur, sous réserve des legs susdits. Ce testament datait de juin 1249. Antérieurement, en 1237, il avait vendu à l'abbaye de Livry sa dîme de Barneau et cédé tout droit de gruerie sur les bois que l'abbaye de Barbeau avait à Saint-Port et à Sainte-Assise.

On croit communément que Pierre de Saint-Port périt à la bataille de Mansourah avec son chevalier banneret le comte d'Artois, le grand maître du Temple et de nombreux gentilshommes.

Cependant, un doute s'élève, car le testament, dont fait mention le cartulaire du Jard, porte la date de juin 1249 et la bataille de Mansourah eut lieu le 18 février 1249.

1231 – Thibault Ier, son fils ou frère, par cession volontaire de Pierre de Saint-Port, jouit de la seigneurie et comparaît, à ce titre, comme témoin à la vente d'une vigne en censive de l'abbaye de Barbeau.

1242 – Jean Ier, fils et héritier du précédent, vend à ladite abbaye une pièce de terre située entre Sainte-Assise et la Seine.

1244 – Thibault II, dit Bonnivaut, abandonne, toujours à la même abbaye, ses droits sur une vigne située à la Roche-Creuse.

1249 – Jean II, fils de Guillaume Ier, renonce aux droits d'un fief que tenait Jean de Poitiers ; à cette renonciation, signent ses frères Adam et Thibault III de Saint-Port.

1255 – Bernard de Saint-Port, surnommé le Roux, donne à l'abbaye de Barbeau sa maison de Paris, à charge pour les religieux de célébrer une messe, pour les prêtres de dire une collecte et pour les clercs de réciter sept psaumes, le 5 devant les ides de septembre.

1262 – Renaud II de Saint-Port est mentionné, avec sa femme Ameline, au nécrologe de l'abbaye du Jard, à laquelle il lègue 9 livres pour son anniversaire.

1290 – Guillaume II de Saint-Port qui, en 1300, devient chanoine-prêtre et profès de l'abbaye du Jard.

1316 – Jean III de Saint-Port, sous lequel la terre seigneuriale passa, en 1332, en douaire à la comtesse de Melun, Clémence de Hongrie, veuve de Louis X le Hutin, puis à Jeanne d'Evreux, veuve de Charles IV le Bel.

Dans l'évaluation du douaire, on lit :

" Jehan de Saint-Port, escuyer, tien à Saint-Port et appartenances,

III xx liv. de terres et VII arrière-fiefs ;

Sôme pour le fief III liv., pour arrière-fiefs XXV sols,

Et pour la haulte justice III liv. (1) "

1350 – Guillaume III de Saint-Port quin en qualité de puîné, occupait l'Hôtel secondaire de Saint-Port.

1360 – Jean IV de Saint-Port, fils de Jean III, qui, le 29 janvier 1362 reçoit l'acte d'aveu, foi et hommage, de Jehan Saussebernard, seigneur de Genouilly, pour les héritages et possessions qui suivent, à savoir :

La maison du Moulin-Neuf, avec jardin et colombier ;

Trois arpents de terre situés à la Croix-Brisset ;

Le moulin Eustache, dit moulin Foulon, en ruine vers 1416 ;

La Noroie ou Noiserie de Vaux et plusieurs arpents de vigne.

1384 – Jean V de Saint-Port, dit Jeannot, fils de Guillaume III, qui, avec damoiselle Lyénor Du Chastelle, sa femme, tenait en fief de l'abbaye de Saint-Père de Melun une maison appelée le Bichot, séant à Pouilly-le-Fort, avec soixante-dix arpents de terres arables et deux arpents et demi de prés, et le prélèvement de trois setiers de grains, " moitié froment, moitié mousturage " sur le moulin Pessard, appartenances relevant du prieur de Corbeil, religieux de Saint-Maur-des-Fossés.



Dès 1391, Jean V morcelait la terre seigneuriale en vendant à Jean de Vautedar, seigneur de Pouilly, et à Pernelle Saussebernard, sa femme :

Le fief de Boudoufle et l'hôtel de Collemart ;

L'Hôtel secondaire de Saint-Port avec le moulin Paillard et cent huit arpents de terre et vignes dépendant dudit hôtel, moyennant 400 livres d'or avec réserve de l'usufruit du titre seigneurial sa vie durant (29 mars 1391), brisant ainsi le dernier lien qui rattachait sa famille à la seigneurie de Seine-Port, car, antérieurement à la date susdite, l'Hôtel principal avait été vendu à dame Hugues Bracque qui, de ce fait, détenait le droit de censive sur l'Hôtel secondaire et ses dépendances.

Ce Jean V de Saint-Port vivait encore en 1399 et signait : écuyer, seigneur de Mérogis, dans l'aveu de deux fiefs sis à Mardilly (Evry-les-Châteaux), relevant du château d'Yères, qui appartenait à Jean Bureau de la Rivière, chambellan du roi.

C'est après ce dernier seigneur que disparaît la lignée au nom patronymique de Saint-Port, et, détail à signaler : la succession au titre seigneurial ne s'était faite en ligne directe, selon la manière orientale, qu'après épuisement ou abdication volontaire de la ligne collatérale.

Deux siècles durant, cette famille avait paisiblement joui de la seigneurie qui va tomber en quenouille et sera détenue à la suite de ventes successives en

1390, par dame Hugues Bracque, citée plus haut ; en

1416, par Isabeau de Marcadé, veuve de Jean de Nessant, valet de chambre du roi, qui reçoit acte de foi et hommage de Marie de Montmore, dame de Brie-Comte-Robert, pour le Moulin-Neuf que détenait cette dernière ; en 1467, par Merlin de Cordebeuf, écuyer d'écurie du roi, seigneur de Bonaigret et de Saint-Port, qui, pour ce même Moulin-Neuf, reçoit acte de foi et hommage de Guillaume d'Harcourt, vicomte de Melun, comte de Tancarville et seigneur de la Grange-la-Prévôte ; en

1545, par François de l'Hôpital, qui la tient par héritage maternel de sa trisaïeule Valentine Lhuillier, veuve de Bertrand l'Orfèvre d'Armenonville et dame de Saint-Port, Cramayel, Charenton, Saint-Maurice, en 1544.

Les l'Hôpital appartenaient à une vieille famille napolitaine, les " Gallucio ou Gallucia ", alliée aux rois de Naples et aux ducs de Milan. Etablie en France au quatorzième siècle, elle tire son nom d'une terre de l'Orléanais, acquise par un de ses membres, Jean de l'Hôpital, qui se fait naturaliser le 26 septembre 1349, achète la seigneurie de Monlignon, et devient la souche d'une famille qui, pendant trois siècles, sera, par ses biens et ses alliances avec les Beauvau, les Brichanteau et les Vaudetar, l'une des plus importantes maisons de la région.

François de l'Hôpital fut bailli de Melun, chevalier des ordres du roi, seigneur de Vitry, Coubert, Nandy, Saint-Port, Vernouillet, Fourches, Villaroche, Nogent et Yèbles. Il acheta, vers 1570, de l'abbé de Chaumes, quelques biens, dîmes et droits de justice, sur le territoire de Coubert, achat qui, cent ans plus tard, devait soulever une contestation. En 1679, les religieux et abbé de Chaumes intentaient en effet un procès à son petit-fils, François-Marie de l'Hôpital, duc de Vitry, conflit qui se termina par l'abandon définitif desdits droits seigneuriaux, moyennant une rente au profit de messire Jean de Gondy, abbé de Saint-Pierre de Chaumes.

François de l'Hôpital avait épousé Anne de la Châtre, sœur du maréchal de ce nom. Il fut tué à l'assaut des tours de Monslaw, en 1573, et fut inhumé dans l'église de Saint-Port. (1).

La seigneurie était restée un peu plus de trente ans dans la famille de l'Hôpital, et passait en 1577, à Jean Lefèvre de Caumartin, qui, le 26 mars de cette année, cédait en tant que seigneur de Saint-Port, à titre de fief, au seigneur de Croix-Fontaine (1), la terre de la Béguignerie, d'une contenance d'un arpent, vingt-huit perches et dix-huit pieds ; celle de l'Ermitage, d'un demi-arpent, et le port des quatre noyers ; en

1600, Louis Lefèvre de Caumartin, son fils, lui succède et transporte sa résidence à Sainte-Assise, qu'il vient d'acheter à l'abbé de Saint-Port de Barbeau. Le prieuré est reporté plus bas, en bordure de la Seine, au lieudit depuis l'Ormeteau, et, sur l'emplacement du monastère en ruine, le nouveau seigneur fait construire un château avec chapelle et dépendances.

Du manoir principal de Saint-Port, il ne restait en assez bon état que le donjon qui, dès lors, servit d'auditoire pour la justice et la prison, et ne fut démoli qu'en 1854. Le reste, tombant en vétusté, fut transformé en ferme.

Louis Lefèvre de Caumartin fut comblé d'honneurs par Henri IV, devint conseiller d'Etat, ambassadeur et garde des sceaux. Il obtint même l'érection en baronnie de sa seigneurie de Saint-Port et, désormais, les acquéreurs dudit fief porteront ce titre et bénéficieront de ses privilèges. Ce seigneur mourut en 1623, non sans avoir manifesté sa reconnaissance au feu roi

en fondant, par acte du 3 avril 1619, une messe hebdomadaire et un service annuel pour le repos de l'âme du royal Béarnais. Il mourut en 1623, laissant sa succession à sa veuve.

1623, Marie Miron de Caumartin, qui inaugura son administration par la cession des droits de passage sur la rivière et l'autorisation d'un port au bout de la rue de Seine. Elle mourut à Paris le 16 juin 1645 et fut inhumée dans l'église Saint-Merry, à Paris. De ses trois fils, l'aîné François Lefèvre de Caumartin, fut chevalier, seigneur de Mormant, où il fut enterré en 1649. Le deuxième devint évêque d'Amiens et le plus jeune, dont le nom suit, garda la seigneurie de Saint-Port.

1645, Jacques Lefèvre de Caumartin exerça ses droits de seigneur cette même année, en s'emparant, comme haut justicier, d'un arpent de terre dit Fontaine Saint-Louis, par droit de déchéance à cause du trépas sans hoirs de feu Robinet Fouquet.

Ce seigneur était déjà vicomte de Rue, marquis de Cailly et devint dans la suite ambassadeur de France auprès des Cantons suisses. C'est en partie à ses libéralités que l'on doit le prolongement de la nef de l'église, effectué en 1652.

Un an après son décès survenu en

1668, Geneviève de la Barre, sa veuve, fait, en qualité de tutrice de ses quatre enfants, déclaration et dénombrement au roi de sa baronnie de Saint-Port qui comprend à l'époque :

L'Hôtel de Saint-Port, avec sa grande basse-cour servant de logement au fermier, pressoir, colombier à pied, avec le parc, clos et fermé de murs, contenant le tout, environ vingt arpents, tenant d'une part à la rue du Cresselier (1), d'autre part à la rue qui va à Melun ;

Item le Moulin-Paillard, ci-devant dépendant du fief de Vaudetar, réuni faute d'hommage à la baronnie de Saint-Port, tenant au levant à la seigneurie du Moulin-Neuf ;

Item un droit de pâturage, dit le Pays des Uzelles, consistant en un demi-boisseau de blé méteil en espèces, pour chaque feu, à prendre sur les sujets et habitants de Saint-Port, Boissise et Beaulieu ;

Item un droit de four à ban, lequel est ruiné ;

Item un droit de moulins et pressoirs banaux auxquels les habitants sont obligés de porter leurs grains et les raisins de leurs vignes, sous peine de confiscation des marchandises et 60 sols parisis d'amende ;

Item sur droit de bac pour passer hommes et chevaux sur la rivière de Seine, du côté du Gastinais (rive gauche), sans qu'il soit permis à aucune personne de passer ou tenir bateau, depuis Melun jusqu'à Corbeil, sauf ceux établis ;

Item un droit de haute, moyenne et basse justice, avec droit de fourches patibulaires à trois piliers, au lieudit les Justices. (Là se faisaient les exécutions capitales) ;

Item avaient anciennement un château fermé de murailles et créneaux, dont il reste encore quelques vestiges, auxquels lesdits sujets de Saint-Port avaient coutume de faire guet et de garder les portes, quand besoin était.

Le silence de Mme de Caumartin sur la terre de Sainte-Assise laisserait croire que celle-ci faisait partie des biens paraphernaux dont elle n'avait pas à rendre compte aux héritiers bénéficiaires de son mari.

Des deux fils de Mme de Caumartin, l'un, Heury de Caumartin, abbé de Saint-Quantin-en-l'Île, était attaché à la personne du roi, comme aumônier ; l'autre, Robert de Caumartin, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, étant retenu au loin, la baronnie de Saint-Port et la seigneurie de Sainte-Assise furent vendues, en

1682, à Antoine de Benoist, conseiller d'Etat et secrétaire du roi, qui, en 1685, rend acte de foi et hommage de sa baronnie au comte de Melun dont elle est mouvante, et reçoit lui-même, le 29 octobre 1686, aveu de la terre de Croix-Fontaine, détenue par François de Bourlon de Choisy. Le 16 novembre 1685, en l'absence du baron de Saint-Port, messire Louis Lefebvre, son agent d'affaires et son délégué ad hoc, recevait solennellement en son lieu et place l'aveu de foi, hommage et fidélité de messire Médéric Sevin, chevalier, seigneur de la Grange-la-Prévote et du fief du Moulin-Neuf. Cette formalité se passait devant la porte principale du manoir féodal où " ledit sieur Sevin a desceint son espée, osté ses esperons, nüe teste, un genouil en terre et au devoir porté par la custume de Melun a aussy dict : "Mondict seigneur baron de Saint-Port, je vous fais et porte la foy et hommage, serment de fidélité que je suis tenu vous faire et porter à cause dudict fief de Moulin-Neuf. " Telle était la formule, avec les détails ci-dessus relatés, imposée à tout vassal envers son suzerain, sans préjudice d'autre redevance.

Après la mort d'Antoine de Benoist, survenue vers 1687, la baronnie ne fait que passer entre les mains de sa veuve, Catherine Gon, qui la cède, en 1695, à Jean de la Chapelle, receveur général en la généralité de La Rochelle. Né à Bourges en 1655, d'un père doyen de l'Université de la ville, il fut, dès sa jeunesse, orienté vers les lettres, ce qui ne l'empêcha point de s'adonner aux finances et à la politique. Il acheta la charge de receveur général qu'il exerça à Paris et consacra ses loisirs à composer comédies et tragédies qui lui créèrent une certaine notoriété. Discerné par les Bourbon-Conti, il les suivit en Hongrie pendant la guerre de 1685 et leur fut attaché comme secrétaire de leurs commandements. Chargé, par le roi de Pologne, d'une mission diplomatique en Suisse, il s'en acquitta si bien que Louis XIV le choisit pour de délicates négociations auprès des mêmes Etats.

De retour à Paris, M de la Chapelle suit à nouveau son penchant pour la littérature et fut reçu à l'Académie française le 12 juillet 1688, en remplacement de l'abbé Furetière. On lui doit deux comédies : La Bassette, Les Carrosses d'Orléans ; quatre tragédies : Zaïde, dont s'est inspiré Chateaubriand pour son roman Le Dernier des Abencérages, Cléopâtre, Téléphonte et Ajax, ainsi que des traductions de Catulle et de Tibulle, partie en vers, partie en prose. Mais son ouvrage le plus considérable fut Lettres d'un Suisse, adressées à un Français, où l'on voit les véritables intérêts des princes et des nations qui sont en guerre.

Ces lettres, composées sur les mémoires des ministres de diverses cours, sont remplies de réflexions judicieuses et lui auraient peut-être mérité grâce devant Boileau s'il n'avait cultivé le genre lyrique. Il n'a pas échappé à sa critique acerbe et, dans une parodie mordante, le maître parnassien le cingle en ces vers :

Tout grand ivrogne du Marais  
Fait des vers que l'on ne lit guère;  
Il les croit pourtant for bien faits;  
Et quand il cherche à les mieux faire,  
Il les fait encor plus mauvais.

Jean de la Chapelle mourut à Paris, doyen de l'Académie française, le 29 mai 1723, à l'âge de 68 ans, et fut enterré dans l'église Saint-Gervais, sa paroisse. Absorbé par ses missions diplomatiques et ses travaux littéraires, il jouit peu de la terre de Saint-Port dont il avait aliéné une partie dès 1700, au père du suivant, M Glucq, qui se désiste de la seigneurie en faveur, en 1709, de son fils, Jean-Baptiste Glucq, écuyer et conseiller du roi en ses conseils. En effet, le 15 août 1709, ledit baron Glucq touche les droits seigneuriaux sur Croix-Fontaine et, le 8 novembre de la même année, la censive d'une terre dépendant de la mense curiale.

En 1723, le baron Glucq acquiert le reste de la seigneurie et ajoute au domaine de Saint-Port les seigneuries de Bréviande, Cesson, Saint-Leu (celle-ci, achetée en 1715, de Jean-Baptiste de Saint-André-Marnays, chevalier, compte de Vercel, à charge de foi et hommage et 260 livres de rente à servir à l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun) et Savigny en partie, Pouilly-le-Fort et Boissise-la-Bertrand. Ces deux dernières, achetées à François de Vaudetar, ainsi que la seigneurie du Larré, payée aux Célestins de Paris 720 livres parisis et comprenant " hôtel, pressoir, vignes, cens et rentes ", avec droit de forage pour les vins débités et de rouage pour les vins exportés.

A la tête d'une immense fortune, il fut le mécène de l'époque et protégea tout particulièrement le grand peintre Watteau. Si Sainte-Assise n'avait subi les transformations imposées par le centre radioélectrique, on aurait retrouvé plusieurs des sites où l'artiste avait exercé sa maîtrise, car il n'est pas douteux que Watteau ne fût fréquemment reçu à Sainte-Assise. Peut-être même y faisait-il de longs séjours, comme cela se passait pour les hommes de lettres protégés par les grands.

La libéralité de Glucq était proverbiale. L'un des plus éloquents preuves en est la donation, de son vivant, en février 1748, à Louis-François-Joseph Daldart, baronnet d'Angleterre et lieutenant aux gardes-françaises, de son hôtel de Paris, sis quai des Théatins, des château et dépendances de Pouilly-le-Fort, d'une ferme au Petit-Jard, et du moulin du Ponceau, à Rubelles, le tout en témoignage d'estime et d'amitié.

Jean-Baptiste Glucq mourut à Paris, la même année, sur la paroisse Saint-Sulpice, et fut inhumé dans l'église de Saint-Port, le 13 mai 1748.

1748, Jean-Baptiste de Montullé, son beau-frère, chevalier, conseiller au parlement de Paris, secrétaire des commandements de la reine, grand bailli d'épée de Melun et de Moret, lui

succède, et la terre de Saint-Port lui est confirmée en titre de baronnie, par lettres patentes de juin 1762.

M de Montullé avait épousé, en 1750, Mlle Haudry, qui lui apporte 400.000 livres de dot. Elle était fille d'un fermier général issu d'un boulanger de Corbeil et d'une fille d'auberge de Montargis (hôtel Satin).

Leur existence à Sainte-Assise fut des plus retirées, se consacrant tous deux à l'éducation et à l'instruction de leurs enfants. Un incident malheureux vint troubler leur quiétude. Un braconnier, surpris en flagrant délit sur les terres de M de Montullé, blessa grièvement le garde-chasse. Appréhendé, il fut condamné à être roué et exécuté sur la place de Saint-Port. Cette justice un peu excessive et ce supplice d'un autre âge soulevèrent l'animosité des habitants et décidèrent M le Baron de Saint-Port à vendre sa seigneurie en 1773.

1773. La marquise de Montesson recevait, l'année même de son mariage, le douaire de Saint-Port et Sainte-Assise : c'était un royal cadeau de noces. Etudions cette physionomie complexe et voyons comment une personne de si petite noblesse a pu devenir l'épouse légitime, mais morgantique, d'un prince de sang.

Charlotte-Jeanne Béraud de la Haye de Riou naquit à Paris le 5 octobre 1738. Son père s'affublait indûment dit-on du titre de marquis et avait fait du négoce à Saint-Malo, sans s'y être enrichi.

Souffrant de la modeste situation des siens, Mlle de la Haye n'eut qu'une ambition : s'élever à un rang supérieur. Elle rêva d'un mariage confortable, sinon assorti. Aussi, lorsque ses parents lui présentèrent M de Montesson, donna-t-elle son acquiescement. Elle avait 17 ans, lui en avait 70, mais il était marquis et bien doté. Bien qu'il fût fort laid et, dit Mme de Genlis, de la plus monstrueuse grosseur, Mlle de la Haye s'accommoda philosophiquement de cette association avec un vieillard. D'une nature sèche et égoïste, elle restera femme ce qu'elle était jeune fille, mais sera sèche avec onction, égoïste avec des élans de générosité, au point que le monde la proclamera une femme adorable. Mme de Genlis elle-même dira de sa " tantâtre " que, lorsque l'ambition ou son intérêt ne s'y opposaient pas, Mme de Montesson avait un charmant caractère.

Dès son mariage, célébré à Saint-Sulpice le 11 octobre 1757, elle fréquente les salons où brillent les princesses de Chimay, la duchesse de Mazarin, la comtesse de Boufflers, et nombre d'autres personnalités, et, soit dit à sa louange, au milieu d'une société libertine elle reste vertueuse et fidèle à son vieux mari comme elle le sera plus tard au duc d'Orléans. Les contemporains lui décernèrent le plus beau titre que puisse envier une femme honnête et l'appelleront " la prude Montesson ". Cette pruderie n'avait d'ailleurs rien de guindé, et ses manières réservées, empreintes de simplicité et de sensibilité, la faisaient facilement admettre dans la plus haute société. On croit, ce n'est qu'une hypothèse, que c'est en jouant proverbes et comédies chez le prince de Conti que lui serait venue l'idée de se faire épouser par le duc d'Orléans, ambition à longue échéance, puisque M de Montesson vivait encore. Toujours est-il qu'elle fit dresser chez elle un théâtre selon la mode du temps et elle y joua elle-même les premiers rôles. Quoi qu'en dît l'astucieuse Mme de Genlis, tous les invités reconnaissaient à Mme de Montesson un certain art de comédienne, surtout dans le genre langoureux et mièvre, et cette qualité était bien faite pour émouvoir le " gros Philippe ", ainsi qu'on dénommait le duc d'Orléans. Petit-fils du Régent, il avait eu, de son mariage avec une princesse de Conti, celui qui devait être connu sous le nom de Philippe-Egalité. Ce dernier avait une âme de laquais, peut-être par atavisme, car Henriette de Conti s'était ravalée aux amours ancillaires. Sa mort, après quinze ans de scandale, avait délivré le prince d'un rôle moliéresque.

Bon, mais faible, doué d'assez de bon sens mais de peu d'esprit, le duc d'Orléans ne devait pas rester insensible aux bonnes grâces de la rusée marquise. Celle-ci, pour arriver à ses fins et se faire présenter à la cour, fit appel à la jeune comtesse de Genlis, sa nièce, d'une beauté endiablée, ayant de l'esprit à revendre et fort experte en stratégie amoureuse.

Sur ces entrefaites, M de Montesson venait de mourir (31 juillet 1769). La jeune veuve se retira quelque temps à Vincennes où le duc d'Orléans vint la voir. De là, elle partit à Barèges, laissant à sa nièce le soin de recevoir en son hôtel le prince, objet de ses rêves, et de préparer les voies à la conquête définitive de ce cœur.

Le succès fut complet, et, à son retour, Mme de Montesson se vit offrir le mariage secret, sous condition qu'elle ne prendrait jamais le nom de duchesse d'Orléans, qu'elle n'aurait aucune

prérogative princière et qu'elle ne paraîtrait jamais à la cour. La Du Barry, sollicitée de fléchir Louis XV, ne put y parvenir. Finalement, après une séparation simulée comme temps d'épreuve, le mariage fut décidé et célébré le 28 juillet 1773, à Saint-Eustache. Le lendemain, les époux partaient pour Villers-Cotterets et, quelque temps après, achetaient la terre de Saint-Port et Sainte-Assise et son magnifique château pour 800.000 livres. Le prince avait 48 ans et la marquise 34.

Dès lors, leur existence se partage entre Villers-Cotterets, Sainte-Assise et Paris. Dans ces trois résidences, on donnera des fêtes, on jouera la comédie et le prince, toujours heureux, marchera dans le sillage de celle qu'il s'est choisie comme épouse, malgré toutes les oppositions, épouse qui trouvera son bonheur à faire celui du prince.

Sous le baron Glucq, les arts dominaient à Sainte-Assise. Sous Mme de Montesson, le château devient un centre littéraire où fréquentèrent Marmontel, Voltaire et, de moindre envergure, Grimm et Carmontel. On y ébauche même un projet qui consisterait à créer quatre fauteuils féminins à l'Académie française, dont l'un serait attribué à Mme de Montesson, pour flatterie pour l'hôtesse de la maison.

Jusque-là, Mme de Montesson avait, selon la formule de Fontenelle, " mis son cœur en cerveau ", pour réaliser ses projets d'ambition. Elle allait maintenant donner raison au judicieux aphorisme de La Bruyère, " qu'une femme sensible est celle qui n'a pas encore vu celui qu'elle soit aimé ". Pour la première fois, elle vibre à un amour qui eût pu dégénérer en passion coupable, si elle n'eût eu pour frein son honnêteté naturelle qui l'avait fait traverser une société frivole et dissolue sans s'y brûler les ailes. Elle trouva une solution élégante : ce fut de marier le jeune et brillant comte de Valence avec sa petite-nièce, Pulchérie de Genlis, en la dotant de 600.000 livres. Les mauvaises langues prétendent que ce fut une manière de couvrir ses premières infidélités à son quasi royal époux. Nous préférons croire qu'à l'automne de sa vie, l'intègre marquise n'a pas voulu ternir l'éclat de son nom.

Depuis quelque temps, le prince était fatigué et donnait des inquiétudes. Après une déconvenue provoquée par le refus de Marie-Antoinette de s'arrêter à Sainte-Assise en se rendant à Fontainebleau, le duc d'Orléans tombait gravement malade et s'éteignait le 18 novembre 1785, en demandant à son épouse de le faire enterrer à Sainte-Assise, dans un tombeau qui, plus tard, les réunirait tous les deux. Ce désir devait être en partie réalisé.

Cette mort affecta profondément Mme de Montesson. L'"inconsolable épouse", selon le mot de l'abbé Maury, se retira au couvent de l'Assomption pour y porter son deuil. Le roi, en effet, avait défendu tout éclat, mais avait ordonné des obsèques presque royales. Son deuil expiré, la marquise reprit à Paris sa vie mondaine jusqu'au jour où elle est arrêtée et emprisonnée, en avril 1793. Remise en liberté au 9 thermidor, elle ne recommence ses réceptions qu'après le 18 brumaire.

Dès 1787, elle avait vendu sa terre de Sainte-Assise et ne devait y revenir que pour rendre les derniers devoirs au duc d'Orléans, en le faisant inhumer dans la chapelle construite à cet effet. Décédée le 5 février 1806, elle-même y repose par les soins de son légataire, M de Valence, qui l'y fit transporter après des obsèques d'un appareil tout princier, voulues et ordonnées par l'empereur Napoléon.

Des seigneurs de Saint-Port, c'est à Mme de Montesson que notre localité doit le plus de reconnaissance. Providence des malheureux pendant les quatorze années qu'elle y résida, à la manière des fées bienfaitrices, elle fit, d'un modeste village, le joli cottage d'aujourd'hui, le dotant d'une place unique dans la région, faisant percer des rues nouvelles, vastes artères qui donnent à Saint-Port un air de plaisance, offrant gracieusement, pour y construire, les terrains qu'elle y possède et voulant, si la mort du prince ne fût prématurément arrivée, élever une église plus centrale dont elle assumerait tous les frais de construction.

Cette prodigalité dans le bien fait équilibre aux intrigues par trop intéressées qui devaient la conduire si haut, et porte à l'indulgence pour la satisfaction de vanité qu'elle en a éprouvée.

Avec Mme de Montesson, finit, peut-on dire, la baronnie et seigneurie de Saint-Port.

Acquise en

1787, par le Comte de Provence, le futur Louis XVIII ne la garde que six mois et la revend, le 5 octobre ;

1787, à la Duchesse de Kingston, Anglaise célèbre par ses aventures romanesques. Elle y meurt le 26 août 1788, léguant sa terre,

1788, à son neveu, Sir Glower Wispengton, qui en fut le dernier seigneur. Colonel dans l'armée anglaise et déjà vassal pour certains fiefs de l'abbaye de Saint-Denis, son premier soin fut d'engager des négociations pour le rachat des droits casuels envers cette abbaye, comme aussi de se libérer à perpétuité des droits seigneuriaux dont étaient grevés envers la couronne, à cause du château de Melun, les terres de Sainte-Assise, Seine-Port, Verneau et autres biens. La demande est portée devant le Directoire du département qui approuve, le 2 octobre 1790, après examen minutieux, la liquidation faite à la somme de 50.394 livres desdits droits féodaux dus par sir Glower, et à 31.849 livres dus par le même, pour le rachat des droits inhérents aux biens relevant des fiefs de Saint-Père-lez-Melun, de Vert-Saint-Denis, d'Ozouer-le-Voulgis, dépendant des Célestins de Marcoussis. Cette dernière décision fut prononcée le 21 décembre 1793.

Le seigneur sir Glower fut, par contre, débouté de sa plainte contre les habitants de Saint-Port qui faisaient du bois mort sur son territoire et, par arrêté du 9 décembre 1790, confirmation fut prise de l'ordonnance de 1669, autorisant ledit usage et ne prohibant l'entrée des bois qu'aux instruments tranchants et ferrements quelconques.

Des conflits répétés de ce genre avec les communes de Cesson et de Boissise, décidèrent sir Glower à vendre, fin décembre 1793, ses domaines au comte de Tillières, déjà propriétaire du château depuis 1790.

Avec sir Glower disparaissait le titre seigneurial, supprimé d'office par les décrets de la Révolution.

## Les Seigneurs en partie, parce que détenteurs de fiefs secondaires

1138. L'Abbaye de Saint-Père-lez-Melun, qui avait des droits sur plusieurs maisons et terres de la seigneurie.

1140. Le Prieur de Saint-Jean-lez-Corbeil, dépendant de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, qui possédait des droits de cens à Saint-Port, à Saint-Acyre, un pressoir et le bois dit de Saint-Jean, et un droit de mouvance ou suzeraineté féodale sur le moulin et fief de Collemart (aujourd'hui Pessard).

1145. L'Abbaye de Saint-Port, seigneur de Saint-Acyre, jusqu'à la vente consentie à M de Caumartin, en 1600.

1165. Drogon de Machault, à qui la susdite abbaye, transportée à Barbeau, cède 13 sols de cens et la moitié d'un pressoir à Saint-Acyre, en échange de quatre arpents de pré sis à Barbeau.

1201. Anseau des Granges se désiste de la dîme qu'il prélève sur Saint-Port, moyennant 40 livres que lui versera annuellement l'abbaye de Saint-Port de Barbeau. Et cette transaction, renouvelée en 1237, sera plus tard ratifiée par Milon des Granges.

1230. Odon de Bourron et Elisabeth d'Eprunes, sa femme, donnent à la même abbaye une vigne, près du pressoir de Saint-Acyre et, la même année, celle-ci achète

1230, de Milon Bernard, prévôt de Melun, ses droits de menses, dîmes, champarts, pressoirs et vignes.

1238. Arnould, maire de Perthes, vend à l'abbaye de Saint-Port, ses droits de cens, menses et serres.

1362. Jehan Saussebernard, écuyer, seigneur de Genouilly, est seigneur en partie de Saint-Port, pour le fief du Moulin-Neuf.

1380. Gilles Lemaire, possède l'hôtel de Collemart, avec dîmes sur des vignes.

1380. Pierre de Maubuisson, chevalier, possède le fief de Boudouble, arrière-fief de la seigneurie.

1391. Les Vaudetar, seigneurs des deux fiefs de Collemart et de Boudoufle, ainsi que de l'Hôtel secondaire de Saint-Port.

1416. Marie de Montmore, dame de Brie-Comte-Robert, pour le fief du Moulin-Neuf, sorti de la famille des Saussebernard.

1449. Pierre de Vaudetar, seigneur des fiefs susnommés, sous lequel l'Hôtel secondaire prend le nom définitif de fief de Vaudetar.

1467. Guillaume d'Harcourt, vicomte de Melun et, après lui, tous les seigneurs de la Grange-la-Prévoste jusqu'en 1790, pour le fief du Moulin-Neuf.

1512. Michel de Champront (1), seigneur du Mée et seigneur en partie de Saint-Port, pour le fief de Boudoufle. Sa fille, Catherine de Champront, mariée à Lambert Maigret, contrôleur général des armées, succède, aux mêmes titres et droits. Ce fief restera plus de cent cinquante ans dans la même famille, puisqu'en 1669 il appartient encore aux ayants cause d'Antoine Maigret, écuyer, seigneur du Mée.

1603. Pierre Beauchesne, valet de chambre du roi, pour le fief du Moulin-Pessard dont, en 1662, l'abbé Beauchesne, vicaire de Saint-Port, et dame Marie Remoy, veuve de Pierre Beauchesne, sont encore bénéficiaires.

1620. Merry de Vic, chevalier, seigneur d'Ermenonville, des Bergeries, de Saint-Port et de Sainte-Assise, près Corbeil, maître des requêtes de Henri IV en 1581, président au parlement de Toulouse, conseiller d'Etat, intendant de justice en Guyenne, garde des sceaux de France le 24 décembre 1621, mort le 2 septembre 1662.

Ces seigneurs en partie, dont plusieurs ne revendiquaient même pas le titre nominal, étaient tenus à rendre foi et hommage au seigneur principal, d'après la formule précitée dans le courant de cette notice, et à lui payer une redevance en nature ou en espèces, selon l'importance de l'arrière-fief.

## Croix-Fontaine

Des fiefs ou arrière-fiefs qui relevaient de la seigneurie de Saint-Port, trois ont survécu aux bouleversements apportés par la Révolution : ce sont Croix-Fontaine, le Pavillon royal et Saint-Assise. Les deux premiers vont quelques instants fixer notre attention et nous livrer quelques bribes de ce passé si intéressant à fouiller.

Croix-Fontaine, ainsi dénommé d'une abondante fontaine qui coule au pied d'une croix, était un domaine sur lequel la baronnie de Saint-Port exerçait un droit de haute, moyenne et basse justice, et fut vraisemblablement constitué en 1560, par Jean Coignet qui, à cette même date, en est déclaré seigneur par lettres royales. Ce fief, composé d'un jardin et parc de six arpents, d'une maison et d'un pressoir banal, commençait à la fontaine Saint-Sulpice pour aboutir, d'une part au port de Croix-Fontaine, anciennement dit de la Loge, qui relevait de la commanderie de Saint-Jean de Savigny-le-Temple, et de l'autre aux vieux murs de Saint-Port. Une pièce de quatre arpents environ, située à l'ouest de la maison, était appelée (1669) la pièce de la Chapelle des Anges.

A l'intérieur du domaine et contiguë au manoir, se trouvait une chapelle dédiée à saint Michel et à sainte Geneviève, où devaient être célébrés dans la suite de solennels mariages, notamment celui d'un neveu de Bouret, Claude-Jean-Baptiste Préauveau, avec demoiselle Marie-Jeanne Bouret, en 1751 et, en 1758, celui de Louis-Nicolas Mercier, notaire et receveur des domaines à Donnemarie-en-Montois, avec demoiselle Françoise Eicher de Rivière, fille d'un des plus distingués notaires de Melun.

En 1575, Jacques Thouars, époux de demoiselle Suzanne Coignet, sœur et héritière du précédent, passe plusieurs transactions en tant que seigneur de Croix-Fontaine, les 13 août 1575, 25 mars 1577 et 28 mars 1579.

Un an plus tard, la seigneurie passe (1580) à Jacques Coignet, frère et beau-frère des précédents, qui, à sa mort survenue en 1603, laisse ses droits à sa veuve, Isabelle Masurier ; celle-ci fournit une déclaration au terrier de la seigneurie de Savigny-le-Temple, pour frère Jacques du Harlay, chevalier, commandeur de Coullours, jadis de Saint-Jean-en-l'Isle-lez-Corbeil et seigneur spirituel de Savigny-le-Temple.

En 1635, Ange Coignet, substitut du procureur général Brulart, prend possession de la seigneurie et, par son mariage avec demoiselle Angilbert du Champart, devient seigneur dudit lieu et meurt, cinq ans après, sans descendance directe. Ses héritiers collatéraux vendent la seigneurie, en 1640, à Denis de Bretagne, écuyer, avocat au conseil du roi, qui en acquitte les charges et paye au seigneur de Vitry, à cause de sa seigneurie de Nandy, 18 sols parisis de cens et rentes pour la terre de la Béguinerie, partie du fief dont la contenance est d'un arpent, vingt-huit perches et dix-huit pieds.

En 1669, Guillaume Libor, conseiller du roi en ses conseils, déjà seigneur de la Buissonnière, ayant comme tuteur Pierre de Bréguigne, bourgeois de Paris, acquiert Croix-Fontaine, qu'il cède quatre années plus tard,

En 1673 (13 avril), à François de Bourlon de Choisy, écuyer. L'acte est passé devant Me Vallin de Sérignan.

A partir de cette époque, les seigneurs se succèdent à bref intervalle. C'est :

En 1682, Jean-Louis de Massaux, conseiller au grand conseil du roi et seigneur d'Arcelot ;

En 1687, Louis de Rocbine, écuyer, seigneur de Pars, gentilhomme servant de S A R Monseigneur le duc d'Orléans ;

En 1697 (5juin), dame Françoise de la Cropte, veuve de Gaucher, sieur de Belleville. Une de ses sœurs, Uranie de la Cropte, demoiselle de Beauvais, avait épousé, en 1681, Louis-Thomas de Savoie, comte de Soissons, duc de Carignan et maréchal de camp des armées du roi, descendant au huitième degré de Louis de Beauvau. La famille de la Cropte portait : D'azur à la bande d'or accostée de deux fleurs de lis du même.



Sa fille, demoiselle Marie Gaucher de Belleville, ne garde la seigneurie que six ans, de 1703 à 1709, et la vend, le 12 juin de cette année, à

Charles-Nicolas Barré, seigneur de Vauldissart. C'est lui qui fit l'acquisition, à titre de fief, du clos Saint-Louis, par échange avec le marquis d'Effiat. Là coule une source appelée fontaine Saint-Louis ou fontaine Louise, dont l'entretien est une charge onéreuse pour le propriétaire du Pavillon royal ; celui-ci doit, comme servitude, fournir de l'eau à Croix-Fontaine et entretenir les conduits depuis la source jusqu'au mur de séparation des deux domaines.

Rien de saillant ne caractérise l'existence des seigneurs qui occupèrent Croix-Fontaine de 1560 à 1725.

A cette date, l'acquisition en fut faite par un homme de naissance modeste, Claude Paris de Montmartel, dont la physionomie émerge aussi bien que celle de son successeur Bouret ; de ce fait, ils méritent l'un et l'autre une mention spéciale et plus détaillée que leurs prédécesseurs.

1725 (7 mars), Claude Paris, sieur de la Montagne. On est étonné, quand on étudie la carrière de certains financiers du dix-huitième siècle, de la rapidité avec laquelle ils parviennent au sommet de la fortune et des honneurs.

Sortis la plupart d'une basse extraction, leur élévation aux plus hautes charges n'est pas tant le fait de leurs mérites que de leur ingéniosité à mettre en jeu de puissantes protections. On cite, à l'appui de cette affirmation, certain dîner où le père de Mme de Pompadour, échauffé par le vin, se mit à éclater comme un fol, définissant ainsi chacun des convives : " Savez-vous, dit-il, ce qui me fait rire ? C'est de nous voir tous ici avec le train et la magnificence qui nous entourent. L'étranger qui surviendrait nous prendrait pour une assemblée de princes. Et vous, Monsieur de Montmartel, vous êtes le fils d'un cabaretier. Vous, Savalette, fils d'un vinaigrier ; toi, Bouret, fils d'un laquais, et moi-même, qui l'ignore ? ".

Vrais brasseurs d'affaires, ces nouveaux riches de leur époque, servis par une ambition démesurée et un don de flatterie très à la mode, captèrent la confiance des favorites et se ménagèrent ainsi les bonnes grâces du trop frivole Louis XV. Juste retour des choses d'ici-bas, leur fortune insolente, échafaudée sur les ruines de la France, devait sombrer misérablement entre leurs mains ou celles de leur progéniture. Il y a une justice immanente !

Claude Paris, l'un de ces financiers dénués de scrupule, était le cadet de quatre frères nés d'un aubergiste, à Moirans, petit bourg du Dauphiné situé entre Lyon et Grenoble. Il avait ajouté à son nom patronymique le titre de Sieur de la Montagne, ou de Montmartel, en mémoire de son lieu d'origine. Tout jeune encore, il se lança hardiment dans des spéculations qui eurent pour résultat de le mettre en vedette dans le monde financier et de lui donner accès à la cour. Mis un moment au second plan pour avoir démasqué les opérations frauduleuses de Law, il est rappelé et le cardinal Dubois lui confie la garde du Trésor et le charge de négocier discrètement le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska. Tant d'honneurs devaient lui susciter de mortels ennemis : aussi connut-il à nouveau la disgrâce sous le cardinal Fleury qui l'éloigna des affaires de 1726 à 1743. Cet ostracisme n'avait en rien atténué son ambition. Enrichi dans les fournitures de l'Etat, il devint le grand argentier de sa filleule (d'autres disent plus), la marquise de Pompadour, à qui il versait annuellement le joli denier de 1.200.000 francs. Par contre, grâce à l'influence de l'Egérie royale, il obtint à prix d'or les titres de comte de Sampigny, de baron de Dagonville, de seigneur de Brunoy, de Villers, de Fourcy, de Toutain, de Châteauneuf, de Serpuis et d'autres seigneuries de moindre importance. Rentré en grâce, il épousa une personne de vieille noblesse, descendante des Sully et fille du comte de Béthune. L'unique rejeton de ce mariage, riche de quarante millions, allait s'en servir pour exagérer les folies de son époque, dont il représente trop bien l'excessive frivolité. Qui ne connaît les excentricités de ce fou de tempérament et d'habitude que fut le marquis de Brunoy. Né en 1748, six ans après que Croix-Fontaine était sorti de sa famille, le jeune marquis reçut une éducation princière, mais l'abus des plaisirs effaça bien vite la bonne influence des premiers enseignements. Adulé de tous, il s'enivra de ses succès, crut à la toute puissance de sa fortune jusqu'au jour où, blessé par une insulte lui rappelant sa trop récente noblesse, il quitta la cour pour se retirer dans son marquisat de Brunoy. Il fait alors agrandir le château, organise une installation somptueuse, travaille et prend ses repas parmi les ouvriers, desquels il est bientôt inséparable au point de les choisir comme domestiques ; un maçon devient valet de chambre avec 10.000 livres de gages ; un vitrier est officier des chasses ; les paysans, les bûcherons, sont promus valets de pied, laquais ; chacun reçoit une brillante livrée.

La conduite incompréhensible du marquis affligea tant son père qu'il en mourut de chagrin en 1766. On lui fit cette épitaphe :

Ci-git qui fit du bien, pour le plaisir d'en faire,  
Qui contre l'injustice était un sûr appui :  
Les malheureux en lui perdent un père,  
Et tous les Français un ami (M W. d'A.).

La folie du fils continua à s'affirmer à l'occasion des funérailles. Tout le pays dut prendre le deuil ; six aunes de serge furent distribuées à chaque habitant ; le château fut recouvert d'un immense crêpe, les arbres portèrent des pleureuses ; l'eau du canal coula de l'encre et les jets d'eau des bassins du parc rejetèrent un liquide sombre. Sa mère le maudit mais ne réussit pas à l'assagir. Le marquis continue ses extravagances jusqu'au jour où, notoirement accusé de folie, il signe par surprise la cession de son domaine au comte de Provence, plus tard Louis XVIII, et meurt aux Loges, près de Saint-Germain-en-Laye, non sans avoir réglé son propre convoi, recommandant " que chacun boive amplement au retour du cimetière ".

Telle fut la fin du fils de Claude Paris, seigneur de Croix-Fontaine, qui avait rêvé pour les siens d'orgueilleuses destinées (1).

Les Paris portaient : D'or à une fasce d'azur chargée d'une pomme d'or, la tige en haut, délicate allusion à l'aventure de leur homonyme grec.

En 1742 (22 mai), Etienne-Michel Bouret, fermier général des finances, achète Croix-Fontaine de son émule Paris, et lui fait subir d'importantes transformations, en créant le Pavillon royal, dont il sera question dans la seconde partie de ce travail.

Bouret, à peu près ruiné, vend, en 1769 (4 février), le fief à Louis-Paul de Brancas (1), comte de Forcalquier, marquis de Brancas et de Céreste, prince de Nizorre, grand d'Espagne de première classe, chevalier des ordres du roi et lieutenant général des armées, détaché au gouvernement de Provence.

Grand amateur de chevaux, le marquis de Brancas ajoute aux bâtiments luxueux de Croix-Fontaine des écuries somptueuses, ornées d'attributs de chasse, actuellement au château de Nandy. L'eau, captée par de multiples canalisations, y abondait partout et le fourrage descendait automatiquement dans les râteliers, grâce à un ingénieux mécanisme ; l'avoine était versée dans les mangeoires comme par une main invisible ; c'était, en un mot, une installation qui tenait de la féerie.

Cette demeure seigneuriale dut fréquemment recevoir la visite de l'oncle du marquis de Brancas, Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, conseiller-aumônier du roi, d'abord évêque de La Rochelle, puis archevêque d'Aix, qui détenait depuis 1717 la commende de l'abbaye de Mont-Saint-Père de Melun.

Le marquis de Brancas ne garda Croix-Fontaine que huit années, en y continuant, sinon les réceptions, du moins le luxe de Bouret, et la revendit, en 1777, l'année même où l'opulent financier de la veille mourait insolvable, après avoir possédé quarante-deux millions, engloutis en prodigues largesses ou dissipations faciles.

Devant les difficultés de toutes sortes où se débattait la France, les esprits clairvoyants voyaient monter l'orage et prenaient des devants pour réduire leurs dépenses et rentrer dans le rang, afin de ne pas risquer d'être victimes des revendications, quelques-unes trop justifiées, qui grondaient sourdement et qu'allaient déchaîner d'une manière tragique et sanglante les artisans de la Révolution.

Aux demeures princières comme aux individus, la roche Tarpéienne est près du Capitole. Du Croix-Fontaine de jadis, diminué déjà en 1769 du Pavillon royal, il ne reste pas même l'ancien manoir, mais une simple maison carrée d'assez grande allure avec, comme dépendances, une annexe appelée le Tournebride et huit hectares environ de terres, en bois, potager ou pâture, le tout irrigué par les eaux vives de la fontaine Saint-Sulpice.

Avec le marquis de Brancas disparaît, pour ainsi dire, la seigneurie de Croix-Fontaine, d'ailleurs officiellement supprimée en 1793.

En deviennent successivement acquéreurs, en

1777, Louis-Simon Delessard, qui s'y installe à peine et la revend, en février

1781, à Dominique-Jean-Jacques-Etienne de la Borde-Dehaut, mort neuf ans après, la laissant, en

1790, à sa veuve, Thérèse Le Blond, qui, trois ans plus tard, la cède, en  
1793, à Claude-Eléonore Guyot, juge de paix du canton, qui l'acquiert en communauté avec sa  
femme, Louise Forget.  
An VI, 26 floréal. Demoiselle Hannack Wright en devient propriétaire, et ses héritiers la  
revendent, en  
1820, à Fernand Loustal, planteur, qui fait construire une annexe appelée le Tournebride. De  
ce propriétaire, elle passe par des ventes successives :  
1827, au comte Roger ;  
1844, à Gabriel Moreau, avoué à la cour impériale, déjà acquéreur, en 1822, des terres du  
Pavillon royal ;  
1853, à Laurent Lassence, ancien négociant, né à Liège ;  
1876, à M Pathier, négociant, en indivis avec M Toussaint, son gendre, né à Villeneuve-sur-  
Yonne, et, enfin, en  
1881, à M Gustave Sédillon et à ses héritiers, en indivis, qui la détiennent encore, amoindrie  
cependant, depuis une centaine d'années, des propriétés Paladilhe et Georges Desvalières.

Nota. – Le pavillon actuel de Croix-Fontaine ne date que de la fin du dix-huitième siècle et  
n'est sûrement pas celui qu'habitait Bouret. Le manoir seigneurial était plus en retrait de la  
route et précédée d'une grande terrasse en demi-lune dominée aujourd'hui par un faune.

## Le Pavillon Royal

L'histoire du Pavillon royal est l'histoire même de Bouret, qui en fut le créateur et paya son orgueilleuse fantaisie de sa fortune, et, on peut dire de sa vie.

Etienne-Michel Bouret, qui portait ; D'azur aux chevrons d'or accompagnés de trois canettes d'agent, posées deux en chef et une en pointe, acquit Croix-Fontaine en 1742. C'est le prototype des parvenus dont nous parlions tout à l'heure. Né à Nantes en 1709, il eut une jeunesse assez difficile. Venu à Paris avec 20 écus dans sa poche, qu'il eut vite dépensés, il finit par découvrir un cousin qui le fit entrer chez un grand seigneur en qualité de secrétaire en second. Peu de temps après, il avait perdu sa place mais s'était fait agréer dans la maltôte des étapes et voitures de sel du royaume. Cette dernière situation le mit en relation avec un Portugais, entrepreneur de vivres et apparenté à Mme de Pompadour. C'était la fortune en perspective. Grâce à la protection du duc de Choiseul, il fut successivement nommé trésorier général de la maison du roi en 1738, fermier général en 1741, et, par des spéculations familières aux traitants de l'époque, il réussit à édifier une fortune que plusieurs biographes évaluent à 42 millions.

Grisé par tant de richesses, il conçut le projet de recevoir, à Croix-Fontaine, le roi qu'il avait maintes fois obligé de sa bourse. Louis XV poussait souvent ses chasses jusqu'aux forêts de Rougeaux et de Sénart. Bouret y vit un moyen d'accroître sa faveur et sa fortune, en offrant au monarque un rendez-vous de chasse qu'il espérait être royalement payé.

Mobilisant tous les corps de métier, il fit édifier, au sommet de la colline qui surplombe la Seine, un merveilleux pavillon, vrai château de fée, où furent entassées toutes les merveilles artistiques de l'époque. A l'instar de Fouquet, le financier Bouret prodigua les millions pour la somptueuse installation de ce palais enchanteur. 3 millions, dit-on, furent engloutis pour le décor du manoir royal, commencé en 1755. L'architecte Carpentier et les sculpteurs Tassaert et Guyart y déployèrent leur habileté consommée, et lorsque Bouret jugea sa demeure digne d'une visite royale, il vint à Marly supplier le roi de venir s'y reposer lors de ses chasses dans la région. En courtisan avisé, il avait fait placer, dans la cour d'honneur précédant l'incomparable pavillon, une statue de marbre du roi, sculptée par Tessaert, sur le piédestal de laquelle étaient gravés ces mots :

Juste, simple, modeste, au-dessus des grandeurs,  
Au-dessus de l'éloge, il ne veut que nos cœurs.  
Qui fit ces vers dictés par la reconnaissance ?  
Est-ce Bouret ? Non c'est la France.

Ce n'était ni Bouret ni la France, mais Voltaire qui avait rimé ce quatrain.

C'est le 28 octobre 1758 que l'insolent parvenu crut ses rêves réalisés.

Bouret attachait à la visite de son souverain une importance capitale. Aussi l'entoure-t-il d'une mise en scène qui rappelle les temps mythologiques. Le débarcadère de Croix-Fontaine a été totalement camouflé pour lui donner l'aspect d'un antre ténébreux, à l'entrée duquel se tient un mystérieux nautonier, aux traits et aux attributs de Caron. De multiples récifs émergent de l'onde et laissent deviner au loin une île enchantée. De longs cris, des hurlements funèbres se font entendre de toutes parts. Les courtisans se regardent. Ils ont peine à se défendre d'un vague effroi.

Louis XV se souvient qu'il fut le héros de Fontenoy ; sa contenance est fière, son maintien tout guerrier ; il débarque, et les dragons, les chimères, les monstres de toute espèce qui gardaient la rive, s'enfuient et se dispersent. Peu à peu, l'ombre s'évanouit, les rochers et les forêts disparaissent pour laisser voir dans le lointain un délicieux paysage.

La cour s'avance au milieu d'une profusion de fleurs et d'orangers. On se croirait dans les jardins d'Armide; plus de doute, car voici Armide elle-même qui s'avance sous les traits de Mme de Pompadour. Bouret offre au roi une reproduction de la fête donnée à Renaud par sa captivante maîtresse dans La Jérusalem délivrée ; c'est le Tasse mis en action. A un certain moment, Armide se lève et touche la colonnade du palais, qui s'ouvre tout à coup et laisse voir, au milieu d'un lac resplendissant de lumières, le pavillon du roi. De tous côtés, de jeunes

Hébés, montées sur des conques de nacre, viennent verser, aux hôtes du financier, l'hypocras et le nectar. Au bras de sa favorite, Louis XV franchit le seuil du féerique palais. Il voit en bonne place, sans le salon, un in-folio en maroquin bleu et aux armes de France, ayant pour titre *Le vrai bonheur*, et, sur le haut de chaque page, ces mots : *Le roi est venu chez Bouret, le...*, avec la progression des années jusqu'en 1800. Fut-il jamais flatterie plus délicate ? Louis le Bien-aimé y parut très sensible. Une pièce, cependant, dépasse les autres en somptuosité ; elle est la synthèse du palais : c'est la chambre à coucher du monarque où jamais celui-ci ne daigna, non point seulement se reposer, mais pénétrer. L'image du roi s'y rencontre à chaque pas en de brillantes allégories où nymphes et naïades, et Vénus elle-même, semblent clamer la volupté à l'Apollon royal. Parcourant les appartements, le roi, dont l'admiration va croissant, s'extasie sur la richesse et la beauté du bureau que contenait le cabinet de travail, puis, s'adressant malicieusement au financier : "Mais je ne vois, dit-il, ni plumes, ni papier, ni encre !" Cette parole fut un coup de foudre pour Bouret, car il avait compté que la visite royale ne se terminerait pas sans un large acquit au comptant et il avait précisément oublié ces objets si nécessaires à la rédaction du billet tant convoité.

Malgré une nouvelle visite du roi, faite le 30 avril mais aussi infructueuse, Bouret n'avait pas encore perdu tout espoir. Une lettre significative du 23 avril 1762, du fastueux châtelain, nous en est une preuve : " ... A payer la dépense que j'ai faite au Pavillon du roi, l'année dernière. Heureusement, je n'y ai plus d'ouvriers et j'attends une circonstance favorable pour recueillir mes fonds immenses et le fruit de mes peines... " Vains espoirs ! Le roi passa maintes autres fois à de faibles distances de là, sans se détourner de sa route. Bouret ne s'en consola pas et ne devait pas s'en relever. Quelques années après, les embarras d'argent se font sentir, les créanciers deviennent plus pressants. C'est la catastrophe imminente et le déshonneur consommé. Pour s'y dérober, Bouret, qui portait toujours sur lui une boîte d'arsenic, absorbe une forte dose d'opium, avale lesdites pilules et se couche. Le lendemain matin, à 7 heures, on pénètre dans sa chambre ; il se débattait encore et mourut peu d'instant après. Les deux flancs encore livides du bas des côtés ne laissent aucun doute sur son genre de mort. C'était le 10 avril 1777, la veille du jour où son mobilier de Paris allait être vendu aux enchères. Il fut inhumé à Sainte-Marie-Madeleine de la Ville-l'Evêque, à Paris. Il avait 68 ans. (Note A)

La vie de Bouret est fertile en anecdotes dont plusieurs sont à l'éloge de son ingéniosité, d'autres de sa bienfaisance ; quelques-unes frisent la chronique scandaleuse. Je n'en citerai que trois pour ne pas prolonger cette biographie déjà trop longue.

M de Machault avait perdu une levrette qu'il affectionnait beaucoup. Bouret en trouve une semblable, fait faire un mannequin qu'il revêt d'une simarre, vêtement que portait toujours le contrôleur général, comme garde des sceaux. Il habitue la délicieuse bête à caresser ce simulacre et, lorsqu'il la juge bien dressée, il l'amène à M de Machault, qui, devant ces caresses, croit à la survie de sa levrette et complimente le rusé flatteur.

Bouret, dans une de ces heures de folie où le cœur s'enflamme et la tête déraile, avait donné à sa favorite, l'actrice Gaussin, un blanc-seing signé de lui, avec faculté de le lui présenter augmenté d'une suscription laissée à son caprice, au jour et à l'heure qui lui plairaient. Bouret, à la veille de contracter mariage avec une dame d'où dépendait son élévation, redoutait les exigences de l'actrice et surtout le scandale qui pouvait en résulter. Au négociateur envoyé pour traiter cette délicate question, la favorite remet le billet que, d'une main tremblante, Bouret ouvrit et parcourut, pâle d'émotion. Il contenait ces simples mots : " Je promets d'aimer Gaussin toute ma vie. "

Une version plus prosaïque veut que le billet ait été renvoyé avec ces mots : " Je promets d'aimer Gaussin toute ma vie, sous dédit de 20.000 livres. "

Des deux versions, je préfère la première ; elle a plus d'allure et répond mieux, ce me semble, à l'insouciance mêlée de fière crânerie, assez coutumière chez ces jouets, j'allais dire ces poupées de plaisir, dont la prodigalité n'a d'égale que l'imprévoyance.

Je termine par la troisième anecdote, tout à l'éloge de Bouret qui, s'il fut le plus fou des dissipateurs, fut le plus charitable des privilégiés de l'argent.

En 1747, la Provence souffrant d'une effroyable disette, Bouret fut chargé, par le contrôleur général de Machault, de centraliser les approvisionnements de blé destinés à cette province, et de les faire convoier jusqu'au chef-lieu. Usant de stratagème, il fait charger, à Montpellier, des bateaux de sacs dont le dessus était de blé et, aussitôt, les accapareurs de porter au marché tous leurs stocks. En huit jours, l'abondance renaissait. Bouret reçut, à titre de reconnaissance, pour ce service éclatant, une médaille d'or frappée à son intention et la lettre suivante du marquis de Pierrefeu, consul de la ville d'Aix : " Nous sommes très mortifiés, monsieur, de vous avoir vu partir sans vous avoir donné quelque marque de reconnaissance. Il n'y a que les sentiments de nos cœurs qui puissent égaler les services que la Provence a reçus de vous, et tout ce que nous pourrions faire sera toujours au-dessous de ce que nous vous devons. Nous avons cru que le témoignage le plus sensible que nous pourrions vous donner de nos sentiments, était de faire graver une médaille d'or ", etc.

Voici la description de cette médaille :

Face : Comitata Provinciae – Etats de Provence

Un écusson aux armes du comté de Provence, placé sur un cartouche; cet écusson, qui porte une fleur de lis et un lambel, est surmonté d'une couronne de comte.

Revers : "A Etienne-Michel Bouret, qui, par l'ordre du roi très-chrétien Louis XV, et avec l'aide du contrôleur général Jean-Baptiste de Machault, a secouru providentiellement la Provence, en proie à une grave disette, les mandataires de la province, pénétrés de reconnaissance, offrent cette médaille. MDCCXLVII."

Malgré sa prodigalité bienfaisante, Bouret s'était suscité des envieux, mais n'avait point su, comme Fouquet, se garder des amis. Aussi, sa ruine laissa-t-elle ses anciens commensaux totalement indifférents. Il mourut insolvable et abandonné de tous. Disons, à sa décharge, que, s'il réalisa comme tant d'autres une fortune colossale, il la dépensa royalement et fut aussi serviable aux petits qu'aux grands et que nulle infortune ne le trouva insensible.

On a fait, au sujet de Bouret et du Pavillon royal, un quatrain qui mérité d'être cité :

Si, pour plaire à son maître, il fit une folie,  
Cette folie au moins est digne d'un Français.  
L'excuse en est dans le succès,  
Et tel qui le blâme, l'envie !

Même au milieu de ses embarras financiers, Bouret resta féru de droits honorifiques, puisque, en 1775, deux ans à peine avant sa mort, il avait sollicité et obtenu l'érection du Pavillon royal en fief simple, sans justice, relevant de Mme de Montesson, baronne de Saint-Port.

Sa veuve et ses trois filles répudièrent l'héritage du financier ruiné, à cause du nombre et des exigences des créanciers. Un curateur fut nommé à la succession vacante, et ce n'est que le 18 septembre 1784 que le château fut vendu au prince de Salm-Kirbourg, 162.000 livres, prix dérisoire si l'on considère les sommes énormes qu'il avait coûté. Il n'y restait qu'une partie du superbe mobilier, l'autre partie ayant été acquise dans une vente antérieure par M de la Rochette, dont la famille en est encore l'heureux possesseur, mobilier évalué à un million de notre monnaie. (Note B)

1784. Le nouveau propriétaire, le prince de Salm-Kirbourg, indûment dénommé seigneur de Croix-Fontaine, jouit peu du château. Incarcéré sous la Terreur, il fut condamné à mort et exécuté quelques jours avant la chute de Robespierre. La princesse Amélie de Hohenzollern-Sigmaringen, sœur de sa femme, lui fit ériger un tombeau que l'on voit encore au cimetière Picpus. Sur instance de son épouse, dame Jeanne-Françoise-Fidèle-Monique, princesse de Hohenzollern-Sigmaringen, ses biens, d'abord confisqués, furent rendus à leurs fils par décret de la Convention, mais déjà le Pavillon royal avait été vendu en 1791.

1791. Charles-François Merlino-Giverdy (1), frère du conventionnel, en jouit paisiblement, grâce à sa parenté et aussi à ses idées en harmonie avec celles de l'époque. Il le vend, en 1804. (an XII), à Hugues-Bernard Maret, duc de Bassano, diplomate et ministre de la guerre, qui y donna des fêtes rappelant les somptueuses réceptions de Bouret.

1815. Périer des Bains l'acquiert pour le revendre quatre ans plus tard,

1819, à Marc-Pierre-Philippe Besnard, négociant.

1821. A cette date, la bande noire s'en empare et fait de ce palais bijou un monceau de ruines. Seules, les caves, solides, à défier les siècles, résistent à ce vandalisme.

1822. Gabriel Moreau, avoué à la cour, qui, en 1844, acquerra Croix-Fontaine, après avoir vendu, en

1840, au vicomte Justinien Clary, la terre du Pavillon, dans le parc duquel celui-ci fit élever une colonne commémorative.

1879. Joseph Cousté, nouveau propriétaire, fait transformer les communs en château.

1898. Henri-Ernest Piollet continue la restauration commencée et reconstitue en partie, sur les caves de l'ancien Pavillon royal, le Pavillon Bouret (2), perpétuant ainsi le souvenir du fastueux et trop prodigue financier.

Nota. - Un historien touriste du dix-huitième siècle, Piganiol de La Force, nous a laissé une description détaillée des fresques, statues et mobilier que contenait le Pavillon Royal (Note A)

- Le Pavillon Royal, comme beaucoup de château disparus, fut matière à légendes. Celle du trompette perdu est dramatiquement racontée, par M Gabriel Leroy, dans son Histoire du vieux Melun (Note C)

## Saint-Assise

Au début de cette étude sur Sainte-Assise, une question se pose. Par quelle bizarrerie, Saint-Acire, Sanctus Acirius, est-il devenu dans la suite Sainte-Assise ? Cette déformation du nom primitif est, en effet, de nature à déconcerter les plus subtils habiographes et l'on serait tenté de lui appliquer ce qu'un humoriste, Jean de Cailly, disait du mot Alphana :

Alphana vient d'equus, sans doute;  
Mais il faut avouer aussi  
Qu'en venant de là jusqu'ici  
Il a bien changé sur la route.

Phonétiquement, l'anomalie paraît moins extraordinaire. En effet, la toponymie régionale est assez coutumière de ces hardiesses. C'est ainsi que Sainte-Beaulteur est devenue Sainte-Bathilde, l'Hermitage s'abrégea en Hermiteau et finalement en Ormeteau. D'ailleurs, non loin d'ici, dans le département de Seine-et-Oise, le manoir de Saintines s'appelait à l'origine Saine-Isle, puis Saint-Yves, enfin Saint-Inès et aujourd'hui Saintines.

D'après Rouillard, Saint-Acire fut mué en Sainte-Assise du fait de la prononciation défectueuse briarde qui, assez souvent, mettait un s ou un z pour un r. Et l'ignorance, comme aussi la rareté du nom primitif (dont, dans les Vosges, on a fait Saint-Echery), a favorisé l'adoption du mot Sainte-Assise, admis aujourd'hui par tous dans les actes officiels. On dit même que le duc d'Orléans se servait parfois du mot Seine-Assise. Était-ce phobie des mots à consonance religieuse ? Je préfère croire à une saillie un peu lourde de l'hôte princier de Sainte-Assise. C'était au moins un défi au bon sens et une atteinte aux droits de l'histoire locale.

Une autre question qu'il est utile de résoudre et qui serait un hors-d'œuvre dans le corps de cette étude, ce sont les armes exactes de l'abbaye et l'origine du nom de Barbeel ou Barbeau.

Nombre d'héraldistes et en particulier la Gallia christiana, attribuent à l'abbaye les armes suivantes : Deux barbeaux d'or et trois fleurs de lis sur champ de gueules. M Leroy, le si érudit historien de Melun et des environs, me donnait, en septembre 1904, comme seules authentiques les suivantes : De France (c'est-à-dire d'azur semé de fleurs de lis sans nombre) à trois barbeaux d'argent brochant sur le tout. Elles sont plus rationnelles que les premières, s'appliquant à une abbaye de fondation royale à laquelle, par privilège spécial, étaient toujours concédées les armes de France. Ces armes, toujours d'après M Leroy, figuraient sur un portail d'une maison que Barbeau possédait à Melun, dans l'île Saint-Etienne.

Mais la découverte de deux dalles datant, l'une de 1349 et l'autre de 1516, trouvées dans l'abbaye de Barbeau et reproduites dans le 11ème volume du Bulletin de la Société (p.183) et le 12ème volume (pp.127-135), portaient, se détachant sur la crosse abbatiale : D'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre, qui est de France, à deux Barbeaux d'argent affrontés brochant sur le tout ; armes sculptées à la clef de voûte d'une maison de Melun, sise rue du Franc-Mûrier, rue Abélard et rue du Four, dite " Refuge de Barbeau ", ayant appartenue à l'abbaye en vertu d'un don du chevalier Aubert d'Andrezel, en l'an 1183, maison détruite à la Révolution.

Ces armes parlantes nous amènent à rechercher l'origine du nom de Barbeau. Si l'on en croit une antique tradition, ce nom viendrait d'un fait merveilleux qui se serait passé en Seine, tout près de l'endroit où fut élevée l'abbaye. Elle est écrite dans la Vie des saints du P Giry, à l'article de saint Loup ou saint Leu, archevêque de Sens, dont on célèbre la fête le 1er septembre. Ce saint, dit la légende, ayant été chassé de sa ville épiscopale par les intrigues du gouverneur Farulphe, homme lige de Clotaire, fut relégué en Neustrie, à la grande désolation de son fidèle troupeau. En sortant de Sens, le saint évêque jeta son anneau pastoral dans l'Yonne, annonçant qu'il en reviendrait pas qu'il n'eût été retrouvé. En effet, peu de temps avant son retour triomphal de Neustrie, on pêcha, dans les environs de Melun, un barbeau, dans les entrailles duquel on trouva l'anneau, qui fut transporté à la cathédrale et précieusement conservé dans le trésor. Le lieu où avait été pris ce poisson fut dénommé



depuis Barbeel (1) ou Barbeau, et les armes adoptées par l'abbaye perpétuaient ainsi le souvenir de cette pêche miraculeuse.

L'histoire de Saint-Assise peut se diviser en trois phases, ayant chacune leur caractère propre : la première, d'une durée de cinq cents ans, va de 1135 aux premières années du dix-septième siècle et y crée une atmosphère de recueillement et de prière ; la seconde s'étend de 1600 à 1920 et voit trois cents ans durant la vie mondaine dans tout son éclat, mitigée cependant par la culture des lettres et des arts dont les seigneurs de Sainte-Assise se font les mécènes généreux et hospitaliers ; enfin, la troisième n'est qu'à son début : c'est la science moderne prenant possession de ce site pour y installer le centre mondial de cette merveilleuse découverte radioélectrique qui, en un septième de seconde, porte la pensée humaine aux extrémités de la terre.

Après les terreurs de l'an mille, suivant la poétique image de Raoul Glauber, chroniqueur contemporain, le monde s'était revêtu d'un blanc manteau d'églises (t. III, chap. IV, p.62).

" De toutes parts, écrits l'historien des comtes de Champagne, H d'Arbois de Jubainville (t. II p.103), au fond des forêts et dans les solitudes incultes, on voyait s'élever, comme par enchantement, des monastères où, sous notre sévère climat, des hommes, nés dans le luxe et avec tous les avantages d'une vie aristocratique, renouvelaient aux yeux étonnés de leurs anciens compagnons de plaisirs, les rigides exemples donnés aux Romains du Bas-Empire par les solitaires de la Thébaïde. "

Le diocèse de Meaux (alias de Sens) participa largement à ce mouvement religieux. C'est au milieu de cette efflorescence monastique que fut fondé, vers 1135, le prieuré de Saint-Acire qui devait, dix ans plus tard, devenir par faveur royale l'abbaye de Saint-Acire (1).

Cinq solitaires, Guillaume et Raoul (ceux-ci frères consanguins), Hermès, Renaud et Gautier, désireux de partager leur vie entre l'étude, le travail et la prière, viennent chercher une retraite ignorée à l'orée du bois de Beaulieu, assez loin du village pour se défendre des visites importunes ou des bruits du siècle, assez proche pour y rendre des services et y exercer une influence religieuse. Ils s'y bâtissent de leurs mains un oratoire pour Dieu d'abord, oratoire qu'ils dédient à saint Acire ou Achérie, en latin Sanctus Acirius ou Acherius, se contentant pour eux d'un modeste abri. Leur nourriture, des plus frugales, se compose de fruits et de légumes, et la proximité du fleuve, grâce à une ingénieuse canalisation, leur assure une eau saine et limpide.

Après quelques années de ferveur religieuse, nos cinq ermites, épris d'une plus haute perfection, mais convaincus que, pour y aspirer, il faut que les volontés humaines soient maintenues sous le joug de l'obéissance et d'une règle sévère qui ne laisse rien au caprice, s'adressent à l'abbé de Preuilley, abbaye filiale de Cîteaux, et lui proposent leur maison, à condition d'y établir un monastère de son ordre. Cet abbé se nommait Artaud, un des trente gentilshommes que saint Bernard avait amenés avec lui dans le cloître.

Topographiquement, l'endroit proposé répondait aux préférences du saint fondateur dans l'installation de ses monastères, selon ces vers célèbres :

Bernardus valles, colles Benefictus amabat  
Oppida Franciscus, magnas Ignatius urbes.

L'offre fut acceptée et approuvée par lettres patentes du roi, en date de 1145, et le moine Martin, cellérier de Preuilley, en devint le premier abbé. (voir note D)

Dès l'année suivante (1146), à l'acquisition faite par les religieux du bois de la Faye, près de l'étang de Saint-Leu, Louis VII ajoute la terre de Villefermoy et de Grignon, confirme l'érection du prieuré en abbaye et s'en déclare le fondateur et le protecteur. Enfin, en 1147, avant de partir pour la deuxième croisade, le royal donateur cède à l'abbaye, en toute propriété :

La terre de Sénart, forêt, terres labourables et dîme ;

La forêt de Beaulieu, sur laquelle le souverain ne retient que le droit de chasse et de gruerie ;

L'étang de Saint-Leu et la maison du Perray, contiguë à l'étang avec l'arpent de terre et de pré, appelé pré Aulais ou Alix (d'Alix ou Adèle de Champagne),

Et un gord sur la Seine et l'installation d'un moulin.

Grâce à ses libéralités royales, s'élevait bientôt, à la place du modeste ermitage des bords de la Seine, une demeure sévère mais plus vaste, toute prête à recevoir les fils de Saint-Bernard.

D'autre part, l'exemple parti de si haut devait trouver des imitateurs, et de la petite noblesse circonvoisine affluèrent dons et aumônes assurant l'avenir de l'abbaye.

Vers 1148, c'est Guillaume, dit Charnu de follet (de Foletto) qui leur fait bâtir un moulin appelé désormais moulin du Follet, sur le rue de Balory, près de Saint-Leu. Ce moulin devait être vendu seize ans plus tard par Henri, quatrième abbé de Saint-Port de Barbeau, aux Templiers, seigneurs de Savigny-le-Temple.

En 1149, les religieux de Saint-Acire font, par échange avec les moines de Saint-Maur-des-Fossés, l'acquisition du bois de Saint-Jean.

En 1152, c'est Guy de Nangis qui donne à l'abbaye cinq charrues de terre arable, à La Chapelle-de-Cernay et aux Essarts-Nautiers.

En 1154, c'est Albert d'Avon qui échange ce qu'il possède aux Essarts-Nautiers contre une terre de l'abbaye, sise à Recloses.

La même année, Etienne Bulican donne à l'abbaye le quart d'un bois appelé Fisc (Fiscus), près de La Chapelle-la-Reine.

Toutes ces tractations et donations reçurent l'approbation royale et, en 1164, le pape Alexandre III confirmait aux religieux tous leurs biens, notamment la terre de Saint-Acire.

Sous l'impulsion donnée par saint Bernard aux cent soixante monastères fondés de son vivant, la vie monacale des religieux de Saint-Acire rivalisait de piété, de travail et d'obéissance avec les maisons de même ordre. Filiale de Preuilly, où, dit-on, le saint fit un séjour, il est vraisemblable que l'abbaye de Saint-Acire dut bénéficier d'une semblable faveur. Si cette visite eut lieu, elle dut coïncider avec la mort du premier abbé, le moine Martin, auquel succéda, en 1151, le moine Hugues.

Celui-ci gouverna le monastère avec la même sagesse que son prédécesseur, mais se vit obligé de signaler au roi que la santé des religieux périlait. Assez fréquemment, le sol, arrosé par les sueurs de ces moines pionniers, se couvrait d'une végétation luxuriante et variée, mais provoquait, comme à Cîteaux, des fièvres paludéennes. Louis VII conseilla aux religieux de transporter leur abbaye en un lieu appelé Barbeel ou Barbeau, plus salubre sans doute, quoique avoisinant la Seine, et leur fit don de cette et des vignobles de Fontaine-le-Port, qui devinrent plus tard le clos Barbeau.

Par une charte de 1156 (1), le roi confirme cette translation, et sur le nouvel emplacement fut construite une splendide abbaye dont Millin nous a laissé une reproduction exacte. Le nouveau monastère prit, en souvenir de sa première fondation, le nom de Saint-Port, auquel il ajouta celui de Barbeau. Ce nom : Abbatia Beatoe Marie Virginis Sacri Portus de Barbello, lui restera jusqu'à la Révolution et sera comme un ex-voto de gratitude pour la naissance de Philippe Auguste, que Louis VII et son épouse Alix de Champagne attribuaient aux prières du clergé et surtout des moines de Cîteaux.

Cette construction nécessita vingt ans de travaux ininterrompus, et ce n'est qu'en 1178 qu'eut lieu la dédicace de la nouvelle église abbatiale, dédicace célébrée avec la plus grande solennité

par Guy de Noyers, archevêque de Sens, assisté de Maurice de Sully, évêque de Paris, et de Manassès, évêque d'Orléans.

Les largesses du roi ne se comptaient plus pour l'abbaye, dont il appréciait les austérités et qu'il visitait souvent. Ses dernières dispositions furent qu'après des funérailles toutes simples, ses cendres trouvassent asile dans cette solitude bénie, laissant aux religieux de soin de veiller sur son tombeau et de prier pour le repos de son âme. Son désir fut réalisé le 19 septembre 1180, mais la reine Alix voulut pour son époux de grandioses obsèques et lui fit faire une tombe d'or et d'argent, ornée de pierres précieuses.

Six siècles durant, les ossements de Louis le Jeune y dormirent en paix, mais son tombeau ne resta pas inviolé. Henri II, venu à Fontainebleau, le fit ouvrir et les bijoux qu'il renfermait servirent, dit-on, à payer la rançon de François Ier. En 1685, l'abbé commendataire, cardinal Egon de Fürstenberg, recouvrit le cercueil royal d'un magnifique mausolée que ne devait pas épargner la tourmente révolutionnaire.

A cette époque, un moine cellérier de l'abbaye, le P. Lejeune, craignant pour les cendres du roi les outrages infligés aux ossements royaux de l'abbaye de Saint-Denis, pénétra nuitamment dans l'église abbatiale déserte, enveloppa les précieux restes dans un linceul de soie, les enferma dans un coffret et les transporta secrètement à Chartrettes, où il vivait caché. Après le Concordat, en 1813, les cendres de Louis VII furent reportées à l'église de Barbeau en présence de Mgr Charrier de La Roche, premier évêque de Versailles, et, enfin, le 1er juillet 1817, par les soins dudit sieur Lejeune, curé de Chartrettes, et sur l'ordre du roi, ces dépouilles mortelles furent solennellement déposées à Saint-Denis, dans la sépulture des rois. (voir note E)

Après la translation de l'abbaye à Barbeau, il ne resta à Sainte-Assise que le nombre de religieux prévu pour un prieuré. Celui-ci fut toujours sous la dépendance de l'abbaye transférée, et les droits de seigneurie et autres furent toujours exercés par l'abbé de Barbeau.

Entre temps et pour les mêmes motifs qui avaient fait émigrer le gros des religieux, on se vit obligé de reporter le prieuré plus haut, probablement à l'emplacement même du château actuel, où se trouvaient des dépendances reliées au bâtiment principal. L'habitation du prieur, séparée du couvent, n'était autre que la maison de La Salle, aujourd'hui La Chesnaie.

Plus tard, vers 1608, au moment où M de Caumartin fixera sa résidence à Sainte-Assise, les religieux échangeront avec ce seigneur les susdites dépendances pour un immeuble plus en berge de la Seine, désormais appelé l'Ormeteau, par corruption d'Hermitage. Cette nouvelle installation devait être éphémère.

Les premières années s'écoulèrent dans une paix profonde ; mais les libéralités, qui avaient abondé jusqu'au quatorzième siècle, devenant plus rares, les moines, inquiétés par la guerre des Anglais (1420-1429), par les incursions de la Ligue (1588-1590) et les excès de la Fronde, durent, à plusieurs reprises, abandonner leur couvent (1). On croit communément que le prieuré fut détruit pendant les troubles de la Fronde, sédition qui, pour les historiens à courte vue, ne fut qu'une émeute sans gravité et presque badine, mais qui, aux observateurs sérieux, reste dans l'histoire une révolte méprisable dans ses causes et hideuse dans ses effets. Pas plus de discipline dans l'armée royale que chez les révoltés. Malheur aux abbayes ou prieurés qui ne pouvaient se défendre ; ces lieux de prières n'étaient pas plus respectés que les autres habitations, et les villages de l'Ile-de-France, surtout entre Corbeil et Melun, subirent les à-coups de ces dévastations. Ce fut le glas et la ruine suprême du prieuré de Saint-Acire. Une de ses dernières possessions sera le fief du Petit-Saint-Port, dont les religieux de l'Hermitage touchaient encore les revenus en 1636. Il devait être vendu, vers 1660, à Jacques Lefèvre de Caumartin, baron de Saint-Port et seigneur de Sainte-Assise, par Basile Fouquet, frère du surintendant des finances et abbé commendataire de l'abbaye, vente consentie sous réserve du droit de censive. Ce même abbé cédait, en 1666, à François Geslin, sieur de La Salle, la maison priorale, dénommée depuis Maison de La Salle, dernier vestige des importantes possessions de l'abbaye sur le territoire de Saint-Port.

Le nombre des religieux ne fut jamais considérable ; l'actuelle ferme de l'Ormeteau nous donne une idée de ce que pouvait être l'ancien prieuré. Les documents font totalement défaut sur ce point, aussi bien, d'ailleurs, que sur le tableau de la vie intérieure du couvent. Mais est-il invraisemblable de penser que là, comme dans d'autres monastères, plusieurs moines, dont, par humilité, le nom échappe à la postérité, se sont révélés avec des âmes d'artistes ? Les vélins enluminés que nous admirions tout dernièrement à la Bibliothèque nationale, œuvres de ces apôtres de science et de vertu, nous sont une preuve que ces reclus volontaires maniaient aussi facilement le pinceau et la plume que la pioche et la hache. Le moins qu'on puisse dire, c'est ce qui a été écrit des premières abbesses de Fontevrault : " Ils vécurent pieusement, se gouvernèrent paisiblement et moururent saintement. "

De l'antique prieuré, prioratus Sancti Acirii, que reste-t-il ? Rien, à peine quelques ruines mises à jour en 1835. Que dis-je ? Ces ruines elles-mêmes ont été dispersées ! Ipsœ periere ruinœ !

Si, les bâtiments élevés par les religieux de Saint-Acire, il ne reste plus trace, nous leur devons le bienfait d'une culture judicieuse qui leur a survécu. C'est, en effet, à leur courage persévérant que, su sein des friches retournées, sortirent de riches moissons. Au penchant des coteaux incultes, la vigne profita du soleil. Le bétail domestique put, au long des sentiers, brouter la pâture dont se nourrissait jusqu'alors le troupeau des bêtes errantes, et, sous la herse de ces vaillants, l'humus des anciennes bruyères jeta sa sève débordante en de splendides et luxuriantes récoltes.

Que vive donc impérissable le souvenir de ces pionniers de la civilisation, auquel Montalembert, l'historien des Moines d'Occident, a rendu cet éloquent et si véridique témoignage : " Ce sont les évêques et les moines qui ont fait la France ".

Le manoir primitif de Saint-Port tombait de vétusté ; du château fort, construit au treizième siècle, avec fossés et tours crénelées, il ne restait que le donjon (1), aménagé par les derniers seigneurs en habitation provisoire. Les Caumartins, détenteurs de la seigneurie, convoitaient depuis longtemps le site merveilleux qu'occupait le monastère ; celui-ci avait aussi subi les outrages du temps et les revenus précaires du prieuré ne permettaient point une restauration. Par l'entremise du prieur, des propositions d'échange furent faites à l'abbé commendataire de Barbeau, Benjamin de Brichauteau. Les relations amicales des seigneurs de Saint-Port avec la famille du prélat dont Nangis était le fief, facilitèrent les tractations d'achat. Louis Le Fèvre de Caumartin, deuxième de nom, transporta sa résidence à Sainte-Assise et s'y construisit une somptueuse demeure, ne gardant des anciennes constructions que la chapelle, aujourd'hui disparue.

Le nouveau château était un vaste parallélogramme, flanqué de deux pavillons dominant la vallée de la Seine et relié au fleuve par trois terrasses superposées et un parterre bordé d'arbres séculaires qui donnaient à la demeure seigneuriale un air majestueux. De la terrasse, contiguë au salon, un riant panorama laissait entrevoir, en amont, les premières maisons de Melun et, en aval, les sinuosités de la Seine, invitant les hôtes de Sainte-Assise à une promenade fluviale sur la nappe unie de ses eaux bleues. Un architecte paysagiste avait corrigé le sévère et l'austérité de ces lieux et fait de ce cadre charmant un décor enchanteur et féérique. On pouvait lui appliquer ce que chateaubriand devait écrire plus tard du château de Méréville : "Ce site est une oasis créé par le sourire d'une muse, mais de ces muses que les Gaulois appellent de doctes fées."

Favori d'Henri IV, Louis de Caumartin se vit prodiguer toutes les dignités et les plus hautes fonctions. Il obtint de son souverain l'érection en baronnie de sa seigneurie de Saint-Port et fit bénéficier les membres de sa famille des faveurs royales. Quoique de petite noblesse, il réalise pour lui et les siens la devise des Caumartin de Moret : "De mieulx en mieulx. " Nous voyons, en effet, à l'aube du dix-septième siècle, son fils aîné François de Caumartin, occuper la seigneurie de Mormant et un autre Caumartin détenir le comté de Moret le marquisat de Saint-Ange (1).

De Louis de Caumartin, les seigneuries de Sain-Port et de Sainte-Assise passèrent à sa veuve, Marie Miron, en 1623, ensuite à son fils, puîné Jacques de Caumartin, en 1645, dont la veuve,

née Geneviève de La Barre, dut faire au roi, en 1668, le dénombrement de la baronnie de Saint-Port, réserve faite de la seigneurie de Sainte-Assise, celle-ci faisant partie des biens paraphernaux dont elle n'avait pas à rendre compte.

Des petits-fils de Louis de Caumartin, premier baron de Saint-Port et le premier seigneur de Sainte-Assise, celui qui aurait pu occuper la seigneurie, Robert de Caumartin, étant retenu au loin par sa charge de chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, les deux fiefs furent vendus, en 1682, à Antoine de Benoist. Celui-ci ne devait en jouir que cinq ans, et sa veuve, Catherine Goy, vendit le domaine, en 1695, à Jean de la Chapelle, dont nous avons esquissé la biographie dans une précédente conférence. Meilleur diplomate que bon poète, quoique neveu de Boileau, il ne put échapper à sa verve mordante, témoin cette épigramme trouvée dans les écrits du maître parnassien après sa mort

J'approuve que chez vous, messieurs, on examine  
Qui du pompeux Corneille ou du tendre Racine  
Excita dans Paris plus d'applaudissements;  
Mais je voudrais qu'on cherchât tout d'un temps  
(La question n'est pas moins belle)  
Qui du fade Boyer ou du sec La Chapelle  
Excita plus de sifflements.

Il a cependant laissé des œuvres qui ne sont pas sans mérite, et, si l'on en croit l'abbé d'Olivet, qui lui succéda à l'Académie française, le 25 novembre 1723: "M de la Chapelle excelle dans la parole et, aux grâces de son discours, on reconnaît le rival de Catulle et de Tibulle, traitant poésie et éloquence avec la même facilité et avec un succès toujours égal." Si l'on peut trouver de l'exagération dans ces éloges, au moins, est-on obligé de convenir que :

La Chapelle au théâtre, à la suite des grands  
Par son esprit, par ses talents,  
Sut se montrer digne d'estime.  
Pour celui qui ne peut atteindre les hauteurs  
Du mont fameux à double cime,  
Il est encor quelques honneurs.  
Et La Chapelle, au rang des négociateurs,  
Par sa prudence politique,  
Par sa probité, par ses mœurs,  
Mérita d'obtenir la couronne civique.

Les déplacements et les missions de confiance que lui donna Louis XIV ne lui permirent que de rares séjours à Sainte-Assise. Il y invitait souvent le prince de Condé, le duc de la Rochefoucault et Boileau. On y devisait agréablement, le poète du Lutrin improvisant des rébus que La Chapelle excellait à solutionner. Il mourut le 19 mai 1723, mais, dès 1700, il avait vendu Sainte-Assise et Saint-Port à

Jean Glucq, teinturier hollandais, qui avait obtenu, en 1684, des lettres de naturalisation et réalisé une fortune considérable en s'associant à François Julienne, dont il épousa la sœur. Leur industrie de teinture en écarlate prenant un essor extraordinaire, ils achetèrent aux Mascrans la grande maison des Gobelins, qui resta dans la famille un demi-siècle. Son fils aîné,

Jean-Baptiste Glucq, augmenta encore la fortune paternelle et sut, par sa munificence, se créer des relations qui lui ménagèrent les faveurs royales. Grâce à l'influence de la comtesse de Verrue, il obtint la confirmation de sa terre en baronnie et le roi lui accorda les armes suivantes : D'azur en lion d'or armé et lampassé de gueules. Nous venons de nommer la comtesse de Verrue; elle fut l'Egérie du château de Sainte-Assise et devait ses entrées à la cour à un service rendu à Louis XV enfant. Le 6 mars 1712, les deux fils de France, le duc de Bretagne et le duc d'Anjou, furent très malade de la rougeole, le premier en mourut, mais le duc d'Anjou, plus tard Louis XV, fut guéri grâce à un contrepoison apporté de Turin par Mme de Verrue et remis à la duchesse de Ventadour, gouvernante des enfants de France. Aussi,

tous les ans, pendant le séjour du roi à Fontainebleau, la célèbre comtesse venait-elle à Sainte-Assise. Glucq était pour elle un factotum, un conseiller, un ami et peut-être un mari inavoué. Saint-Simon prétend qu'ils s'épousèrent, mais le fait n'est pas prouvé. Toujours est-il que, par testament du 20 septembre 1736, Mme de Verrue lègue à Jean-Baptiste Glucq des tableaux de maîtres célèbres et des meubles de grand prix. Plus heureux que Bouret, il eut l'honneur et la gloire de recevoir le roi à Sainte-Assise, et c'est à une réflexion du royal visiteur sur l'exiguïté de la salle à manger que Glucq fit bâtir un troisième pavillon accolé au château pour servir à cet effet les jours de réceptions royales.

Glucq ne fut pas seulement un industriel avisé, ce fut aussi un ami des arts. Il avait le goût passionné des livres et, grâce à sa fortune, il put acquérir la bibliothèque de Bernard de La Monnaye, unique en son genre, où celui-ci avait recueilli les ouvrages les plus rares et les plus richement reliés. D'une courtoisie raffinée, Glucq se faisait le mécène des astres naissants, les accueillait à sa table hospitalière et, loin d'imposer à personne ses goûts et ses préférences, pas même aux artistes qu'il comblait de ses libéralités, il avait cette délicatesse rare de les laisser à leur libre inspiration et de leur faire croire que c'était lui qui était l'obligé.

Watteau fut un des habitués de Sainte-Assise; c'était son port d'attache, son refuge, l'abri cher où il venait souvent chercher un repos nécessaire à sa santé débile. Il existe une estampe d'un des tableaux du maître, où Watteau représente un sous-bois de Sainte-Assise animé par la présence du peintre lui-même, muni de sa palette et semblant chercher l'inspiration dans une symphonie de violoncelle qu'exécute à ses pieds son ami Julienne, cousin de Glucq; à l'arrière-plan, dans la clairière, une statue de femme, peut-être celle de la favorite sous les traits de la déesse Hébé.

Jean-Baptiste Gluck mourut à Paris, le 10 mai 1748, et, selon son désir, fut enterré dans l'église de Seine-Port, à côté de son père. Son testament est celui d'un grand seigneur qui n'oublie personne, depuis le précepteur qui avait fait son instruction jusqu'à l'humble gardien de sa propriété. Les pauvres et les vieillards des paroisses de Saint-Port, Boissise et Cesson eurent aussi leur part en une rente perpétuelle de 100 livres à distribuer par les curés respectifs. Quel enseignement pour ceux qui disposent d'une grande fortune!

La seigneurie passe à M de Montullé, son beau-frère, qui, veuf de Charlotte Glucq, épouse, en 1750, Mlle Haudry, fille d'un fermier général. Tout à ses devoirs familiaux, le nouveau seigneur mène une vie très retirée et Sainte-Assise, si animé sous Jean-Baptiste Glucq, rentre dans le calme jusqu'en 1773, où Mme de Montesson reçoit comme douaire la seigneurie de Sainte-Assise que lui offre son royal adorateur.

Vers la fin du seizième siècle, les châteaux en renom avaient à cœur de posséder leur hôtel de Rambouillet. A côté d'écrivains célèbres, y fréquentaient de nombreuses médiocrités et souvent ces centres littéraires n'étaient qu'école d'afféterie. Les proverbes qu'on y jouait n'étaient pas toujours marqués au coin du goût le plus pur, mais ils eurent le mérite d'orienter les esprits vers la pratique des lettres. C'était une excellente occasion pour les jeunes éphèbes d'essayer leurs aptitudes dans l'art de l'éloquence et de la poésie et l'on se rappelle le mot de Voiture sur Bossuet, qui dès l'âge de quinze ans, mais à une heure assez tardive, venait de donner son premier sermon à l'hôtel de Rambouillet : "Jamais on n'a vu prêcher ni si tôt ni si tard."

C'était aussi pour les châtelaines une occasion de s'entourer d'une cour d'adorateurs qui leur tressaient des couronnes et au besoin les immortalisaient comme Julie d'Angennes par une gerbe de flatteurs madrigaux. Qui ne connaît la Guirlande de Julie ?

Mme de Montesson, épousemorganatique de Louis-Philippe, duc d'Orléans, n'eut garde de rompre avec cette tradition qu'elle avait vu adopter d'abord par le grand Condé, à Chantilly, ensuite par le prince de Conti, à L'Isle-Adam. Ces réunions d'artistes, de poètes, de philosophes, répondaient trop bien à ses goûts et à ses ambitions pour négliger de s'entourer de ce qu'elle considérait comme plus illustre dans le monde des lettres et des arts. Jalouse des dames de la cour, elle avait l'ambition de justifier son élévation en conquérant une réputation littéraire et même une réputation d'artiste. Dans ce but et aussi pour éblouir le duc d'Orléans, brave prince mais bien nul (d'après la baronne d'Oberkisch), elle voulut avoir son

théâtre et poussa la hardiesse jusqu'à composer des comédies et des proverbes qu'elle avait soin de faire réviser par Carmontelle. Celui-ci, simple lecteur du duc d'Orléans, avait su capter les bonnes grâces de la marquise. Il avait d'ailleurs, dit Mme de Genlis, beaucoup d'instruction, de la réserve sans embarras et une gaieté douce et piquante mais toujours indulgente. Toutes ces qualités lui valurent d'être le metteur en scène de toutes les séances récréatives données à Sainte-Assise. La Femme sincère, L'Heureux Echange et surtout Robercia eurent un beau succès; il est vrai que les invités, la plupart commensaux de l'auteur, étaient triés sur le volet. Les interprètes en étaient, avec la marquise, le duc d'Orléans, le comte d'Ouezon, M de Ségur, Carmontelle, la marquise de Crest et M de Caumartin, acteur favori de Mme de Montesson. Celle-ci risqua une tragédie en cinq actes qui lui valut ce compliment mignard et prétentieux de Mme Du Barry : "Je ne vous dirai pas, ma chère belle, que vous êtes la dixième muse, car vous réunissez en vous les dons précieux des neuf sœurs du Parnasse."

Ce succès, qu'elle devait à la troupe de la Comédie-Française, venue pour jouer sa pièce, plus qu'à sa valeur littéraire, lui donna le prurit de la renommée et lui fit mettre sur la scène une nouvelle tragédie : La Comtesse de Chazelles. On avait cette fois négligé de préparer la salle et la pièce fut largement sifflée. Cet échec fit renoncer Mme de Montesson à faire jouer ailleurs que sur son théâtre particulier.

Selon M Lévis, Mme de Montesson montrait dans ses compositions plus de sens que de verve, plus d'adresse que de talent et le dénouement arrivait au bout des cinq actes comme les morts de vieillesse, parce qu'il faut bien que tout finisse...

Comme actrice, Mme de Genlis, sa nièce, la juge avec une gracieuse insolence et une aimable méchanceté : "Ma tantâtre, dit-elle, jouait à mon gré fort mal la comédie et manquait de naturel."

Grimm, au contraire, la compare à Mlle Clairon, l'actrice en renom, et Chamfort en fait une rivale des plus grandes actrices, mais en la classant au premier rang des intrigantes mondaines qui, sans scrupule, savent se pousser à tout.

Bien que douée d'un brillant esprit d'à propos, faute de n'avoir su démêler l'avertissement sibyllin que lui adressait le comte de Provence, elle eut le dépit de voir la galère royale passer sous les murs de Sainte-Assise et la reine Marie-Antoinette refuser de s'y arrêter, malgré les vives instances du duc d'Orléans. Celui-ci en fut vivement affecté. Depuis les premiers jours d'automne, sa santé périclitait; cette émotion ne fut peut-être pas étrangère à une recrudescence du mal. Quoi qu'il en soit, le prince s'éteignait doucement le 18 novembre 1785, trois semaines à peine après l'incident qui l'avait froissé dans sa fierté de prince du sang.

Après de somptueuses funérailles, le cœur du duc d'Orléans fut, selon son désir, inhumé dans l'église de Saint-Port, et dans ans plus tard, dans la chapelle latérale que la "veuve inconsolable" avait fait construire, comptant elle aussi y dormir son dernier sommeil.

La marquise porta dignement le deuil de son époux, mais, Sainte-Assise n'ayant plus d'attrait pour elle, elle vend ce domaine au comte de Provence et se fixe à Paris, où la vie mondaine commençait à l'attirer. Arrêtée et emprisonnée sous la Terreur, elle est mise en liberté après le 9 thermidor et mène une vie retirée jusqu'au 18 brumaire.

A l'horizon montait un astre brillant qui devait bouleverser l'Europe et auquel, dans une distribution de prix à l'école de Brienne, la marquise adressait ce souhait, en lui posant la couronne sur le front : "Puisse-t-elle vous porter bonheur!" Jamais souhait fut-il mieux réalisé!

Après le 18 brumaire, elle s'installe au château de Bièvre, obtient du premier consul une pension de 60.000 livres et reprend ses réceptions. L'empereur lui fait l'honneur de la consulter pour la rédaction du code de l'étiquette aux Tuileries, attention flatteuse qui dut atténuer l'amertume de ne pouvoir obtenir du nouveau souverain le droit de se dire "duchesse d'Orléans". Elle se retire enfin à Romainvilliers, prenant définitivement congé de la société parisienne, mais fréquemment visitée par Mme Récamier et quelques autres amies. Bien que souffrante, elle n'hésite pas à faire une démarche d'humanité auprès de Napoléon pour sauver

la tête de Polignac, compromis dans la conspiration de Cadoudal, et elle rentre à son hôtel de la rue de Provence, où elle meurt quelques jours après, le 5 février 1806. Le général de Valence, son légataire, qui avait épousé Pulchérie de Genlis, nièce de Mme de Montesson, la fit inhumer, selon sa volonté dernière, dans la chapelle de l'église de Saint-Port, mais le vœu du prince ne fut réalisé qu'en partie, car, lorsque Louis-Philippe, roi des Français, éleva le monument où repose le cœur de son grand-père, il laissa intentionnellement le cercueil de la douairière perdu et ignoré sous le parquet de la chapelle.

Le château de Sainte-Assise, acquis en 1787, par le comte de Provence, plus tard Louis XVIII, est revendu six mois plus tard à la duchesse de Kingston, anglaise célèbre par ses excentricités, qui y meurt mystérieusement un an après, laissant la terre domaniale à son neveu Philippe Glower de Wispington. Ce domaine échoit par des ventes successives : en 1790, au comte Carvillon des Tillières; en 1795, à M Cazaux; en 1800, à la Banque territoriale, société de spéculateurs qui fit démolir les deux pavillons accotés au château. En 1808, le comte de Pourtalès s'en rend acquéreur; en 1824, Mme Manuel, femme de banquier bien connu. Enfin, en 1827, par l'acquisition qu'en fait le prince Charles de Beauvau, le domaine entre dans cette famille pour y rester près de cent ans : détenu en 1864 par le prince Marc de Beauvau, en 1883 par la princesse douairière de Beauvau, née de Gontaut-Biron, et enfin, à sa majorité, par le prince Charles-Louis, prince de Beauvau et de Craon.

Une dépendance isolée du château et tout à fait en berge de la Seine fut bâtie par le duc d'Orléans sur le terrain à usage de potager où se trouvaient les pressoirs et la foulerie pour la vinée, et l'auberge du passeur, dite alors le "Tournebride de Sainte-Assise", disparue depuis la construction du pont, en 1860.

Ce pavillon, dénommé "Pavillon de Sainte-Assise", fut habité par des personnages de marque. En 1796, Morris, ambassadeur des Etats-Unis, y fait un court séjour. En 1822, vient s'y retirer Marchand, premier valet de chambre de Napoléon Ier, dont l'empereur disait : "Les services qu'il m'a rendus sont ceux d'un ami", et auquel, entre deux hoquets d'agonie, il remit un collier de diamants en lui disant : "Tiens, prends ce collier; j'ignore dans quel état sont mes affaires en Europe. Cette bonne Hortense me l'a donné en quittant La Malmaison, pensant que je pourrais en avoir besoin. Je crois sa valeur de 200.000 francs. Il te permettra, une fois rentré en France, d'attendre le sort que je te fais." Ce sort était une dotation de 400.000 francs, à prendre sur la succession dont il était un des exécuteurs testamentaires. Le 15 octobre 1840, Marchand, revenu à Sainte-Hélène, assistera à l'ouverture du caveau et accompagnera son maître jusqu'aux Invalides. Pour ce dernier service et son dévouement à la famille impériale, Napoléon III lui conférera plus tard le titre de baron, avec droit de transmission.

En 1855, Alexandre Dumas fils vient y villégiaturer et y compose L'Affaire Clémenceau. En 1870, c'est le baron Stanley, descendant des rois d'Ecosse et allié aux Beauvau. En 1875, le duc de Guiche y séjourne quelques mois, et, en 1876, le comte Horace de Choiseul-Praslin, tous deux gendres du prince de Beauvau. Depuis ce dernier hôte, le pavillon a gardé le nom de "Pavillon Choiseul".

J'en arrive à la troisième phase de l'existence de Sainte-Assise. Comme nous sommes loin du site primitif ! Ce n'est pas sans une profonde mélancolie qu'on a vu disparaître ces arbres séculaires dont le mystérieux ombrage avait abrité pendant des siècles des hommes de prière et de travail, et, en dernier lieu, les promenades folâtres d'une société raffinée. Volontiers, on répéterait avec le poète :

Objets inanimés, avez-vous donc une âme  
Qui s'attache à notre âme et nous force d'aimer.

Voûtes de feuillage, chênes touffus, pins élancés, tilleuls immenses, sycomores et marronniers à l'épaisse frondaison ont été sacrifiés en hommage à la science et remplacés par ces gratte-ciel, pylônes gigantesques chargés de porter les ondes aux extrémités du monde. Nous marchons de surprise en surprise, et l'homme génial arrache à la nature ses secrets les plus effarants. Hier, c'était la télégraphie sans fil ; demain, ce sera la télévision. Que pèse alors un décor, aussi pittoresque et poétique soit-il, quand il s'agit de réaliser de pareilles découvertes ?



Un éminent orateur (1), qui fut très discuté pour certaines phrases échappées à son éloquence en fusion, chantait de magistrale façon l'utilité de cette merveille : " Jusqu'à présent, dit-il, la pensée française, qu'elle fût religieuse, philosophique, littéraire ou sociale, cheminait lentement, sous les mers, par le moyen des câbles. Tout ce qui a fait, à travers l'histoire, la grandeur de la France, ne parvenait que difficilement et par échos tardifs et infidèles aux points lointains du globe. Aujourd'hui, grâce à ce merveilleux instrument libérateur qu'est la télégraphie sans fil, la pensée de la France sera connue partout dans toute sa pureté et dans toute sa vérité "

Marconi, le savant italien qui a su réaliser pratiquement les belles découvertes de notre compatriote Branly, sur la télégraphie sans fil, nous annonce que, sur ce terrain, la science n'a pas dit son dernier mot : " Je crois pouvoir dire, sans crainte d'exagération, que la télégraphie et la téléphonie sans fil, ainsi que la télévision, ont une mission particulièrement grandiose à remplir ; ces trois inventions réunies constituent le seul moyen certain pour rendre dans l'avenir les guerres impossibles... Il ne s'écoulera certainement pas plus de deux années avant que le problème de la télévision soit résolu. A ce moment, la guerre sera devenue une impossibilité : un ennemi qu'on ne voit pas peut se croire en sûreté, mais quand on pourra, de loin, découvrir où il se cache, il deviendra facile de s'opposer à ses attaques. Ce sera la fin des guerres et il est invraisemblable que la question d'une paix durable trouvera là une solution durable. "

Souhaitons vivement que M Marconi ait vu juste et loin, et que, grâce à la science, soit écartée à tout jamais la catastrophe dont fut ensanglantée l'Europe et meurtrie la France.

Comme toujours, notre chère patrie aura été à l'avant-garde de cette mission de paix et de concorde, et, par des stations telles que Sainte-Assise, donné l'élan vers de nouvelles recherches scientifiques qui écarteront le fléau de la guerre et prépareront sur des bases solides la fraternité des peuples. Là où la simple et bonne volonté humaine est impuissante, la mise en œuvre des moyens techniques produire, espérons-le, ce merveilleux résultat. (Note F)

## Les Moulins de Seine-Port

La petite rivière dénommée "ru de Ballory", ce minuscule affluent de la Seine, faisait tourner jadis quatre moulins sur le seul territoire de Seine-Port. De sa source, à Villaroche, il nous arrive par Moissy, Saint-Leu et Noisement. Le premier moulin qu'il actionnait était :

### Le Moulin Pessard.

Ce moulin, appelé aussi moulin de Collemart, comprenait, à l'origine, un hôtel dit de Collemart, avec dépendances, habité en 1380 par Gilles Lemaire : c'est le premier propriétaire dont on connaisse le nom.

Peu de temps après, vers 1384, il passe en mains du prieur de Corbeil, religieux de Saint-Maur-des-Fossés, qui, le 20 mars de ladite année, paye à l'abbaye de Saint-Père de Melun, trois setiers de grains "moitié froment, moitié mousturage", au terme de Noël.

Ce fief rentre ensuite dans le domaine des seigneurs de Saint-Port, qui, en 1391, le vendent à Jean de Vaudetar, seigneur de Pouilly. Dès cette année, de l'hôtel de Collemart, il ne reste que des ruines.

En 1603, c'est Pierre Beauchesne, valet de chambre du roi, qui en devient acquéreur, et, par des ventes successives, la famille Legros, dont un de ses membres, en 1745, Philippe-Joseph Legros, était conseiller du roi, juge des fermes de Sa Majesté et commensal du roi.

Enfin, au siècle dernier, M Jean-Louis Legrand en fit l'acquisition de M Jeannotte Bozérian, avocat à la cour de cassation. Ce moulin, dans les dépendances en terre se confondent aujourd'hui avec le Moulin-Neuf, a cessé de tourner en 1876.

Quelques centaines de mètres en aval, le ru de Ballory apporte ses eaux torrentueuses au :

### Moulin-Neuf.

Le Moulin-Neuf, ancien fief, comme le précédent, relevait de la baronnie de Saint-Port et comprenait, en 1362, une maison avec moulin, granges, jardin et colombier à pied : le tout d'une contenance d'un arpent, clos de murs. Plus tard, probablement vers 1600, fut ajoutée une ingénieuse canalisation qui déversait toutes les eaux de la maison d'habitation dans un réservoir à proximité du ru, dissimulé par un pont tout près de la principale porte d'entrée. C'est déjà le tout-à-l'égout.

Les dépendances et droits de ce moulin consistaient en neuf arpents environ de terres et prés, plusieurs cens sur les vignes environnantes et moyenne et basse justice en l'étendue du fief, la haute justice réservée au seigneur de Saint-Port.

Non loin du Moulin-Neuf, en amont de quelques mètres, se trouvait un moulin de moindre importance appelé "Moulin Eustache" ou "Moulin Foulon". Dès 1416, on n'en voyait plus trace.

Les principaux propriétaires furent : en 1362, Jehan Saussebernard, écuyer, seigneur de Genouilly ; en 1416, Mme Marie de Montmore, dame de Brie-Comte-Robert. En 1467, ce fief, par l'acquisition de Guillaume d'Harcourt, vicomte de Melun, rentre dans le domaine des seigneurs de la Grange-la-Prévôté, où il restera jusqu'en 1790. A cette date, M Mortemart, manufacturier, en devient propriétaire, et finalement, en 1882, M Paul Legrand l'acquiert aux héritiers Grangère.

Dans une déclaration du ban et de l'arrière-ban, faite en 1635, par Mme Marie Miron, veuve de Caumartin, ce fief est appelé le fief du "Moulin-du-val". Le moulin a cessé de tourner en 1870.

Le temps d'atténuer le bouillonnement de ses eaux produit par la déclivité du terrain, et le ru de Ballory arrive au :

### Moulin Paillard.

Ici, nous sommes dans le village ; ce moulin n'était, en effet, séparé de l' "Hôtel secondaire" de Saint-Port, apanage des puînés, que par un jardin d'une contenance de deux arpents. Il relevait en censive de l'abbaye de Barbeau et payait à l' "Hôtel principal" de Saint-Port une redevance annuelle de 6 deniers pour la roue du moulin. Il fut vendu en même temps que le manoir dont il dépendait, le 29 mars 1391, par Jean de Saint-Port, écuyer, à Jean de Vaudetar, seigneur de Pouilly (1).

Plus tard, ce moulin et ses dépendances, érigé en fief (1626), sous le nom de "Petit-Saint-Port", par les religieux de l'Hermitage (de l'Ormeteau ou prieuré de Saint-Acyre), devait, faute d'hommage rendu par les Vaudetar, passer à la baronnie de Saint-Port, ainsi qu'en témoigne une déclaration faite au roi en 1668.

Les propriétaires successifs furent, après les Vaudetar, les seigneurs barons de Saint-Port, jusqu'en 1796, date à laquelle M Mortemart et son gendre, M Estienne, installent dans le moulin une fabrique de ganses et de lacets, et, en 1845, leur successeur immédiat cède à bail le moulin pour une féculerie.

Presque au terme de son cours, le ru de Ballory faisait tourner le :

### Moulin d'Oyson,

Et perdait même son nom pour prendre celui de "ru d'Oyson", en arrivant au moulin, c'est-à-dire quelques mètres avant de se jeter dans le faux bras de Seine, au lieudit "Les Tournelles", près de l'hôtel de Travers.

De ce moulin, presque contigu au manoir principal de la baronnie, nous savons peu de chose. M de Caumartin, qui en était propriétaire en 1613, le louait au meunier 18 livres. Dès 1860, il ne fonctionnait plus. Depuis, il a été totalement rasé.

" Les moulins ne sont plus : le ru est toujours là ! "

Avouons que le pittoresque de notre si jolie localité n'a rien gagné à leur disparition ; c'est encore un peu du passé qui s'effrite. Du moins, aurons-nous essayé de sauver de l'oubli les quelques souvenirs qui se rattachent aux moulins de Seine-Port.

## Les Croix de Seine-Port

Il fut un temps où, à chaque bifurcation de route, une croix rappelait au passant que la vie n'est qu'un voyage plus ou moins pénible, dont le terme aperçu et préparé doit être le bonheur chrétiennement conquis. Et la vision de ces emblèmes religieux, placés là quelquefois en souvenir d'événements mémorables, était pour tous un réconfort.

Aujourd'hui, nombre d'elles ont disparu, et Seine-Port, dont l'entrée était marquée à trois endroits par ce signe de foi, n'en possède plus qu'une.

La Croix Maingot se trouvait à l'orée du bois de Sainte-Assise, à gauche du chemin qui y mène. Tombée en vétusté, la croix disparut vers 1850, mais le socle en grès a subsisté à sa place jusqu'en 1879.

La Croix Brisset se dressait sur la route de Melun, près du chemin qui descend au Moulin-Neuf. Elle paraissait couvrir de son ombre tutélaire le coquet village qui s'épandait à ses pieds. Les vieillards d'aujourd'hui se rappellent à peine son existence, ce qui fait supposer sa disparition déjà lointaine.

Reste la Croix de Saint-Sulpice, dominant la fontaine du même nom. Primitivement en bois, la croix délabrée fut remplacée en 1879 par une croix de fer qui semble prêcher la prudence aux autos qui dévalent en trombe, sans souci du danger qu'offre le tournant si véridiquement appelé le " Tournebride ". C'est auprès de la croix de Saint-Sulpice que s'est passé un événement qui a laissé un douloureux souvenir dans l'âme des habitants de Seine-Port.

Un tilbury attelé d'un cheval fougueux, dans lequel le général Letellier venait de promener sa femme, recula jusqu'au ravin qui borde le chemin. Le général, descendu de voiture, n'eut pas le temps de retenir son cheval qui venait de broncher. Sa femme, pour éviter une chute de 12 pieds, se précipita à terre ; l'infortunée ne fut relevée qu'horriblement blessée ; elle avait les articulations de la jambe et du pied droits fracturées.

M Cretté, médecin de Seine-Port, assisté de ses deux fils, alors étudiants en médecine, donna les premiers soins. Le lendemain, Larrey et Dupuytren décidaient l'amputation. Le mari, désespéré, fuit dans le parc et ses cris décèlent sa course vagabonde. L'opération n'avait pu sauver la victime et trois jours après elle mourait. Quelques jours plus tard, on rapportait à Seine-Port son mari mort. Dans un accès de fièvre chaude, provoquée par son immense chagrin, il avait mis fin à ses jours au bois de Boulogne.

Une même tombe les réunit, qui porte cette inscription sur une stèle en marbre de Venise :

Ici reposent  
Jeunesse, Bonté, Douceur  
Adèle Letellier  
A 19 ans  
Pauvre Amis ! Juin 1818

(Son époux grava ces mots sur sa tombe)

Honneur, Bravoure, Fidélité  
A La Patrie, A L'Amitié  
Henri Letellier  
Soldat à 19 ans, Général à 29  
Mort à 34 ans  
Sa douleur l'a réuni à sa pauvre amie  
20 jours après l'avoir perdue  
Henri-Adèle  
Suivant leur dernier vœu  
Reposent  
Dans le même cercueil

Nota : Ce fut de la batterie que commandait le général Letellier et sur son ordre que partit, le 27 août 1813, devant Dresde, le boulet qui blessa mortellement le général Moreau, compétiteur de Bonaparte, passé à l'ennemi. Le général Moreau venait souvent dans notre région, chez son oncle, M Chaperon, curé de Sivry.

## L'Église

Évangélisés selon toute probabilité par saint Aspais et saint Loup, peut-être même antérieurement par saint Sérotin, premier apôtre du " pagus melunais ", les habitants de Seine-Port avaient édifié une église qui eut le sort de celles de Melun. Faite avec des fûts de colonnes et des chapiteaux provenant des monuments gallo-romains, et de matériaux friables, dont la base en pierre n'était le plus souvent surmontée que de murs en clayonnage, elle fut pillée et en partie détruite par les Normands ou les Danois, coutumiers de ces dévastations, et dont les incursions sur la Seine étaient fréquentes au huitième siècle. Mise sous le vocable de saint Julien, évangéliste du Maine et premier évêque du Mans, elle était, dès de sixième siècle, à la collation de l'archevêque de Sens.

Lorsque au milieu du douzième siècle on construisit une nouvelle église, l'église actuelle, que devait consacrer, en 1156, Hugues de Toucy, archevêque de Sens, sous le vocable de saint Sulpice, archevêque de Bourges, un chapiteau dernier vestige providentiellement conservé de l'église détruite, fut placé sur l'une des colonnes du chœur, pour attester aux siècles futurs l'antiquité de la foi de Saint-Port.

Seule la partie principale date de 1135 environ, puisque, en 1138, Henri, dit le Sanglier, archevêque de Sens, donne aux habitants de Seine-Port confirmation d'exemption de dîmes et droits de sépulture revendiqués par l'abbé de Saint-Père-lez-Melun.

Louis VII ne dut pas être étranger à sa construction, car Saint-Port était terre royale et les munificences de ce roi pour développer la splendeur du culte sont bien connues.

De cette époque sont les deux premières travées de la grande nef ; le bas côté à gauche, avec saillie rentrante, est d'une date un peu moins ancienne et dut supporter le clocher primitif. Il reste peu d'ornements architecturaux : des colonnettes trigéminées, des chapiteaux à feuilles fantastiques et quelques têtes grimaçantes assez frustes.

La troisième travée de la grande nef fut ajoutée en 1652 et est due en partie aux libéralités de Jacques Lefèvre de Caumartin, seigneur de Saint-Port. Cette construction hors d'œuvre, avec plafond surbaissé, a été relevée de 4 mètres environ en 1875 et voûtée en plein cintre.

La chapelle de gauche (chapelle de la Sainte-Vierge) était la chapelle seigneuriale, avec droit de banc seigneurial, droits honorifiques de l'église, comme eau bénite, pain béni d'honneur, préséance à l'offrande et aux cérémonies, recommandations aux prières du prône par nom, prénoms et qualités, droit de litre ou ceintures funèbres au décès du seigneur, autour de l'église, etc.

La chapelle de droite (Saint-Vincent-Saint-Louis) fut construite en 1787 par la marquise de Montesson, pour y inhumer le cœur de Louis-Philippe, duc d'Orléans. D'abord juxtaposée au mur plein de l'église, sans autre communication qu'une petite porte latérale, près de la chaire, cette chapelle fut annexée à l'édifice principal en 1825 par l'ouverture de trois arcades cintrées. C'est Mme Manuel qui fit faire ces travaux pendant son séjour à Sainte-Assise, dont elle était propriétaire. En 1782 avait été élevé le clocher actuel, don de Mme de Montesson.

Provisoirement déposés le 20 novembre 1785 sous les dalles du sanctuaire, le cœur et les entrailles du duc d'Orléans furent inhumés le 16 novembre 1787 dans la chapelle nouvellement construite à cet usage et bénie solennellement la veille de ce jour.

Ces restes devaient subir les vicissitudes de la Révolution. Sur injonction du procureur fiscal du district de Melun, le 18 novembre 1792, on les exhuma à nouveau pour les déposer au cimetière et envoyer au district le cœur d'argent doré qui les contenait et une couronne de même métal trouvée dans le même coffret.

Le 14 octobre 1806, on les réintégra du cimetière dans le caveau à ce destiné, mais ils n'eurent leur repos définitif que le 21 août 1834, quand on les eut placés dans le monument

élevé par Louis-Philippe 1er, monument qui porte cette inscription : Ici est déposé le cœur de Louis-Philippe, duc d'Orléans, mort à Sainte-Assise, sur la paroisse de Seine-Port, le 18 novembre 1785. Louis-Philippe, roi des Français, son petit-fils, a érigé ce monument comme témoignage d'attachement à la mémoire de son aïeul et de respect filial pour ses dernières volontés. Anno 1834.

On peut s'étonner que les deux époux, selon leurs désirs, ne soient pas réunis dans le même tombeau. Louis-Philippe s'y refusa. Ils reposent à quelques mètres l'un de l'autre, et celle qui approcha si près d'un trône n'a même pas une dalle indiquant l'endroit précis où elle est inhumée. Seule une plaque signale aux visiteurs qu'elle est là, aussi inconnue qu'elle avait été adulée.

Par décision ministérielle en date du 29 décembre 1906, signifiée le 15 mars 1907, le tombeau du duc d'Orléans est classé comme monument historique.

Plusieurs autres personnages de marque eurent la faveur insigne d'être inhumés dans l'église ; ce furent :

En 1573, François de L'Hôpital, seigneur de Saint-Port, Nandy, Vitry et autres lieux. La marche, à l'entrée du chœur, est faite des morceaux de sa pierre tombale.

En 1718, Jean-Glucq, Hollandais naturalisé français, propriétaire de Sainte-Assise et de Saint-Port, qui, décédé à Sainte-Assise, obtient, comme bienfaiteur de l'église, les honneurs de la sépulture dans le lieu saint.

En 1741, François Bouvet, curé de Saint-Port .

En 1748, Jean-Baptiste Glucq, baron de Saint-Port, qui, mort à Paris des suites d'un accident, est, selon son désir et au même titre, enterré près de son père, le 13 mai 1748.

En 1768, le 10 avril, Jean-Baptiste-René, comte de Guiry.

En 1773, Louis-Charles-Gilles de Bonnefoy de Montbazin.

Malheureusement, ni le temps ni les hommes n'ont respecté ces tombes, et, de ces pierres tombales si précieuses pour l'histoire régionale, il ne reste que des fragments épars.

Des cérémonies qui, à travers les âges, furent célébrées dans l'église de Saint-Port, la chronique locale n'a conservé le souvenir que d'une double bénédiction de cloches et du couronnement d'une rosière.

Le 15 juillet 1753 eut lieu le baptême solennel d'une cloche dont le parrain fut François de Montullé, seigneur-baron de Saint-Port, et la marraine dame Françoise-Elisabeth Haudry de Montullé, son épouse.

Le 7 septembre de la même année, cérémonie identique pour une nouvelle cloche, de moindre dimension. L'honneur du parrainage échet à Etienne-Michel Bouret, seigneur de Croix-Fontaine, et à Etienne-Charlotte Gaulard, dame Préaudau.

De ces deux cloches, qui avaient été installées dans l'ancien clocher, on ne trouve plus trace en 1793. Elles durent être volées comme " ci-devant citoyennes de la superstition " et fondues par les vandales révolutionnaires pour en faire des coulevrines et des mortiers.

Le beffroi de l'église resta-t-il silencieux pendant vingt ans ? Eut-on recours à des cloches d'emprunt ? Cette dernière hypothèse nous paraît plus probable. Toujours est-il que ce n'est qu'en 1812 que furent bénites et installées dans le nouveau clocher les cloches d'aujourd'hui. Fondues en 1776, elles n'étaient nullement destinées à notre paroisse.

Inscription de la première cloche :

Lettres fondues : " Michael Angelus Antonius Paoli, rector s Thomae Benefactor. "

Lettres gravées : " En 1812 bénite et nommée Marie-Charlotte, par James Hy Cles F de Pourtalès, comte de l'Empire, membre de la Légion d'honneur, de l'ordre roy de la Cne de Bavière, et par Marie-Louise-Joséphine de Castellane-Norante ; Thierret, curé ; Douche, maire ; Cretté, Destouches, Paradis, Linin, Muret, marguilliers.  
Joseph Philippi Fundavit, Anno Dni MDCCLXXVI

Inscription de la deuxième cloche :

" Michael Angelus Antonius Paoli, rector s Thomae et benefactor. "

" Jacobus Philippus Landi, Operarius. "

" En 1812, Bénite et nommée James-Louise, par James-Alexandre de Pourtalès et par Marie-Louise-Elisabeth de Castellane-Norante, comtesse de Pourtalès.  
Anno Dni MDCCLXXVI.

Le 8 octobre 1780, avait lieu le mariage de Raoul Lecoindre avec Marie-Françoise Gaulier. Celle-ci, choisie par la pluralité des voix comme la plus vertueuse, la plus économe et la plus laborieuse des filles de la paroisse, s'achemine vers l'église, au bras de M Simon-Claude Valdec de Lessart, président trésorier de France, Bienfaiteur et fondateur du prix. Un cortège de jeunes filles, toutes de blanc vêtues, précède l'heureuse élue, apportant la fraîcheur de leurs visages souriants et candides à cette fêtes de la vertu et de l'innocence. Une élégante estrade a été dressée au milieu du chœur et, après une allocution émue du pieux pasteur, celui-ci dépose la couronne de roses sur le front de la jeune fille, offre aux deux époux les félicitations de toute la paroisse, et le cortège, grossi de la municipalité et du maire, reconduit solennellement la rosière à sa demeure (1).

Cette fête n'eut pas de lendemain, la fondation ayant sombré dans la crise financière qui allait mettre la nation à deux doigts de sa ruine et le bienfaiteur, ministre de Louis XVI, ayant été massacré à Versailles en 1792.

Les ressources de l'église aussi bien que de la cure avaient été constituées par des donations successives faites par des bienfaiteurs voulant s'assurer des prières et des messes après leur mort. La première de ces donations remonte à Pierre de Saint-Port, qui, en 1249, laisse 40 livres de rente aux prêtres de la paroisse pour son anniversaire.

Une déclaration de 1573 signale, comme appartenant à la fabrique,

1 arpent de terre arable sis à Saint-Leu, et un dénombrement général opéré en 1662 constate que l'église est détentrice de :

1 arpent à la Grande-Borne;

5 quartiers aux Feuilleux;

3 quartiers aux Noyers;

1 arpent (en deux pièces) aux Guillonnières;

Et, en vignes :

14 perches au-dessus des Moulins;

30 perches à la ruelle des Egrefins;

50 perches (en deux pièces) à Pessard;

7 perches et demie aux Plâtrières;

14 perches près de la maison de La Salle;

12 perches et demie, ruelle de l'Eglise.

La cure possédait aussi un avoir représenté par : le presbytère (maison et dépendances) d'une contenance de 62 personnes et demie;

1 arpent de vigne et friche, clos de haies et de pierres, près du moulin Foulon;

3 arpents 20 perches de vigne à Pessard;

68 perches de terre à Beauregard;

81 perches de pré à l'île Malaquais (aujourd'hui disparue);

62 perches et demie de pré au même lieu et au lieudit Nicolas-Villepreux;



30 perches de pré au ru d'Oison (vis-à-vis de l'hôtel du Travers);  
3 arpents de terre aux Chapeaux;  
1 arpent de bois à la butte du Moulin-Neuf;  
12 livres de rente dues au curé par le seigneur de Saint-Port, à cause de 7 arpents un quart de biens du domaine de la cure, échangé par M Leconte, curé de la paroisse, en faveur de M de Benoist, seigneur de Saint-Port (ladite rente rachetable);  
18 livres 15 sols de rente dus par le seigneur pour échange d'autres biens, chargés de rente envers la cure;  
Enfin, les grosses dîmes et noales.

Tous ces biens, tant de l'église que de la cure, furent vendus comme biens nationaux à la Révolution, et les rentes engouffrées dans la faillite nationale qui en fut la conséquence, sauf 32 fr. 60 non aliénés et sauvés du naufrage, qui, après la tourmente, furent reconnus à l'église par lettre du préfet du 3 pluviôse an XII (1804).

La spoliation s'étendit même aux vingt chapes, quinze chasubles, deux tuniques et cinq croix, dont une argentée, donnée par Bouret, et qui durent, le 1er frimaire an III, être déposées au bureau du coche.

L'église fut transformée en salle de société populaire, la chaire servant de tribune pour les orateurs (1er frimaire an III).

Enfin, le 8 messidor an IV, les citoyens Guillaume Courtot, boulanger, et Maurice Denizot, vigneron, déclarent être acheteurs du presbytère, de la basse-cour et de la chapelle de Montesson, pour 1.100 livres, payables en bons ou mandats territoriaux, et, le 29 floréal an IV, les mêmes soumissionnent pour l'achat de l'église, de ses dépendances et du cimetière attenant, pour 3.400 livres, toujours payables en mandats territoriaux. Cette attitude souleva une telle réprobation chez tous les habitants que les soumissionnaires renoncèrent bientôt à leur achat sacrilège.

On aurait pu espérer qu'après un siècle de régime concordataire, l'église, qui ne possédait plus que quelques legs grevés de charges pieuses, était à l'abri d'une nouvelle spoliation. Il n'en fut rien, et 1906-1907 virent l'Etat consommer une dernière iniquité qui, en violation d'un contrat bilatéral, supprima, contre tout droit, le budget des cultes et s'empara du patrimoine des morts. Notre paroisse se vit ainsi privée de 294 francs de rentes, qui assuraient messes et recommandations à plusieurs défunts.

On ne peut que déplorer une mesure qui, loin d'enrichir les caisses de l'Etat, a mis en défiance même ceux qui étaient les plus disposés à lui faire crédit.

Parmi les curiosités capables d'attirer l'attention des visiteurs de notre église, nous signalerons:

Le vitrail qui domine le maître-autel, représentant saint Sulpice, évêque de Bourges, guérissant le roi Clotaire II, dont il était l'aumônier. Il rappelle un des épisodes de la vie du saint patron de la paroisse

Le vitrail au-dessus de la tribune. C'est une page d'histoire locale, montrant Louis VII remettant une charte aux religieux de Saint-Acyre, par laquelle leur prieuré est érigé en abbaye royale. Le roi vient en berge de la Seine, et, entouré de ses barons, donne ladite charte aux cinq religieux fondateur du prieuré. A l'arrière-plan, on voit le superbe monastère que le souverain devait leur faire bâtir à Barbeau.

A l'entrée du chœur se trouvent deux faisceaux de quatre colonnettes gothiques provenant de l'abbaye du Lys et données par un paroissien en 1843

Des nombreux tableaux qui décorent l'église, trois méritent un regard attentif : une Assomption d'après Prud'hon, et signée Gotorbe, élève de Cabanel, donnée en 1880; dans la chapelle de la Sainte-Vierge, le Sauveur enfant et Saint Jean-Baptiste enfant sont, d'après les

connaisseurs, des copies de Murillo et proviennent du château de Sainte-Assise, avant la Révolution.

Nous n'aurons garde de passer sous silence les plaques commémoratives que contient l'église. L'une, bien modeste, rappelle le souvenir de la bienfaitrice à qui l'on doit la construction de la chapelle Saint-Louis. L'autre perpétue la mémoire d'Isabelle de Beauvau, duchesse de Guiche, fauchée par la mort à la fleur de l'âge. Une troisième transmettra aux âges futurs les noms des héros, enfants de la paroisse, morts au champ d'honneur pendant la grande guerre. Cette plaque est surplombée par un tableau de M George Desvalières, tableau dont la sombreur saisissante représente le Christ, couronné d'épines, emportant un soldat français dans la gloire.

La quatrième plaque donne la liste des prêtres qui, trois siècles durant, ont présidé aux destinées de la paroisse. Quelques-uns méritent une mention spéciale :

Jacques Berthemey, le premier en date, inaugure son ministère en 1618. Il a pour successeurs : Jean Chappey, qui, d'aumônier de S. A. Mgr le duc d'Orléans, devient curé de Saint-Port en 1643; Pierre Guignace, curé en 1687, déclare porter pour armes : De sinople à un œil d'argent; François Bouvet, qui fut le dernier curé inhumé dans l'église. La cure de Saint-Port lui fut résignée en cour de Rome, sous condition de servir à son prédécesseur une pension viagère. Curé en 1727, il meurt en 1741.

En 1775, c'est messire Bernard O'Brien qui, après huit années de pastorat, résigne ses fonctions et devient aumônier de S. A. le duc d'Orléans et chanoine de Béthune. Il a pour successeur Joachim Comte, qui signe le dernier acte religieux en 1792. L'acte suivant, signé par Goyard, officier de l'état civil, élu par les habitants pour constater naissances, mariages et décès, commence les actes de l'état civil de la commune, désormais dénommée Seine-Port (an III). Joachim Comte, pendant la Révolution, continue de résider à Seine-Port, après la fermeture des églises, exerçant en secret les fonctions de son ministère, qu'il a reprises après la terreur. Il mourut le 14 brumaire an VI (1797). François-Nicolas Osselin, frère du conventionnel, ancien commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de Boissise-la-Bertrand, prend possession de la cure et devient maire de Seine-Port de 1801 à 1802. De 1812 à 1835, la charge pastorale est tenue par Philippe-Guillaume-Bénigne Thierret, qui fut incarcéré pendant la Terreur, puis transféré sur les pontons de Bordeaux, où il resta deux ans. Mort presque aveugle d'une ophtalmie contractée dans les geôles, il avait le diplôme de maître ès arts.

De 1868 à 1883, la cure est occupée par messire Pierre-Joseph-Eugène Delaforge, prêtre érudit à qui l'on doit plusieurs notices historiques sur la région melunaise .(Voir note G)

## Histoire générale de Seine-Port au point de vue religieux, militaire, commercial et juridique.

Seine-Port émerge d'un massif de verdure, sur les rives du fleuve qui coule à ses pieds. Ses maisons, d'élégant aspect, s'étagent à flanc de coteau et sont pour la plupart ombragées de bouquets d'arbres qui leur donnent l'apparence de véritable oasis. Village autrefois, aujourd'hui bourg, sa situation topographique en fait un des sites les plus pittoresques de la contrée.

Ce n'est pas sans raison que les Celtes ont dénommé le fleuve " Squan, serpent ". Ici, plus qu'ailleurs, la Seine donne l'illusion d'un serpent qui se prélassé, attendant les hommages de ceux qu'attirent ses eaux calmes et majestueuses. La forêt de Sénart et celle de Beaulieu lui font comme un manteau de futaies verdoyantes et les falaises qui la dominent dans sa partie est rappellent celles plus imposantes qui écrasent la Vézère, où vécurent les troglodytes de l'époque moustérienne.

Faut-il s'étonner que les paysagistes subissent son charme et viennent nombreux, de leur palette magique, lui dérober quelque coin de sa rive enchantée ?

Comme les peuples heureux, Seine-Port, n'a pas d'histoire ; mais, sans qu'elles jouent un rôle prépondérant dans nos chroniques nationales, nous devons signaler quelques particularités qui le situent plus que tout autre dans l'étude des choses du passé.

Pour plus de clarté, nous l'étudierons sous l'aspect religieux, militaire, commercial et juridique, et quatre paragraphes suffiront à raconter ce qu'elle fut à ces différents points de vue.

### Aspect religieux

Par sa destination qui en faisait, comme nous l'avons dit, le passage obligatoire pour se rendre aux cérémonies druidiques, elle eut, de temps immémorial, droit d'asile inviolable, privilège réservé à certaines cités. Peut-être plus tard eut-elle comme celles-ci un temple ou au moins un édifice sacré dédié à la divinité fluviale qui s'épandait à ses pieds. Ces édifices teints en rose contenaient une " cella " au fond de laquelle se trouvait une effigie du fleuve, statue en bois que drapait une prétexte de soie bleue ramagée d'argent. Souvent, ce temple était entouré de chapelles minuscules consacrées aux sources tributaires de la Seine.

Dès que le christianisme eut pénétré dans la région melunaise, le paganisme fut vite en décroissance à Saint-Port. Tout trace de culte idolâtrique disparut pour faire place à une foi qui se traduisit par la construction de la première église, modeste sans doute, mais suffisante pour le petit groupe de chrétiens de notre village. Viennent les croisades et la ferveur de ces humbles habitants va s'intensifier et aura tôt fait de relever les ruines accumulées par les Normands, en édifiant, avec la participation des largesses royales, l'église actuelle.

La proximité de l'abbaye de Saint-Acyre ne contribuera pas peu à maintenir et à développer cet enthousiasme religieux. D'ailleurs, les rapports de cordialité des curés avec le prieur étaient à tous un sujet d'édification. Une seule contestation, soulevée en 1240, au sujet des " noales ", dîmes à prélever sur les terres nouvellement mises en valeur, fut solutionnée à l'amiable et aux droits des curés de Saint-Port.

Jusqu'à la fin du seizième siècle, ce sont les religieux du prieuré qui secondent le pasteur dans son ministère. Mais, dès les premières années du dix-septième siècle, et par suite de la disparition du prieuré, un vicaire est attaché à la paroisse comme auxiliaire attitré du curé. En 1642, nous y voyons l'abbé Beauchesne, frère et héritier de Pierre Beauchesne, propriétaire du moulin et de la maison de Pessard.

En 1648, c'est l'abbé Poisson ; en 1718, Jean Fouillette qui signe au testament de Jean Glucq ; en 1720, François bouvet, qui de vicaire devient curé de la paroisse par la résignation que lui

fait en cour de Rome Pierre Guignace, dans le courant de 1728 ; en 1774, René Viglat, devenu quelques années plus tard aumônier-chapelain de la marquise de Montesson.

Cet auxiliaire fut définitivement supprimé après la Terreur. Si, aux dix-septièmes et dix-huitièmes siècles, Sainte-Assise et Croix-Fontaine virent, au détriment de la paroisse, des cérémonies célébrées dans leur chapelle seigneuriale, au dix-neuvième siècle, et particulièrement de 1820 à 1880, la paroisse reprit ses droits, et mariages, baptêmes et inhumations amenèrent dans notre église l'élite de la noblesse française. Ce sont les Beauvau-Craon, les Gontant-Biron, les Talleyrand-Périgord, les de Mun, les Choiseul-Praslin, les Mortemart, les de Ludre, les La Rochejaquelein, les de Grammont, les d'Arembert, les Caraman-Chimay, etc. Les princes de l'éloquence sacrée ne dédaignent pas de présider ces cérémonies et d'y émouvoir ces auditoires choisis. C'est, en 1840, l'abbé Dupanloup, futur évêque d'Orléans ; en 1853, le P. Ventura, général des Théatins ; en 1864, l'abbé Deguerry, curé de Sainte-Madeleine, tué comme otage pendant la Commune ; en 1881, l'abbé Lamazou, devenu depuis évêque de Limoges. L'élite intellectuelle circonvoisine, avertie à temps, n'avait garde de manquer à ce régal littéraire, fait de doctrine profonde, solide et si savamment présentée. Une telle attraction explique la présence d'Eugène Pelletan, d'Alexandre Dumas fils, de Villemessant et de Legouvé. Ce dernier, d'une mémoire étonnamment fidèle, rappelait à l'auteur de ces lignes l'admiration qu'avaient provoquée les orateurs susdits.

In memoriam ! Comment passer en oubli la cérémonie particulièrement émouvante qui eut lieu au lendemain de la grande guerre ? C'était le 14 juillet 1920 ; l'heure avait sonné de perpétuer le souvenir des enfants de la paroisse morts au champ d'honneur.

Toute la paroisse répondit : " Présent ! " L'orateur du jour, prêtre-soldat, en un langage d'une élévation magnifique, burina de son ardente et persuasive éloquence, ce que furent la vaillance et l'immolation de nos " grands morts ", et dans l'assistance recueillie, on entendit plus d'un sanglot que des mères ou des veuves éplorées avaient peine à refouler. Après l'appel nominal de ces trop jeunes victimes, une voix émue fit entendre le "Pauvre martyr obscur", où Paladilhe a traduit en une symphonie tragique, la mort obscure, ignorée, du héros de Patrie.

La bénédiction solennelle est donnée au marbre souvenir et au tableau de maître qui en est la si douloureuse mais si vraie interprétation, et la foule se retire après avoir communié aux mêmes sentiments de tristesse mais de fierté aussi et d'espérance en des jours meilleurs que nous devons à ceux qui sont morts pour que la France vive.

### Aspects Militaires

Seine-Port, comme nous l'avons dit, est d'origine celtique. Ses premiers habitants se construisaient des huttes circulaires ou des cases composées de poutres et de pierres alternées en échiquier et vivaient de pêche et de chasse. Cette dernière occupation les rendait aptes à repousser les incursions étrangères et à défendre âprement le sol qu'ils s'étaient choisi. Aussi, lorsque Labienus, lieutenant de César, essaye de s'emparer de Melun et de Corbeil, qui lui ouvraient les portes de Lutèce, trouva-t-il des guerriers entraînés, qui lui disputèrent courageusement la région melunaise, mais qui durent céder devant le nombre des assaillants et surtout devant leur esprit de discipline, disposition dont manquaient les troupes amalgamées des Gaulois.

Au nombre de ces défenseurs, Seine-Port du fournir son contingent ; peut-être même plusieurs de ses autochtones furent-ils enrôlés dans l'armée de Vercingétorix, pour la défense d'Alésia, dernier rempart des possessions gauloises. Plus encore que les environs, Seine-Port, lieu de refuge et d'observation, dut éprouver les vicissitudes de l'invasion romaine et se ressentir du passage des légions victorieuses.

Ce fut ensuite la conquête des Francs, libérant une partie de la Gaule du joug de Rome et livrant des batailles successives pour affranchir l'Île-de-France.

Sous les Carlovingiens, les Normands viennent jusqu'aux portes de Melun, toujours par voie fluviale, semant la destruction et la mort sur leur passage, jusqu'au jour où, en 866, l'armée française, commandée par Robert le Fort, les chasse à tout jamais du sol français..

Surgissent ensuite, avec la féodalité, les différends entre le roi et les seigneurs, véritables souverains de leurs comtés. Burchard, comte de Corbeil et de Melun, se dresse contre l'autorité plus nominale que réelle de son suzerain et Seine-Port, à égale distance des deux villes à défendre, subit le contrecoup de ces rivalités intestines. De cette époque datent les demeures fortifiées dont on trouve trace dans toutes les localités qui, comme la nôtre, offrent des chances de résistance ; c'est le manoir féodal avec courtines et échauguettes, créneaux et tout de guet.

Les croisades apportent une accalmie à ces guerres de voisinage, trop souvent provoquées par le caprice d'un seigneur ambitieux, et la plupart des barons du royaume s'enrôlent sous la bannière royale pour aller à la conquête des lieux saints. Pierre de Saint-Port part pour la septième croisade, à titre d'écuyer servant du comte d'Artois, frère de saint Louis, et meurt avec son chevalier banneret à la bataille de Mansourah, en 1250.

Dans la suite, en dehors des obligations que leur imposait leur vassalité aux grands feudataires, les seigneurs de Saint-Port, soucieux de bien vivre et l'âme tranquille, ne briguaient aucune charge à la cour, sauf au dix-septième siècle. Ils chassaient et menaient une vie de plein air, une vie indépendante, égayée seulement parfois du spectacle des tournois que Philippe de Valois avait mis à l'ordre du jour et que les seigneurs environnants organisaient à tour de rôle. Cette quiétude allait être troublée par une guerre qui devait durer cent ans. C'est l'accession légitime au trône de France de Philippe de Valois, au détriment de son compétiteur le roi d'Angleterre, qui déchaîna ces luttes opiniâtres dont, un siècle durant, le sol français allait être ensanglanté.

Née sur les rives de la Seine et de la Loire, notre nationalité manquait d'homogénéité ; du fait de la féodalité, il y avait des Français souvent rivaux, mais il n'y avait pas de France unie. Cette faiblesse, pour un Etat appelé à repousser une invasion étrangère, suscita la convoitise de l'Angleterre, qui, secondée tantôt par les Flandres, tantôt par les Bourguignons, rêvait de réunir sur la tête de son souverain les deux couronnes de France et d'Angleterre.

En 1337, commencent les hostilités qui dureront jusqu'en 1446, avec des alternatives de succès et de revers pour les deux camps.

Sous Charles VII, la France était aux abois, et n'eût été l'intervention providentielle dont Jeanne d'Arc fut l'héroïne, c'en était fait du petit roi de Bourges et des lambeaux du royaume qui lui restait.

La sainte guerrière, salvatrice de la patrie, passa-t-elle à Saint-Port, au moment où l'armée royale bivouaquait aux portes de Melun ? Aucun document ne l'atteste, mais il n'est pas invraisemblable de penser que, de ses troupes divisées en tronçons, une partie n'ait cantonné à Saint-Port, qui, par sa situation topographique, permettait de surveiller les places fortes de Melun et de Corbeil, et que Jeanne d'Arc ne soit venue réchauffer l'ardeur de cette milice parfois indisciplinée et trop souvent découragée malgré les victoires que la sainte semait sur ses pas. Le choix de notre localité pour les tractations de paix, en 1433, permet cette hypothèse.

Philippe de Bourgogne, le plus puissant feudataire de la couronne, s'était vu attribuer la régence du royaume pour soutenir les revendications d'Henri VI. S'apercevant que le duc de Bedford, son beau-frère, ne lui a concédé cet honneur que pour se décharger sur lui du fardeau de la guerre, dont il faisait presque tous les frais, cet allié d'hier rompt avec Henri VI et propose au roi Charles VII une trêve de deux ans pendant laquelle seraient étudiées les conditions d'une paix définitive. Cette trêve fut conclue à Chinon, le 8 septembre 1431 et les premières conférences s'ouvrent à Auxerre le 8 juillet 1432. Y assistent : au nom du roi de France, l'archevêque de Reims, l'archevêque d'Albi et maître Adam de Cambrai, président du Parlement, les envoyés du duc de Bourgogne et enfin les ambassadeurs anglais représentant le

duc de Bedford. Ces négociations se continuent à Saint-Port, en mars 1433, et tracent les grandes lignes de la paix générale qui ne devait être signée définitivement, sous le nom de paix d'Arras, qu'en juillet 1446, dans la ville de Tours. Aux délégués ci-dessus avaient été adjoints, comme signataires : le duc d'Orléans, le comte de Vendôme et le sire de Beauvau, ancêtre de Charles-Louis de Beauvau, prince de Beauvau et de Craon.

Ce traité ratifiait la déchéance ou au moins l'abdication des droits du roi d'Angleterre au trône de France et mettait fin à la guerre sans merci que ces droits avaient suscitée.

Entre temps, Charles VII avait dû prendre une ordonnance pour réprimer, dès 1436, les excès de ses troupes indisciplinées, qui pillaient les églises, rançonnaient les paysans et saccageaient impitoyablement les récoltes. L'édit royal rendait responsables les chefs, sous menace de leur retirer leur charge et leur titre de noblesse. Grâce à l'intervention royale, la région melunaise, dévastée par l'armée régulière autant sinon plus que par les Anglais, connut enfin des jours meilleurs.

Un siècle et demi va s'écouler dans un calme relatif pour nos populations laborieuses et pacifiques jusqu'à l'avènement d'Henri IV. A cette époque, la Ligue, qui, sous couleur de religion, veut substituer les Guises aux Valois, se dresse contre le prétendant. Elle s'empare des villes qui donnaient accès sur Paris et, pour entraver la marche du Béarnais, fortifie les hauteurs d'où l'on pourra plus facilement combattre les partisans du roi de Navarre. Seine-Port dut être un centre de résistance puisqu'on voit encore, à l'orée de la forêt du Rougeau, au lieu-dit le Petit-Cavalier, des fragments d'enceinte appartenant au système de la Ligue. D'après le chroniqueur Pierre de L'Estoile, c'est le mardi 7 août 1590 que la bonne ville de Melun, Corbeil et les environs, qui étaient la clef des vivres de Paris, se rendent au roi par composition et lui facilitent l'entrée de la capitale.

On devine combien tous ces passages de troupes, vivant sur l'habitant, devaient apporter de gêne à nos populations rurales. Quelques jours, quelques heures même suffisaient à anéantir ou à compromettre le travail d'une et parfois de plusieurs années.

Les troubles de la Fronde allaient renouveler les exactions des siècles passés. Troupes révoltées et troupes régulières étaient aussi à craindre et les mémoires de l'époque signalent que, en 1652, Seine-Port, Saint-Leu, Cesson et Savigny subirent les déprédations de la soldatesque indisciplinée composant l'armée de Turenne.

Les excès de la Révolution n'eurent d'autre répercussion fâcheuse sur notre localité que les appels répétés de conscription qui désorganisaient les foyers pour servir un régime condamné d'avance à sombrer.

Il en fut de même des guerres de l'Empire. Et, lorsqu'en 1814 les Alliés vinrent imposer l'abdication de Napoléon 1er, il n'y eut pas d'occupation proprement dite. Seine-Port reçut un convoi de blessés venant de Montereau, où avaient eu lieu les dernières batailles. C'étaient des Cosaques, des Russes et des Polonais, qui, au nombre de quarante, furent hébergés et nourris aux frais de la commune. Leur chef avait élu domicile chez Mme Leroux-Ramstein, russe de nationalité, qui leur servit d'interprète dans leurs rapports avec les habitants.

#### Guerre de 1870-1871

Dès le début des hostilités et à l'approche de l'armée du prince royal de Prusse, que l'on signalait à Troyes, nombre d'habitants quittent Seine-Port. Le 4 septembre, la panique s'accroît à la nouvelle de la capitulation de Sedan. On venait de faire sauter le pont de Sainte-Assise, lorsqu'arrivent, le 22 au matin, cinq cuirassiers bleus, annonçant pour le soir la venue de trois cents cavaliers.

La part contributive de la commune, sur le million imposé au département pour fourniture de vivres à l'armée occupante, fut de 35.000 francs, sans préjudice des réquisitions de chevaux et de voitures qu'il plaira au vainqueur d'exercer.

Un accident, qui eût pu avoir de graves conséquences, se produisit à la ferme des Joies. Quatre francs-tireurs surprennent quatre soldats allemands occupés à battre du blé et les font prisonniers. Les représailles ne tardent pas. Le soir même, une compagnie de uhlans mettait le feu à la ferme, saisissait comme otages responsables le maire et l'adjoint de Boissise-la-Bertrand et maltraitait plusieurs habitants. On était au 17 octobre. De ce jour, l'attitude du détachement qui cantonne à Seine-Port devient plus rigoureuse et plus exigeante ; matériel et hommes sont réquisitionnés d'office pour la réparation du pont de Sainte-Assise.

Le 31 janvier 1871, on apprenait, la rage au cœur, la capitulation de Paris et l'armistice, prélude du traité par lequel la France allait être amputée de l'Alsace et de la Lorraine.

L'occupation dura encore six mois. Au matin du 10 septembre, les Bavarois, après une dernière aubade donnée sur la grande place, où se trouvaient de rares curieux, quittaient définitivement notre localité, au grand soulagement de la population dont la réserve avait été calme et digne.

### Guerre de 1914-1918

De la grande guerre, nous ne dirons que quelques mots. Elle est présente à tous les esprits avec les angoisses et les deuils qu'elle a provoqués !

Au plan machiavélique que cachait la brusque attaque de l'Allemagne, les alliés répondirent par la défense du droit contre la force brutale.

Malgré la résistance héroïque de la Belgique et les prodiges de valeur de l'armée française, la ruée des barbares arrive presque aux portes de Paris. Devant l'imminence du danger, le généralissime Joffre adresse à ses troupes l'inoubliable ordre du jour, où il enjoint à " chaque unité militante de se faire tuer sur place plutôt que de reculer ". Le chef a choisi son heure et les positions de résistance qui lui paraissaient les plus favorables pour refouler l'ennemi. Galvanisés par l'appel désespéré de Joffre, nos soldats opposent à l'avance allemande un mur infrangible et brisent par une contre-attaque foudroyante tous les efforts de l'assaillant. La victoire de la Marne restera dans les fastes de l'histoire un mémorial de ce que peut la bravoure française.

On était au 6 septembre, et de Seine-Port s'entendait la canonnade qui, toute la journée, semait la mort chez l'ennemi, mais, hélas ! Aussi chez les nôtres. L'enjeu en était le sort de la France. La France fut sauvée. Dieu et l'endurance de nos héros feront le reste, pendant les quatre années où l'ennemi disputera pied à pied, en reculant, le terrain qu'il avait si rapidement conquis, jusqu'au jour où, acculé au désastre, il avouera sa défaite et sollicitera l'armistice, accordé le 11 novembre 1918.

Au moment où les cloches de tous les villages français jetaient à tous les échos l'annonce de cette grande nouvelle, une joie discrète, faite de larmes et de deuils, se manifesta sur tous les visages. L'affreux cauchemar qui avait endeuillé tant de foyers était enfin dissipé.

Si nous n'avons pas connu les affres de l'occupation qui a meurtri douze de nos départements, nous avons vu, six semaines durant, les longues théories d'émigrés, convois lamentables, allant à l'aventure, ne sachant où ils s'arrêteront. Et notre pensée s'envolait instinctivement vers ceux à l'héroïsme desquels nous devons de n'avoir pas connu les brutalités de l'envahisseur.

En cas d'insuccès sur la Marne, l'ultime résistance devait être organisée sur les hauteurs qui dominent la rive gauche de la Seine, et, de ce fait, Seine-Port eût subi les horreurs du bombardement avec toutes ses ruines. Qu'en resterait-il aujourd'hui ? La Providence nous a épargnés. Qu'Elle en soit à jamais bénie et remerciée ! (Voir note H)

## Aspect commercial

Les rivières et particulièrement les fleuves ont toujours exercé un attrait sur les nomades qui, désireux de fixer leurs tentes, choisissaient de préférence les endroits dont ils espéraient tirer quelques avantages matériels et qui pouvaient leur assurer une vie libre et indépendante. Aussi, dès la préhistoire, Seine-Port fut une petite station de bateliers et de pêcheurs, cantonnés dans la minuscule baie qu'y forme le faux bras du fleuve. Elle devint par la suite un relais ou une étape de batellerie où les nautœ parisiaci faisaient escale pour échanger les produits variés de la région : vins des coteaux voisins et bois des forêts les plus proches, contre les sels et les laines de Normandie. Ces échanges donnèrent naissance à la grande association dénommée : La Marchandise de l'eau.

Le commerce local consistait donc surtout en bois et en vins. Les premiers venaient des coupes périodiques faites dans les forêts de Beaulieu et du Rougeau. Les vins étaient récoltés sur les coteaux en berge de Seine, dont les crûs furent toujours appréciés des gourmets jusqu'à ces derniers temps. Ils étaient assez abondants pour avoir provoqué des lettres patentes du roi, en date du 7 mars 1784, établissant un entrepôt dont les réserves destinées à l'approvisionnement de Paris.

Des industries qui furent installées dans notre localité au cours du dix-huitième siècle, nous signalerons, à titre de mémoire, une féculerie et une fabrique de fleurs dont l'existence fut très précaire. Plus importante était la manufacture de ganses et de lacets, installée au Moulin-Paillard par François Perrault, qui en avait obtenu le privilège exclusif pour Seine-Port par lettre patentes de 1787. Successivement dirigée par les Estienne et les Mortemart, elle passe en mains de Mlle Amélie Du Rosoir, propriétaire de la Maison de La Salle (aujourd'hui La Chesnaie), qui, vers 1820, transporte la manufacture à Boissettes. Les produits de ces industries étaient remis à destination par le coche d'eau qui assurait le service des voyageurs et des denrées entre Montereau et Paris.

Dès le treizième siècle se tenait une foire, les 19, 20 et 21 octobre. Trop avancée en saison et de ce fait assez préjudiciable au commerce des marchandises de toute sorte qui affluaient, elle fut remplacée, grâce à l'intervention de Mme de Montesson, par deux autres foires, autorisées par lettres patentes de Louis XVI, en juin 1776, foires qui furent fixées : la première aux lundis, mardi et mercredi de la Pentecôte ; la seconde les 19, 20 et 21 septembre. La même ordonnance concédait un marché le jeudi de chaque semaine. Foires et marchés n'ont plus lieu depuis que Melun et Corbeil ont absorbé ou centralisé les marchandises qu'on y apportait de toute la région.

Pour juger l'importance de ces foires, il suffit d'énumérer les catégories des marchands qui y participaient :

Les marchands de froment et céréales, volailles, poissons fumés, œufs, légumes, fruits.

Les épiciers y vendaient sel, poivre, miel, dont on s'approvisionnait pour six mois.

Les marchands de drap, toiles, serge, les tonneliers, les potiers, les marchands de charbon, de cire, les cordonniers.

Les marchands de bestiaux, bœufs, chevaux, porcs, moutons.

Ces ventes se faisaient sous la surveillance et la juridiction du prévôt, qui fixait le targon ou prix auquel devaient être vendus les blés et les autres grains, et prélevait, au nom du seigneur, le droit de mainvée, en prenant à chaque marchand de poisson tout ce que la main en pouvait contenir.

Le prévôt était chargé aussi de déterminer les lieux et places à chaque marchand, selon le genre de marchandises, et de régler les procès et les disputes qui surgissaient dans les négociations commerciales.



Nous n'avons aucune donnée sur la vente ou l'achat des marchandises au cours du moyen âge, mais, dès le dix-huitième siècle, nous savons que le sel valait 13 sols la livre ; le lard sale, 5 sols ; le sucre, 18 sols ; un parapluie, 15 sols, etc.

### Aspect juridique

A peine possesseurs de la Gaule, les Francs, nos ancêtres, établissent, dans les villes et les bourgs, à l'exemple des Romains, des " comtes " chargés de rendre la justice. Ceux-ci sont aidés dans leur tâche par des lieutenants ou vicomtes.

Ces officiers publics avaient des pouvoirs très étendus et remplissaient, avec leurs fonctions de juges, celle d'administrateurs civils. Par la suite, ces délégués royaux augmentèrent leurs prérogatives et finirent même par se rendre indépendants.

Pour réfréner ces empiétements et ne pas se laisser dépouiller du droit d'ingérence dans ces principautés, la royauté délégua des officiers appelés " baillis " (de bail, garde ou tutelle) chargés de juger en dernier ressort entre les peuples et les seigneurs.

La seigneurie de Saint-Port relevait du bailliage de Melun, mais jouissait des droits de haute, moyenne et basse justice, qu'elle exerçait au moyen d'un conseil justicier composé du procureur fiscal, du prévôt et du greffier. Il leur était adjoint un juge inférieur appelé gruyer, de qui relevaient les causes concernant chasse, eau et pêche.

En 1668, c'est Pierre Cousin qui remplit les fonctions de prévôt ; en 1680, Claude Colombe, avec Charles Durand comme greffier ; en 1699, Vincent Des Bois. En 1709, Pierre Le Moyne exerce la charge de procureur fiscal.

La justice se rendait au donjon du château, dans la salle des plaids. Dès que la sentence était prononcée, on conduisait le coupable au lieudit "carrefour du Carcan " à l'entrée de la rue de Sainte-Assise. Là se trouvait le pilori, fourches patibulaires où l'on exposait à la vue du peuple ceux qu'on voulait noter d'infamie. Celui qui y était attaché portait un écriteau relatant le motif de sa peine. Cette punition s'appelait échaller. Lorsque le jugement comportait la peine capitale, c'est " aux Justices ", sur la hauteur de Seine-Port, qu'avait lieu l'exécution de la sentence. Quoi qu'on en ait dit, le prévenu pouvait toujours en appeler du seigneur haut justicier au seigneur suzerain, où même aux baillis ou sénéchaux de province, dépositaires de la juridiction royale.

La justice seigneuriale et tous droits y attachés furent abolis dans la nuit du 4 août 1789, et cet affranchissement est une des rares conquêtes dont n'ait pas à rougir la période révolutionnaire.

Une notion plus exacte de la dignité humaine et aussi un sentiment, inavoué peut-être, mais réel, de fraternité évangélique ont flétri et condamné ces supplices d'un autre âge pour faire place à une indulgence, excessive parfois, mais plus conforme aux aspirations de citoyens qui se croient, à bon droit, tous égaux devant la loi.

## Épilogue

En terminant cette monographie, faite de conférences détachées, nous n'avons nullement la prétention d'avoir écrit l'histoire complète de Seine-Port, car, en histoire, rien n'est définitif. Glaner de-ci de-là quelques anecdotes ignorées, soulever le manteau des mousses, surprendre le secret des pierres antiques, fouiller les vieux grimoires ou les chartes du moyen âge, c'est mettre à jour et sauver de l'oubli de précieux souvenirs qui risqueraient d'être ensevelis à tout jamais. C'est aussi apporter sa modeste contribution à l'édifice de l'histoire nationale. Telle a été notre seule ambition. Puisse cette trop imparfaite évocation d'un passé, qui, s'il eut ses faiblesses, eut aussi ses splendeurs, susciter plus d'attachement à la petite patrie, cellule vitale de la grande, selon cette belle maxime du célèbre Mistral :

J'aime ma paroisse plus que ta paroisse;  
J'aime ma province plus que ta province;  
J'aime la France plus que tout !

### NOTE A

Acte d'inhumation de Bouret, dressé par le curé de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine de la Ville-l'Evêque, à Paris :

" L'an 1777, le 11 avril, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, le corps de messire Michel-Etienne Bourret (sic), ancien secrétaire du cabinet, administrateur général des postes et l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, décédé d'hier subitement, comme il appert par la lettre de M le Commissaire Thierrion, âgé d'environ 68 ans, au convoi duquel ont assisté maître Philippe-Charles Legendre de Villemorien, administrateur général des postes, son gendre, et maître Denis-Philibert Thiroux de Montauge (sic), écuyer, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, aussi gendre du défunt, témoins.

### NOTE B

Description du Pavillon royal.

Le Pavillon Royal est bâti sur la hauteur qui domine Croix-Fontaine. Le point de vue en est le plus agréable et le plus étendu que l'on puisse souhaiter pour le plaisir des yeux. La seine, qui coule en bas de la montagne, y forme un arc de cercle immense qui, quoique tracé par la nature, semble avoir été décrit au compas. Du côté opposé est une vaste plaine, et, entre la plaine et la rivière, s'étend la forêt du Rougeau. C'est à la sortie de la forêt qu'en placé ce bel édifice appelé " Pavillon du Roy ".

Sa Majesté, frappée de la beauté de cet aspect, le plus heureux que la nature pût offrir, parut souhaiter qu'il y eût un pavillon, et le pavillon fut élevé : monument de zèle d'un sujet qui a tout fait pour plaire à son maître.

Le roi y alla, pour la première fois, le 31 août 1759 ; Sa Majesté y est retournée depuis tous les ans ( ?)

On arrive à ce pavillon par une belle route en face, percée dans la forêt du Rougeau, pavée et entretenue avec tout le soin possible et aux dépens de M Bouret. Cette route est prolongée jusqu'à la forêt de Sénart, à travers la plaine qui sépare les deux forêts, et, dans toute sa longueur, elle a été faite et plantée en avenue par M Bouret.

Au sortir de la forêt du Rougeau, pour arriver au pavillon, l'on entre dans une belle esplanade sablée, où aboutissent plusieurs allées de la forêt en patte-d'oie, et de là on passe dans une avant-cour en boulingrin de 80 toises de long, après laquelle est une cour, appelée " cour d'honneur ", de 50 toises, ornée d'une balustrade et qui se termine au perron sur lequel le pavillon s'élève comme sur une base.

La façade de cet édifice a 31 toises ; on voit un avant-corps de trois croisées dans le milieu et deux pareils dans les extrémités. Toute la façade a treize croisées, fermées en plein cintre au rez-de-chaussée et surmontées du même nombre de croisées en attique, fermées carrément et décorées de guirlandes.

Les encoignures des trois avant-corps sont ornées de refonds ; le corps du milieu est couronné d'un fronton, dont le tympan est enrichi de sculptures relatives à la chasse. Le comble est décoré de balustrades et de vases sur les massifs, portés par une corniche avec des mouillons très bien sculptés.

On entre par le perron dans un grand vestibule de 33 pieds de longueur sur 22 de largeur ; il est décoré de panneaux et de pilastres doriques d'une belle exécution. En face, une première antichambre ornée d'architecture et de croisées de glace aux côtés de la porte, qui répètent celles qui sont sur le parterre.

En parcourant par la gauche les pièces du rez-de-chaussée, la première est un grand cabinet éclairé par deux croisées sur le parterre vis-à-vis desquelles est un renforcement carré où est un Apollon, représentant le roi, en marbre blanc, de deux pieds de proportion, sur un piédestal en piédouche (sic) de plusieurs marbres et d'un beau profit. En opposition de ce renforcement, dans le trumeau, est un secrétaire, remarquable par la perfection de la marqueterie et la sculpture des ornements dorés. Sur la tablette est posée la figure de Narcisse, en marbre blanc, sculptée par Allegrin.

La pièce qui suit de même côté est la chambre du roi. Le lit est placé dans une alcôve décorée, sur le devant, de deux pilastres et de deux colonnes cannelées d'ordre corinthien et surmonté d'un pavillon, avec des ornements dorés et sculptés. Les angles de cette pièce sont enrichis de deux grandes glaces, au bas desquelles, dans l'une, est une cheminée d'un marbre très beau, et, dans l'autre, une très belle commode de la Chine, sur laquelle est posé un vase de prophre, monté en bronze doré, dont les ornements sont très recherchés ; à ses côtés sont deux très belles porcelaines de la Chine servant de pots nourris de fleurs et dont les ornements dorés d'or moulu représentent des oiseaux et des fleurs parfaitement travaillés.

La dernière pièce que fait l'angle de ce bâtiment est éclairée de aux croisées, dont l'une est en retour sur la face latérale. Vis-à-vis de celle de la grande face est un beau tableau de Solimène, représentant les Vertus, la Renommée et des Génies qui portent un médaillon où l'on a substitué le portrait de Louis XV à celui que le peintre y avait mis.

Au-dessous de ce tableau, est une belle figure de Vénus sur sa conque marine tirée par des dauphins, le tout en marbre blanc, par Tassaërt. Aux côtés de cette figure, deux girandoles sont remarquables par la pureté de leur cristal et l'élégance de leur monture.

En retour, sur cette même face latérale, on a ménagé un petit cabinet dont l'éclat est si frappant que l'œil en est éclairé ; il a 18 pieds de longueur sur 9 de largeur et 10 seulement d'élévation ; il est revêtu entièrement de glaces depuis le parquet jusqu'au plafond. On n'y trouve ni boiserie, ni tapisserie, ni architecture ; toutes les glaces ne sont séparées que par des tiges de palmier dorées, autour desquelles serpentent des guirlandes de fleurs couleur d'or de trois nuances et d'une légèreté surprenante. Le petit lit ou sofa est placé dans un renforcement plafonné d'une seule glace ; l'étoffe du lit et de ses deux oreillers est d'un glacé

d'argent où sont jetées quelques branches de fleurs nuées. Cette belle étoffe est enrichie d'un magnifique réseau d'or, artistement distribué et qui relève les rideaux de la même étoffe avec de gros nœuds. Les pointes des oreillers sont terminées par des glands superbes. Un tapis de pieds, tout en soie, de l'ouvrage des Gobelins, qui représente Vénus avec tout son cortège, couvre le parquet, et le tableau est répété par la glace qui forme le plafond du sofa, de manière que Vénus y semble descendre du ciel. Ce n'est qu'avec bien de la peine que l'on quitte ce cabinet enchanteur, bien moins par sa richesse que par la singularité de l'éclat de ses ornements.

Les trois dernières pièces en retour qui terminent l'aile gauche du pavillon, du côté de l'avenue, sont appelées le petit appartement ; on y entre par le grand vestibule, du côté gauche, et par le cabinet.

L'antichambre est tapissée d'un taffetas chiné ; elle conduit à une chambre à coucher dont le lit est en niche et d'un beau pékin, ainsi que tout le meuble de la pièce. De ses quatre pans coupés, deux sont ornés de portes de glaces et les deux autres d'une cheminée et d'une belle commode, sur laquelle est couchée une figure de bronze doré, appuyée sur un cadre, ouvrage de Julien Le Roy. Sur l'angle en symétrie se voit un buste sous glace, de porcelaine mate et sans vernis, de la manufacture royale : c'est celui du roi ; il est très ressemblant.

Enfin, dans la dernière pièce de ces petits appartements, tout connaisseur sera ravi par la vue d'un tableau divin de Lemoi, placé vis-à-vis des croisées ; il représente un beau paysage dans le fond. Sur le devant sont trois nymphes ou naïades, dont le coloris est si précieux et porté à un si haut degré de vérité et de force, qu'il est comparable à tout ce que les écoles vénitienne et flamande ont produit en cette partie de plus parfait. Le sujet de ce tableau est tiré du Tasse et représenté, sur le devant, les deux chevaliers danois qui cherchent Renaud et sont dans l'admiration de ces nymphes qu'ils rencontrent dans la forêt enchantée. Ce tableau est sans prix et estimé tel par nos meilleurs peintres.

Mais, de toutes les pièces qui composent cet admirable rez-de-chaussée, aucune n'égale celle du grand salon (sic), qui termine le pavillon à droite et qui, seule, jouit de son aspect incomparable ; aussi en a-t-on réservé la description pour la dernière.

On entre par deux pièces dans ce beau sallon. La pièce qui le précède est très richement ornée de pilastres d'ordre corinthien cannelés ; elle sert de vestibule à une chapelle qui la termine. Le salon qui suit a 40 pieds de largeur sur 45 de hauteur, depuis le pavé jusqu'au plafond, et occupe toute la façade latérale du côté de la rivière. Les trumeaux des croisées sont ornés de niches avec des statues de marbre, grandes comme nature. L'une est une belle copie de la Diane antique, à la tête de laquelle on a substitué le portrait d'une personne intéressante et recommandable ; vis-à-vis et dans le trumeau en opposition, est la copie de l'Apollon Pythien, morceau si estimé dans les antiques.

Les quatre angles de ce vaste sallon sont en tour creuse et ornés de beaux trophées en saillie, lesquels ont rapport à la chasse. L'exécution en est parfaite. Les trumeaux placés entre les croisées des faces, et aux deux côtés de la cheminée, sont remplis de trophées de même genre et également bien travaillés. La cheminée est placée en face de la cheminée du milieu, à balcon ; une simple glace en remplit toute la hauteur. Sa tablette et ses jambages sont d'un beau marbre blanc veiné ; elle est décorée fort simplement. Des portes de bronze doré d'or moulu sont au-dessous de la tablette, et les jambages en pilastres à trois faces ont, pour tout ornement, de grandes feuilles de refend et quelques petites guirlandes.

Aux côtés de la glace de la cheminée sont de grands panneaux à ravalement, qui n'ont de décoration que des bras à trois branches, formés de cors de chasse, dont les pavillons servent de bobèches ; ils sont liés avec des peaux de renards en bronze uni.

Les mêmes bras sont répétés sur tous les murs du salon et leur forme neuve et ingénieuse fait un très bel effet. Quatre grandes tables de marbre sans dorure, ceinturées par leur plan, meublent, avec une noble simplicité, le bas des quatre encoignures de ce salon, dont il faut

avouer que la hauteur du plafond fait la principale majesté, mais à laquelle la belle distribution d'ornements mâles et simples ajoute cette vraie beauté si peu connue de la plupart des architectes.

Le jour des grandes croisées du rez-de-chaussée est encore augmenté par celui que donnent, au deuxième étage, les fenêtres mezzanines. Leurs trumeaux et encoignures sont décorés de dix médaillons couronnés de chutes de guirlandes et représentant les neuf muses. Le plafond est en voussure, avec des feuilles de refend très pressées dans la frise. Au bas de ce salon, par une grande porte cintrée en symétrie, au côté droit de la cheminée, on entre dans la petite pièce carrée qui servira de chapelle.

C'est à l'habileté et aux sages inventions du sieur Carpentier, célèbre architecte, que l'on doit les rares beautés de ce pavillon, sans profusion ni colifichet. Les sieurs Tallard et Pineau méritent aussi les plus grands éloges pour la perfection de leurs sculptures ; mais ils conviennent tous que, sans le goût supérieur de celui qui a fait élever cet édifice, leur art n'eût jamais atteint ce haut degré de perfection.

Nouveau Voyage de France , 1770, chez Desprez, Paris  
Jean-Aimar Piganiol de la Force.

## NOTE C

### Légende du Pavillon royal

Cette légende avait encore cours, il y a quelque cinquante ans, à Seine-Port, à Nandy, à Morsang, où les vieillards, stupéfaits de l'élévation et de la chute de Bouret, l'avaient imaginée dans leur crédulité naïve et la racontaient à qui voulait l'entendre.

Bouret, disait-on, a caché ses trésors dans les profondeurs des souterrains qui s'ouvrent dans les caves du Pavillon Royal. Plutôt que de livrer son immense fortune à ses créanciers inexorables, il a enfoui son argent, son or et ses pierreries dans une cachette dont il a emporté le secret dans la tombe, et que, peut-être un jour, un audacieux chercheur saura retrouver.

Les tentatives faites jusqu'à présent ont toutes misérablement échoué, même celle de l'intrépide trompette des housards de la garde, qui devait rapporter le fameux trésor. Tout espoir n'est pas perdu, attendu qu'il n'est pas encore de retour.

Quelques années après la démolition du Pavillon Royal, plusieurs buveurs, attardés dans un cabaret de Nandy, causaient avec l'animation qu'ils avaient puisée dans leurs verres, des souterrains et des trésors de Bouret.

" - Il faudrait un brave à trois poils pour s'aventurer à leur recherche, dit l'un d'eux.

" - Un brave à trois poils ! Qu'y a-t-il donc à craindre ? répondit un autre, vieux soldat du premier Empire, qui avait suivi Bonaparte en Egypte et partout où il y avait de la gloire à gagner et des coups à recevoir.

" - Il y a à craindre qu'on ne revienne pas de ces souterrains mystérieux, plus embrouillés qu'un écheveau de fil roulé par un chat.

" - J'en ai vu bien d'autres. N'ai-je pas sonné la Charge aux Pyramides, à Austerlitz, à Iéna, à la Moskova ? S'il faut un brave à trois poils, présent !

Bref, les têtes s'échauffèrent. L'ancien housard de la garde voulut, sans plus tarder, s'aventurer à la recherche des trésors de Bouret, dans les ténébreux souterrains du Pavillon. Il partit avec sa trompette, promettant de sonner ses plus éclatantes fanfares, pour qu'on pût le suivre de loin.

Il n'est pas encore revenu.

Parfois, les gardes et les bûcherons de la forêt de Rougeau croient entendre les éclats stridents d'une trompette qui résonne sous terre. Pensifs, ils se rappellent la légende : " C'est, disent-ils, le trompette perdu à la recherche des trésors du Pavillon Royal. "

Le héros des Pyramides et de la Moskova, victime de sa convoitise, n'a jamais eu d'autre oraison funèbre.

Le Vieux Melun  
Gabriel Leroy

#### Note D

Charte d'approbation royale de la donation faite par les religieux de Saint-Acire à l'abbaye de Preuilly. On la trouve dans la Gallia christiana, t. XII p. 36, sous la date : ante 1147 :

" Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et duc d'Aquitaine, sçavoir faisons à tous présents et à venir que les frères Guillaume et Raoul, avec leurs trois confrères, Hermès, Renard et Gaultier, ont par notre entremise donné et accordé volontairement et librement à l'église de Sainte-Marie de Prully (Preuilly), le lieu de Saint-Acire, qu'ils avaient basti auprès de Melun, et ce pour y faire une Abbaye de l'ordre de Cîteaux, et la posséder à perpétuité. Afin donc que cette donation soit fixe et irrévocable, nous l'avons fait rédiger par escrit et confirmé de notre sceau.

" Donné par les mains de Cadurce, notre chancelier.

#### NOTE E

D'anciens manuscrits attribuent cette épitaphe au premier tombeau de Louis VII :

Qui modo sum modicus cinis, olim Rex Ludovicus,  
Dum terris præeram, terræ futurus eram.  
Sed licet auferre sua non valeat caro terræ,  
Servat perpetuum spiritus esse suum.  
Parce mihi, Domine, qui finis et sine fine,  
Quem sine principio, quem sine fine scio  
Jam transiendo fidem quia nunc scio credita pridem,  
More scio patriæ credita more viæ.  
Hoc mihi scire dedit, quem via scit et vita credit,  
Quem via credit, eum vita scit esse Deum.  
Elegisse leges alios loca regia Reges ;  
Huic magis elegi, pauper inesse gregi,  
Pauperis ut memores melius sint pauperiores,  
Gaudeo pauper homo pauperiore domo.

On pourrait traduire ainsi ces lignes remarquables par l'esprit de foi et d'humilité qui les a inspirées, ainsi que par les antithèses que l'auteur s'est plus à y réunir :

Moi maintenant humble poussière, je fus jadis le roi Louis. Bien que commandant à la terre, à la terre j'étais promis, mais si nos corps de la terre sortis ne lui peuvent être ravis, notre âme spirituelle garde son essence immortelle. Pardonnez-moi, vous que je vois enfin, Dieu, Fin de tout, sans principe et sans fin ! Pour moi, la foi n'a plus aucun nuage : je vois ce que j'ai cru dans ce monde mortel ; j'ai cru comme l'on croit dans le pèlerinage, et je vois maintenant comme l'on voit au ciel. Je dois cette faveur au Dieu qu'en cette vie on n'entrevoit que par la

foi, mais que dans la Patrie on possède et l'on voit. D'autres rois ont fait choix, pour placer leur tombeau, de quelque royale demeure ; moi, j'ai trouvé cette maison meilleure pour reposer au sein de ce petit troupeau. J'ai préféré cette retraite obscure, pauvre mortel, quoique Roi, et choisi, pour garder ma pauvre sépulture, de plus pauvres gardiens qui prieront mieux pour moi

Inscription gravée sur un marbre noir, conservée dans le sanctuaire de l'église de Chartrettes, et attestant que les cendres du roi Louis VII y ont reposé pendant plusieurs années :

Hic  
Beatam resurrectionem expectant  
Exuviæ superstites  
Ludovici VII, Francorum regis ;  
Hujus corpus, anno 1180, primum  
Depositum fuerat  
In basilica abbatiae B. M. V. de Barbello,  
Quam in sui sepulturam  
Aedificaverat anno 1156,  
Sed grassante postea,  
Per totam Galliam,  
In tumulos  
Impio furore,  
Quod supererat harum reliquiarum  
Regis in sepulchro,  
Recollectum, et ad Ecclesiam de Chartrettes  
Translatum  
Ibi piè ac reverenter  
Reconditum fuit  
Anno Domini  
1793  
A D. Stephano Lejeune  
Quondam prædictæ abbatiae cellerario.  
Nunc ejusdem Ecclesiae de Chartrettes pastore.

Ici, en attendant la bienheureuse résurrection, reposent les restes de Louis VII, roi de France ; son corps avait été d'abord, en l'année 1180, déposé dans la basilique de l'abbaye de Sainte-Marie de Barbeaux, qu'il avait fait édifier en 1156 pour lui servir de sépulture. Mais une fureur impie contre les tombeaux s'étant élevée et répandue par toute la France, ce qui demeurait encore des restes du Roi dans son sépulcre a été respectueusement recueilli, transporté, en l'année de Notre-Seigneur 1793, par M Etienne Lejeune, autrefois cellérier de la susdite abbaye et aujourd'hui curé de la paroisse de Chartrettes.

## NOTE F

Sainte-Assise est le centre de transmission des communications radioélectriques de la compagnie Radio-France.

Pour bien comprendre le rôle de Sainte-Assise, une explication de l'organisme des radiocommunications modernes s'impose.

Le problème était le suivant : organiser à Paris, au centre des affaires, un bureau de poste permettant de communiquer avec des correspondants placés à des points plus ou moins reculés de Paris en employant la voie la plus rapide, c'est-à-dire par télégraphie sans fil et

sans relais humains. Pour cela, il fallait construire un organe de transmission par TSF et un organe de réception de TSF à l'endroit même du bureau de poste pour que ce dernier pût transmettre ses télégrammes par l'intermédiaire du poste de transmission et pour qu'il pût recevoir également directement les télégrammes et les accusés de réception des correspondants.

Il était impossible cependant de mettre côte à côte les organes de transmission et de réception à cause des perturbations que le premier organe causerait à l'autre. Il n'était pas possible, sinon très difficile, de construire à Paris même l'organe de réception, à cause de toutes les perturbations électriques qu'on aurait pu y rencontrer : tramways, métropolitain, proximité de la tour Eiffel, etc., qui gêneraient d'une façon appréciable les réceptions venant de pays éloignés, tels que l'Amérique par exemple.

Pour une raison d'encombrement, il ne fallait pas songer non plus à y installer l'organe de transmission, l'antenne d'une des stations de transmission couvrant à elle seule 120 hectares.

Le bureau de poste, l'organe de transmission et l'organe de réception devaient donc, pour toutes ces raisons, être éloignés l'un de l'autre et être reliés directement ensemble par fils pour former un ensemble comme s'ils étaient côte à côte.

Le bureau de poste, appelé bureau central radioélectrique, ou par abréviation BCR, est installé au 166, rue Montmartre, au centre des affaires, près de la Bourse.

L'organe de réception (appelé centre de réception) est installé à Villecresnes, à peu près à mi-chemin entre Paris et Melun.

L'organe de transmission (centre de transmission) est installé à Sainte-Assise, à 40 kilomètres de Paris environ.

Sainte-Assise et Villecresnes sont reliés directement par fils spéciaux au bureau central radioélectrique de Paris.

On peut comparer cet ensemble à l'organisme humain, dont le cerveau serait Paris ; l'oreille, à Villecresnes et la bouche, à Sainte-Assise.

Cet ensemble constitue l'élément complet français d'une liaison : c'est le centre radioélectrique de Paris. Un élément semblable se trouve chez le correspondant étranger.

L'ensemble de ces deux éléments français et étranger constitue une liaison.

Tout se passe comme si le bureau central français était relié directement au bureau central correspondant à l'étranger, aussi bien pour la transmission que pour la réception, qui peuvent d'ailleurs se faire simultanément.

Chaque élément français permet, en outre, de communiquer chacun avec un certain groupe de correspondants, formant ainsi plusieurs liaisons avec l'étranger par chaque élément français.

La compagnie Radio-France possède actuellement cinq éléments.

Il y a donc à Sainte-Assise cinq postes de transmission, commandés chacun directement par la table de trafic de la liaison correspondante du bureau central de Paris :

1° Le poste de transmission Paris-Londres : 3 chevaux ;

2° et 3° Un poste double à la station continentale permettant deux liaisons simultanées pour l'Europe et l'Asie Mineure : 25 à 50 kilowatts par élément;

4° et 5° Un poste double à la station transcontinentale permettant deux liaisons simultanées pour l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud : un élément pouvant aller de 250 à 500 kilowatts et l'autre de 500 à 1.000 kilowatts

La transmission des télégrammes est réalisée par des ondes électriques qui émanent des antennes. Les antennes sont formées par un réseau de fils aériens placés à une certaine distance de la terre.

Ces ondes électriques sont formées par des variations périodiques et très rapides d'un courant le long de l'antenne et créé par des machines tournant à grande vitesse (alternateurs à haute fréquence). Ce bureau central de Paris commande directement la durée de l'établissement de ce courant dans l'antenne au moyen d'un relais électrique placé à la sortie des machines, durée plus ou moins longue suivant les signaux du code Morse.

Ces ondes se propagent dans l'espace à la vitesse de 300.000 kilomètres à la seconde et vont influencer l'organe récepteur du correspondant éloigné qui est réglé sur cette onde.



Le bureau central manipule le télégramme de Paris soit directement à la main au moyen d'un manipulateur, soit automatiquement par l'intermédiaire d'une machine à écrire spéciale qui transforme les lettres en signaux Morse.

Ce dernier procédé est pour ainsi dire uniquement employé, car il permet une vitesse de transmission des télégrammes beaucoup plus grande qu'avec la manipulation à la main, vitesse pouvant aller jusqu'à cent cinquante mots par minute au lieu de vingt à vingt-cinq.

Chez le correspondant étranger, ces ondes arrivent au bureau central étranger par l'intermédiaire de son centre de réception, où elles se transforment en courant électrique et sont traduites instantanément en lettres (caractères d'imprimerie) sur une bande, par un appareil traducteur.

En résumé, quand l'employé du bureau central de Paris tape une lettre sur la machine à écrire, cette lettre est transformée en signal Morse qui actionne le relais de Sainte-Assise ; ce relais transforme le signal Morse en onde de même durée que le signal ; cette onde franchit l'espace séparant des deux correspondants, influence le poste récepteur du correspondant, se transforme en courant électrique de même durée que l'onde elle-même, fait fonctionner un relais du traducteur, qui transforme ce courant en lettre imprimée. Tout ceci se passe pour chaque lettre pendant une fraction infiniment petite de seconde. Vitesse courant employée : soixante à cent mots par minute.

Mais, pour que ceci fonctionne, il faut que les machines de Sainte-Assise soient en route. Le rôle de Sainte-Assise consiste à mettre en route les machines dès l'ouverture du trafic, le matin, de surveiller leur marche, de maintenir la vitesse de chaque machine à sa valeur et d'assurer les bons réglages sur les différentes antennes.

La longueur d'onde dépend, en effet, de la vitesse de chaque machine et du réglage du circuit d'accord sur antenne. Si la vitesse des machines varie de 1 p. 1.000 de sa valeur, la longueur d'onde émise varie également de 1 p. 1.000. Si la vitesse des machines dépasse cet écart permis, l'onde ne touchera pas le correspondant, qui ne serait plus réglé sur la nouvelle longueur d'onde.

Les appareils de contrôle permettent de vérifier si cet écart de vitesse n'est jamais atteint.

Puisque nous avons cinq postes de transmission à Sainte-Assise, il ne faudra pas qu'ils soient tous sur la même longueur d'onde ; sans quoi, le correspondant recevant les cinq postes simultanément ne pourrait rien déchiffrer. Il faut donc que chaque poste ait sa longueur d'onde bien définie, d'accord avec le correspondant.

On a ainsi, pour chaque poste, des alternateurs qui tournent à des vitesses différentes et qui doivent conserver chacun leur vitesse respective, à moins d'un millième près.

Poste à lampes – Liaison Paris-Londres. Type tout à fait différent des autres postes de Sainte-Assise.

Les oscillations électriques sont produites par des lampes à trois électrodes.

Alimentation du poste par secteur (moteur asynchrone) ou moteur à essence (secours) chargeant une batterie d'accumulateurs par l'intermédiaire d'une dynamo à courant continu.

Antenne : trois prismes supportés par un pylône de 100 mètres.

Continental – Liaison Europe et Asie Mineure. Correspondants : Beyrouth, Bucarest, Prague, Oslo, Belgrade, Vienne, Madrid.

Quatre alternateurs de 25 kilowatts ; antennes pouvant se coupler deux à deux ; vitesse de rotation 6.000 tours-minute et 5.700 tours-minute ; longueur d'onde, 9.250 mètres et 9.750 mètres.

Alimentation du poste par secteur (moteurs asynchrones) ou par deux moteurs diesel de 150 chevaux chacun, entraînant des génératrices à courant continu de 220 volts.

Antennes : deux antennes semblables en parapluie, supportés par un pylône de 250 mètres.

Transcontinentale – Liaison Amériques du Nord et Amérique du Sud. Correspondants : New-York et Buenos-Aires.

Deux alternateurs de 250 kilowatts ; vitesse de rotation, 3.000 tours-minute ; longueur d'onde, 14.000 mètres, et deux alternateur de 500 kilowatts, 2.500 tours-minutes, 20.000 mètres de longueur d'onde, pouvant se coupler deux à deux pour obtenir des puissances doubles.

Antennes : deux antennes semblables en nappes de vingt brins chacune et supportées chacune par deux rangées de quatre pylônes de 250 mètres, séparés chacun de 400 mètres.

Alimentation du poste par secteur (moteurs asynchrones) ou par deux moteurs diesel de 1.500 chevaux chacun, entraînant des génératrices à courant continu de 500 volts.

M Grenier, ingénieur à Sainte-Assise.

## NOTE G

Curés de Seine-Port,  
depuis le début du dix-septième siècle

1618 – Berthemy  
1619 – Blondeau  
1649 – Chappey  
1662 – Lauranse  
1666 – Pillault  
1670 – Leconte  
1687 – Guignace  
1727 – Bouvet  
1741 – Gouère  
1771 – Pinon  
1775 – O'Brien  
1783 – Comte  
1799 – Osselin  
1803 – Pinon  
1805 – Huset  
1808 – Thuillier  
1812 – Thierriet  
1836 – Berthault  
1856 – Desliens  
1857 – Sanson  
1858 – Chéret  
1868 – Delaforge  
1883 – Leveau  
1891 – Boutillier  
1900 – Duchein

## Note H

Militaires, nés à Seine-Port ou y ayant vécu, morts aux champs d'honneur pendant la grande guerre 1914-1918

Legrand Paul, capitaine au 74e régiment d'infanterie.  
Prévost Pierre, soldat au 1er bataillon de chasseurs à pied.  
Kutler Joseph, soldat au 31e régiment d'infanterie.  
Lours Henri, soldat au 35e régiment territorial d'infanterie.  
Bodot Henri, soldat au 169e régiment d'infanterie.  
Piquet Marcel, soldat au 1er bataillon de chasseurs à pied.  
Corneau Léon, canonnier au 59e régiment d'artillerie de campagne.  
Desvallières Daniel, caporal au 6e bataillon de chasseurs à pied.  
Gautier Alexandre, soldat au 2e bataillon de chasseurs à pied.  
Guillard François, soldat au 290e régiment d'infanterie.  
Brazon Maurice, soldat au 4e régiment d'infanterie.  
Jacques Victor, gendarme à la 2e légion territoriale de gendarmerie.  
Blot Charles, caporal au 356e régiment d'infanterie.  
Hochard René, soldat au 156e régiment d'infanterie.  
Guelle Albert, soldat au 246e régiment d'infanterie.  
Ménin Théophile, soldat au 46e régiment d'infanterie.  
Pra Paul, soldat au 4e régiment d'infanterie.  
Duveau Octave, caporal au 346e régiment d'infanterie.  
Germain Gaston, sergent au 31e régiment d'infanterie.  
Boin Paul, soldat au 12e régiment d'infanterie.  
Genevée Fernand, tambour au 5e régiment d'infanterie.  
Badel André, soldat au 24e régiment d'infanterie coloniale.  
Bonnet Jules, soldat au 276e régiment d'infanterie.  
Duman Léon, caporal au 46e régiment d'infanterie.  
Déliou Paul, sergent au 46e régiment d'infanterie.  
Pointeau Arthur, soldat au 76e régiment d'infanterie.  
Journet Jean-Baptiste, soldat au 31e régiment d'infanterie.  
Valanchon Pierre, soldat au 37e régiment d'infanterie.  
Lemaire Marcel, soldat au 76e régiment d'infanterie.  
Goudot Pierre, soldat au 42e bataillon de chasseurs à pied.  
Brault Georges.  
Clotrier Victor.  
Guérin Emmanuel.  
Amiot Marcel, quartier-maître à bord du Suffren.  
O'Connor Victor.  
Fagard Jean.  
Flanet René.  
Martin Louis.